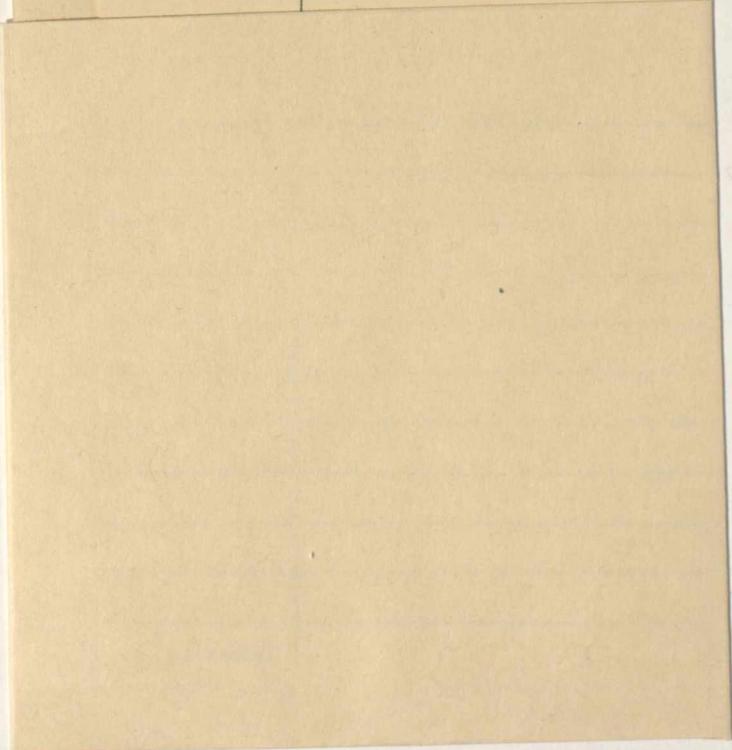


BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

Canada. Parlement.
J Sénat. Comité permanent
103 des affaires étrangères,
H72 1973/74.
1973/74 Délibérations.

A28 DATE	NAME - NOM
A1	







PREMIÈRE SESSION DE LA VINGT-NEUVIÈME LÉGISLATURE

1973

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable JOHN B. AIRD

N° 1

LE MARDI 20 FÉVRIER 1973

Première séance portant sur
Les relations du Canada avec la Communauté
européenne élargie

Remarque: Au cours de la session précédente, quatre fascicules
ont été imprimés sur la question

(Témoin: Voir procès-verbal)

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Le président: John B. Aird

Le vice-président: Allister Grosart

et

Les honorables sénateurs:

Bélisle	Macnaughton
Cameron	McElman
Carter	McNamara
Connolly (<i>Ottawa-Ouest</i>)	Nichol
Croll	O'Leary
Deschatelets	Rattenbury
Lafond	Sparrow
Laird	van Roggen
Lapointe	Yuzyk—(20).

Membres d'office: Flynn et Martin

(Quorum 5)

Ordre de renvoi

Procès-verbal

Témoignages

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le mercredi 14 février 1973:

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Aird propose, appuyé par
l'honorable sénateur Molgat,

Que le Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères soit autorisé à étudier les relations du Canada avec les Communautés européennes élargies et à faire rapport à ce sujet.

Que ledit Comité ait le pouvoir de retenir les services des conseillers et du personnel technique, administratif et autre qu'il jugera nécessaire aux fins ci-dessus, et au tarif de rémunération et de remboursement qu'il pourra déterminer et à rembourser aux témoins leurs frais de déplacement et de subsistance, si nécessaire, et à leur verser les émoluments qu'il pourra déterminer; et

Que les documents recueillis sur le sujet au cours de la dernière session soient déferés au comité.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le Greffier du Sénat
Robert Fortier

Procès-verbal

Le mardi, 20 février 1973

(3)

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit aujourd'hui à 10 h 30.

Présents: Les honorables sénateurs Aird (président), Bélisle, Cameron, Carter, Connolly, Flynn, Grosart, Lafond, Lapointe, Macnaughton, McNamara, Rattenbury, Sparrow et Yuzyk—(14).

Aussi présents: MM. Carol Seaborn, conseiller spécial du comité; et Peter Dobell, directeur du centre parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce extérieur.

Le président accueille son excellence Marcel Rymenans, ambassadeur de Belgique au Canada.

Le Comité poursuit son étude des relations du Canada avec la Communauté européenne élargie.

Témoin: M. J. Robert Schaetzel, Washington, É.-U., ancien ambassadeur des États-Unis auprès de la Communauté européenne élargie.

A 12 h 45, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité,
E. W. Innes.

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères

Témoignages

Ottawa, le mardi 20 février 1973

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit aujourd'hui à 10 h. 30 pour étudier les relations du Canada avec la Communauté européenne élargie. L'honorable John B. Aird (président) occupe le fauteuil.

Le président: Honorables sénateurs, avant de commencer nos travaux, permettez-moi d'exprimer notre plaisir à accueillir parmi nous l'ambassadeur de Belgique, Son Excellence H. E. M. Rymenans. Merci, monsieur l'ambassadeur, d'être venu.

Nous sommes également heureux, d'accueillir ce matin le distingué expert américain sur les questions touchant la CEE, M. J. Robert Schaetzel. M. Schaetzel a récemment pris sa retraite après six ans de service comme Ambassadeur des États-Unis auprès de la CEE. Pendant ces six années, il a dit faire face à de nombreux défis dus au différend et aux frictions sans cesse croissants entre la Communauté et les États-Unis. Mais on me dit qu'à Bruxelles, M. Schaetzel avait la réputation d'être un travailleur infatigable et efficace pour débrouiller ces difficultés et créer une atmosphère plus propice au dialogue entre les Européens et les Américains.

Bien qu'il ait quitté Bruxelles et le service du gouvernement américain après 30 ans d'activité, M. Schaetzel s'intéresse encore beaucoup aux affaires de la CEE. Il a été chargé par le *U.S. Council on Foreign Relations* d'écrire un livre sur ce que devrait être la politique américaine envers la CEE, et il s'occupe en même temps, subventionné par la *Ford Foundation*, de domaines connexes à la CEE. Parce qu'il est si bien documenté sur le sujet, M. Schaetzel est sollicité pour donner des conférences sur les questions touchant la CEE et nous lui sommes donc très reconnaissants d'avoir pu faire un crochet par Ottawa en route vers Chicago où il doit prendre demain la parole devant le *Chicago Council on Foreign Relations*.

Notre procédure habituelle, monsieur Schaetzel, consiste à demander au témoin de faire une brève allocution d'ouverture, après quoi les sénateurs aimeraient vous interroger. Le sénateur Macnaughton, que vous avez déjà rencontré, vient, aujourd'hui, en tête de liste pour les questions et la présidence donnera la parole aux différents sénateurs à mesure qu'ils exprimeront le désir de vous en poser. Vous êtes le bienvenu, monsieur, et nous vous remercions beaucoup d'être ici.

M. J. Robert Schaetzel, ancien ambassadeur des États-Unis auprès de la communauté économique européenne: Merci, monsieur le président. Comme je l'ai dit à votre ministre, M. Sharp, il y a quelques instants, et à votre

président, j'ai été content de faire ce pas lorsque M. Dobell m'en a pressenti, mais j'en ai éprouvé de la reconnaissance par la suite, pour deux raisons: d'une part, je n'aurais probablement jamais eu l'occasion de lire vos délibérations de 1972, que j'ai trouvées très instructives et encourageantes; et d'autre part, je n'aurais pu profiter de cette occasion qu'on permet de me libérer, jusqu'à un certain point, de l'obsession qui naît d'une attention soutenue sur les relations États-Unis-Communauté, qui, permettez-moi de le dire, est en ce moment une occupation assez malsaine.

J'aimerais aussi, si vous le permettez, féliciter votre comité de ses travaux, en souhaitant que le Congrès américain s'engage dans une telle voie pour essayer de découvrir ce qui se passe et vers quoi l'on se dirige.

Après avoir lu vos comptes rendus et pensé au problème je voudrais, si vous le permettez soulever un autre point, qui s'est souvent présenté aux témoins qui ont comparu devant vous, à savoir: le degré d'intérêt commun qu'ont le Canada et les États-Unis en fonction de ce nouveau phénomène.

J'ai l'intention dans mes remarques d'ouverture, monsieur le président, de faire quelques observations fondées sur la lecture de vos délibérations de 1972 et ensuite, vu que vous m'avez attribué le rôle d'expert qui est très dangereux et très ingrat je me ferai un plaisir de répondre clairement aux questions qu'on me posera sur ce sujet excessivement important. Je dis cela parce j'ai peur que vous ne m'adressiez des questions dont les réponses pourraient sembler bien obscures parce qu'elles pourraient mettre en cause mes opinions personnelles et la politique américaine, qui ne coïncident nécessairement pas. Je vais donc m'efforcer à cet égard, mais si vous avez des doutes, veuillez me le dire, parce qu'il y a assez d'obscurité dans le monde pour que j'y contribue encore.

D'après vos comptes rendus, honorables sénateurs, vous êtes perplexes, comme nous le sommes tous d'ailleurs devant ce que représente la Communauté, ce qu'elle veut être et ce qu'elle peut devenir. Si cela peut vous faire plaisir, les Européens ne le savent pas non plus. M. Sharp a soulevé un point que j'aimerais souligner, se rapportant aux idées et l'élan politiques qui sous-tendent la Communauté tel en a été, à l'origine, le motif et c'est ce dont il s'agit réellement aujourd'hui. L'ignorer, c'est ignorer quelque chose qui est fondamental à toute compréhension du procédé d'unification européenne dans son ensemble.

Sous l'aspect économique, la Communauté trouve sa réalité dans son envergure même et l'influence, bonne ou mauvaise, qu'elle comporte. C'est évidemment un orga-

nisme imparfait, et il ne cadre avec aucune des structures politiques classiques. Il est évidemment mieux organisé dans certains domaines que dans d'autres, par exemple, pour poursuivre des négociations commerciales.

Un autre aspect qui m'a frappé en parcourant le texte de vos délibérations est l'attitude manifestée par vos ministres qui ont témoigné devant vous et par la saveur des questions que vous avez posées. Votre attitude me paraît ouverte, elle s'accompagne d'intérêt et d'un optimisme prudent. Je préconise sûrement ce point de vue si vous pouvez le maintenir. Ce n'est pas une caractéristique des États-Unis dans le moment, et à mon avis, c'est dommage de perdre une telle attitude.

Si je comprends bien, vous vous proposez de déterminer quelle devrait être l'attitude du Canada à l'égard de cette Communauté agrandie. Autant vaut choisir un ensemble commun de problèmes, et nous examinons les «États-Unis» parce que nous avons un intérêt commun et des problèmes de même nature.

L'une des caractéristiques, ou l'un des phénomènes des plus intéressants de la Communauté à l'heure actuelle est ce que j'appelle le problème à court terme, c'est-à-dire l'année ou les 18 mois à venir, période que j'estime cruciale. Nous pourrions en parler plus tard si vous voulez. C'est la période d'évolution de la Communauté pendant laquelle elle trouvera sa nouvelle identité. Je corrobore entièrement les propos de M. Sharp lorsqu'il a déposé devant vous, et je m'abstiendrai de les répéter. J'ai une autre observation au sujet de ma propre attitude: j'ai été beaucoup critiqué aux États-Unis pour avoir critiqué les États-Unis: j'ai été critiqué en Europe pour avoir critiqué l'Europe; au moins j'ai donc des relations également mauvaises dans les deux milieux. Il y a environ trois ans, j'ai prononcé à Bonn un discours notoire dans lequel je prévenais les Européens du genre d'ennuis qu'ils se préparaient avec les États-Unis, et je leur ai dit qu'ils devraient se montrer plus attentifs aux effets secondaires des gestes qu'ils posaient bien innocemment.

En conséquence, je signalerai plusieurs points: d'abord la communauté européenne actuelle, et je pense bien pour quelque temps encore, est un organisme dont les préoccupations majeures sont d'ordre interne. Il est aux prises avec des problèmes rattachés à son évolution future. Ainsi, la réunion au sommet d'octobre a produit un ensemble fantastique de travaux pour les organes de la Communauté. Chacun des États membres est déconcerté par des problèmes intérieurs politiques, économiques et sociaux. Ils ressemblent à une bonne partie du reste du monde y compris, je crois, même le Canada, où il existe plus de problèmes que de solutions.

Je suis porté à conclure que, dans ses rapports avec le Canada, les États-Unis et le Japon, l'attitude de la Communauté se compose essentiellement de deux éléments: une réaction passive et une réaction un peu défensive. La Communauté comme elle se présente actuellement, et à cause des problèmes que j'ai signalés, est un organe capable de réagir, ou d'interdire, mais incapable d'initiative. Je dirais qu'il ressemble à notre Congrès aux États-Unis. Je suis d'accord avec les témoignages de M. Rogers, que j'ai trouvés très impressionnants, selon lesquels il y a

toutes les raisons de tenter de persuader la Communauté européenne qu'elle a la responsabilité de prendre l'initiative, mais elle ne la prendra pas.

Cette situation comporte de réels dangers que vous connaissez sûrement. D'abord, nous vivons dans un monde qui a changé de façon dramatique, qui est très interdépendant, et qui en même temps se voit entraîné dans une impulsion de nationalisme nouvelle et presque émotive qui ne saurait contredire davantage la nature de notre monde économique conscient de sécurité. Dans un sens, c'est un monde qui me paraît à la dérive. Je viens au Canada, je m'entretiens avec M. Sharp et l'on me rappelle toutes sortes de choses. J'ai débuté dans ce domaine en 1945, et toutes sortes d'initiatives ont été prises à la fin des années 40 et au cours des années 50 pour ériger un régime d'échanges commerciaux et de paiements; le Canada jouait alors un rôle éminent dans ces affaires; et il y avait l'optimisme général qui marquait toute nos entreprises. La structure a été créée, mais nous avons maintenant perdu confiance en nous mêmes: la structure est en voie d'érosion. Je n'y trouve aucun responsable pour la diriger.

Parce que je crois très peu à l'aptitude des gouvernements à reprendre le contrôle des situations qui leur échappent—je crains que si, dans notre monde complexe, le déséquilibre s'installe vraiment, il pourrait être impossible de rétablir l'équilibre. Cela débouche évidemment sur tout le problème du conflit commercial.

L'autre jour, Mitterand a déclaré durant sa campagne que la guerre commerciale avait déjà débuté entre les États-Unis et la Communauté. En tout cas, je pense que si les difficultés commerciales engendrent la guerre commerciale, d'où une nouvelle détérioration dans les finances et la défense, il n'y aurait aucun moyen de contrôler ce processus. Ces risques sont manifestement accentués par l'ignorance mutuelle qui, dans mon propre pays, est en vérité très grande vis-à-vis de la Communauté. Je dis «mutuelle» parce que dans une certaine mesure les Européens ne réussissent pas à l'heure actuelle à comprendre les États-Unis. Il existe une impatience commune; il existe une préoccupation au sujet des problèmes à court terme; et en général l'état d'esprit est très instable.

Le problème concernant le Japon a été soulevé dans vos délibérations, et je me réjouis spécialement de l'attention que les Canadiens en général, mais surtout le gouvernement accorde au jeu dangereux que nous jouons avec le Japon, et au fait qu'il existe à l'état latent dans cette situation une collusion évidente ou voilée entre les États-Unis et la Communauté européenne contre le Japon. A mon avis, c'est l'un des développements les plus malheureux qui pourrait arriver.

Je le répète, ce que je me paraît en jeu à l'heure actuelle est le régime multilatéral d'échanges commerciaux et de paiements dont nous tirons profit depuis au-delà d'un quart de siècle, régime constitué de règles et d'institutions, de collaboration et de consultations. Il me semble que nous évoluons toujours davantage vers un régime d'anarchie, et cela pourrait facilement s'étendre à la politique et à la défense.

Devant ces disputes commerciales, j'ai parfois l'impression qu'un incendie s'est déclaré dans le voisinage et que les pompiers sont occupés à peindre la caserne et ne peuvent décider qui ira combattre le feu: ils préfèrent discuter de l'auteur de l'incendie.

Enfin, si l'on me permet un moment de présomption, monsieur le président, je voudrais rappeler encore à votre Comité la participation unique du Canada pendant l'après-guerre à la politique économique étrangère, dans laquelle j'ai grandi—ce qui a été accompli ne l'aurait jamais été en l'absence de la participation canadienne—et du rôle joué par Dana Wilgress. Vous pourriez fort bien vous demander: pourquoi le Canada? Les raisons me paraissent nombreuses, et l'une d'elles, que vous connaissez bien mieux que moi puisqu'il s'agit de l'enjeu du Canada dans le régime économique international, est la mesure dans laquelle votre produit national brut dépend du commerce. Une autre raison est le bien naturel qui vous unit à la Communauté européenne. Votre position est enviable en ce sens que vous êtes relativement désintéressés et que vous n'avez pas d'antagonisme à l'endroit de la Communauté, même si vous pouvez en avoir à notre égard. En outre, vous êtes dans la position unique d'être baignés à la fois par l'Atlantique et le Pacifique. Vous éprouvez pour le Japon un sentiment que les Européens ne ressentent sûrement pas, comme d'ailleurs une bonne partie de mes propres concitoyens. En outre, le tiers-monde vous intéresse, comme vous l'avez déjà démontré. En conséquence, vous entrez dans ce domaine avec des lettres de créance non seulement excellentes, mais uniques. Je pose la dernière question: qui d'autre? Ainsi, tout comme ces délibérations sont un catalyseur dans votre propre pays, peut-être le Canada peut-il jouer le rôle de catalyseur dans ces questions ardues.

Je vous remercie beaucoup, monsieur le président.

Des voix: Bravo!

Le président: Je vous remercie beaucoup, monsieur Schaezel. A voir l'accueil qu'on vous a fait et sûrement d'après mon expérience à présider et à écouter des déclarations d'ouverture—vous vous rendez compte que votre déclaration a été exceptionnelle. Vous avez parlé directement et franchement, et ce que nous apprécions le plus est l'expression de vos propres opinions. Je vous ai écouté avec extrêmement d'intérêt situer le problème dans un contexte temporel de 18 mois à deux ans; vous avez souligné que cette période pourrait bien être, je n'aimerai pas dire de «crise», mais une période critique.

Comme je l'ai dit au début, nous passons maintenant aux questions, et je cède la parole au sénateur Macnaughton.

Le sénateur Macnaughton: Monsieur le président et monsieur l'ambassadeur, en notre nom à tous et au nom du comité sénatorial permanent des Affaires extérieures, nous voulons sûrement vous remercier, d'abord de votre présence parmi nous et ensuite de nous avoir parlé, si franchement et si clairement. Que vous ayez tort ou raison nous importe peu à ce stade, tant que nous pou-

vons recueillir des idées et compter sur votre expérience et votre jugement.

Comme je fais partie, je suppose, de ce qu'on appelle l'oligarchie, même si je suis au bas de l'échelle, je reçois la revue *Fortune*. Dans le numéro de novembre, vous avez fait des commentaires détaillés qui je ne voudrais pas mal interpréter, mais ils contiennent un paragraphe qui semble résumer votre thèse. Il est plutôt court, mais assez mordant; le voici:

La tendance à l'hostilité mutuelle menace de retarder l'expansion du commerce mondial et de compliquer la réforme du système monétaire international. Et ce qui est le plus important, elle pourrait entraîner l'affaiblissement des intérêts communs dans le domaine de la culture, de l'économie et de la défense, qui lient entre eux les pays de la Communauté Atlantique.

Peut-être que je pose la dernière question en premier lieu, mais vu le voyage imminent que nous aurons la chance de faire à Bruxelles, puis-je puiser à votre expérience? Si la conscience politique des Canadiens est tellement aiguë, si nous sommes dans une position unique, pourriez-vous nous dire quelle serait pour nous, comme Canadiens qui se rendent à Bruxelles, la tactique la plus efficace pour influencer les politiques de la Communauté européenne par nos contacts avec la Commission, avec le Conseil des ministres et avec le Comité des représentants permanents, et également quelle serait la meilleure façon pour nous, ou pour le Canada si vous voulez, de négocier avec la Communauté économique européenne afin de réaliser nos objectifs nationaux à long terme et résoudre nos problèmes commerciaux à court terme?

M. Schaezel: Votre question est vaste, sénateur. Je tenterai de répondre à deux parties du sujet et, si cela ne vous suffit pas, veuillez revenir à la charge. La première partie porte, semble-t-il, sur ce que vous devriez tenter de faire en négociant avec les organes de la Communauté à Bruxelles. La seconde partie se rapporte à la façon d'aborder les problèmes précis du Canada avec la Communauté, qui ne diffèrent pas de ceux auxquels nous faisons face dans d'autres pays.

A mon avis, l'une des tâches principales, qui se rapporte à ce que j'ai déjà dit au sujet de la tendance de la Communauté à se replier sur elle-même, consiste d'abord à frapper à sa porte pour l'éveiller à ce qui se passe ailleurs, et surtout, je crois, dans les pays évolués. En disant cela, je n'ai pas l'intention de critiquer autant que je donne à croire. Je songeais à un certain nombre de questions dont les organes et les États membres de la Communauté européenne sont saisis. Ces questions sont telles que l'on peut bien leur pardonner de ne pas en aborder d'autres qui sont étrangères à cet ordre du jour spécial. Selon mon expérience, la capacité d'attention des gouvernements est très limitée. Ils peuvent examiner tout au plus une demi-douzaine de questions, peut-être, le plus souvent moins, qu'ils règlent avec un certain degré de concentration. Tout le reste reçoit, on pourrait dire, une attention éphémère, indifférente et superficielle. C'est l'un des problèmes qui confrontent la Communauté européenne

et dont notre propre gouvernement a fait l'expérience. A mon avis la préoccupation au sujet du Vietnam, de la Chine et de la Russie a pris le pas, ces dernières années, sur presque tout le reste, si bien que cet axiome de la capacité d'attention est très important. Je m'étends un peu sur ce sujet simplement pour dire que votre voyage et le fait que vous rencontrez d'autres gens là-bas auront pour résultat de les rendre conscients d'un autre pays important qui s'intéresse à leur activité qui se répercute sur vous-mêmes et sur le système international. Ainsi votre présence sera à elle seule, une initiative avantageuse; et je songe, en particulier, comme l'a dit le président, qu'en ce qui concerne ce stade de mutation, d'évolution de la Communauté, au moment où elle commence à décider de l'orientation qu'elle prendra, votre visite présentera cet avantage.

A part cela, je ne mentionnerai qu'un autre aspect important. Il se rattache à la remarque que j'ai faite dans ma déclaration d'ouverture selon laquelle le péril qui confronte le régime international du commerce et des paiements provient de plusieurs sources, et non pas simplement de la Communauté. Nous y avons notre part, les Japonaise y ont la leur, mais on invoque essentiellement aujourd'hui des arguments de droit pour justifier ses propres actes, pour accuser quelqu'un d'autre et pour ne prêter qu'une attention distraite aux pressions qui s'exercent sur le régime. Je pourra même avancer que nous arrivons à un moment où l'on pourrait même envisager l'effondrement.

Or, comme vos délibérations l'indiquent et votre intérêt personnel, à mon sens, vous le commande, vous vous intéressez beaucoup à la préservation du système, voire même à son amélioration. J'espère bien que, lorsque vous serez là, mesdames et messieurs, vous ne discuterez pas tellement avec eux, mais que vous leur poserez des questions sur le genre de système qu'ils envisagent et l'orientation qu'ils veulent donner au monde. Ce sont là des questions qui sont demeurées sans réponse.

Cela nous amène à discuter d'un autre point, celui du régime préférentiel auquel s'est ralliée la Communauté. Elle ne manque certes pas d'imagination quand il s'agit de rationaliser ce qu'elle fait mais, quant à moi, elle esquivait tout à fait le problème.

Maintenant, pour ce qui est de votre deuxième question: quelle attitude prendre vis-à-vis de problèmes précis? Je crois que vous devez faire appel à tous les moyens dont vous disposez et dont disposent votre gouvernement et votre société. La Communauté européenne constitue un phénomène très pluraliste. Il n'y a pas une autorité bien définie à qui on peut s'adresser comme ce serait le cas dans une société totalitaire, car cette Communauté est tout à fait à l'opposé. L'autorité est répartie de la façon la plus étrange. Le processus décisionnel est très compliqué.

Il y a certains points qui, d'après moi, sont importants. En premier lieu, s'attaquer aux problèmes avant qu'ils ne se cristallisent, parce que, une fois que la Communauté s'est prononcée et que la décision est ratifiée par le Conseil des ministres, il lui est alors quasiment impossible de revenir sur ses pas. Cette situation rappelle le régime

américain où, une fois qu'un bill a franchi le Congrès et qu'il est devenu loi, il faut de l'héroïsme pour le modifier. Je reviens donc à l'étape où les politiques sont en train d'être formulées et où la Communauté affiche son identité. Quoi qu'il en soit, même s'il s'agit de questions bien définies, il est important de s'y prendre dès le tout début.

J'ai souligné le caractère pluraliste de la Communauté. Je n'hésiterai pas à soutenir, comme je l'ai fait officiellement et officieusement aux États-Unis, que la Commission est un organisme capital eu égard à toutes les questions économiques qui relèvent de la Communauté. Je n'essaie pas en un moment de faire des jugements bien étayés quant à l'importance du Conseil des ministres, des représentants permanents, etc. Je dis simplement en parlant de l'expérience acquise durant mon séjour à Bruxelles et antérieurement, au cours des 15 années que j'ai passées au sein du gouvernement à m'occuper de la Communauté, que la Commission tendra, en matière de politique, à jouer le rôle non du plus petit commun dénominateur, mais bien du plus grand.

Le personnel de la Commission est d'une rare compétence. Permettez-moi ici d'ajouter une apostille à titre historique. Nous vivons dans un monde ampoulé où l'on colle des étiquettes à toute chose. On dit souvent que la Communauté de Bruxelles est une bureaucratie gonflée, comptant 7,000 employés; j'en ai fait une étude. De ce nombre, 1,200 à 1,500 sont ce qu'on appelle des hauts fonctionnaires par opposition aux secrétaires, aux traducteurs et au personnel de soutien. On pourrait prendre 7,000 personnes et les éparpiller dans les services du ministère de la Santé et du Bien-être social sans se rendre compte, toute une année, de leur existence. Il s'agit donc d'un petit groupe et je dirais que, compte tenu du cadre étroit où il œuvre, c'est un organisme très efficace. On trouve, parmi ce personnel, des éléments qui valent la peine qu'on discute avec eux de ces questions précises.

En outre, comme l'indique le témoignage précédent, on traite avec tous les organes d'autorité et de décision, c'est-à-dire les représentants permanents. Il m'est agréable de constater que M. Jim Langley est actuellement l'ambassadeur discret, au sens propre du mot, du Canada auprès de la Communauté européenne. Avec votre délégation permanente, il fera ce qu'il faut, à savoir: travailler avec les représentants permanents.

La Commission est un organisme de la Communauté, mais elle n'était pas prévue dans le traité. Elle a acquis aujourd'hui une énorme importance. C'est probablement l'un des organismes les plus actifs et, en même temps, les plus isolés qu'il m'ait été donné de rencontrer. Il se consacre entièrement aux travaux quotidiens qui s'insèrent dans le programme de la Communauté.

Puis il y a les États membres. L'expérience nous a appris qu'il s'agit là d'une question des plus subtiles et ce caractère échappe de temps à autre aux gens de Washington. On s'imagine parfois que, pour accomplir le travail de la Communauté, il suffit d'aligner les ministres dans les capitales et tout sera dit. Les faits prouvent que les ministres peuvent y avoir des conversations très amicales et dire à tout venant: «Nous vous aimons beaucoup et, n'ayez crainte, nous allons tout faire pour vous aider»,

mais, une fois qu'ils se retrouvent ensemble, les choses ne s'arrangent pas de cette façon. C'est là un aspect admirable de la politique, mais je ne sais pas combien de fois on se laissera prendre à ce jeu consistant à faire croire qu'on peut travailler ensemble de cette façon-là.

Néanmoins, un certain travail peut si faire dans les capitales a savoir: discuter systématiquement des problèmes, persuader ou chercher à persuader les gens du bien-fondé de la thèse qu'on avance, créer une disposition d'esprit de telle sorte que, une fois la question portée devant cette institution spéciale qu'est le Conseil des ministres, il y aura des gens qui la comprendront. C'est un procédé extrêmement compliqué qui s'inscrit dans le cadre du processus démocratique. Il exige beaucoup de finesse.

Je formulerais une dernière suggestion: ni pas laisser aux gouvernements le soin de faire ce travail. Cette Communauté, avec tous ses aspects complexes, est, comme toute société démocratique, sujette aux groupes de pression, qu'ils soient du monde des affaires ou du monde ouvrier ou intellectuel.

Encore une fois, le Canada a des atouts spéciaux du fait que ses antécédents coloniaux le lient à deux des principaux États membres de la Communauté. Vous avez, avec la Communauté, un lien d'ordre culturel et d'intérêt général qui constitue un autre atout auquel il faut recourir dans ce travail très complexe.

Il y a deux façons d'envisager ces complexités: ou elles vous horripilent ou elles vous intéressent. J'espère que c'est la seconde option que vous prendrez.

Le sénateur Macnaughton: Je vous remercie beaucoup de cette réponse très intéressante. Si j'ai bien compris, la Communauté a une mission en poste à Washington, qui, je le présume, s'efforce de demeurer en communication avec les divers organismes du système américain. Je constate également que le Canada n'a pas réussi à obtenir de la Communauté qu'elle lui envoie une mission identique. Y a-t-il, d'après vous, des chances qu'on en ait une ici? La mission de la Communauté à Washington est-elle, d'après-vous, efficace ou l'a-t-elle été?

M. Schaezel: Je suis d'avis que la mission de la Communauté à Washington revêt une très grande importance. J'en avais fait état auprès des Européens et j'avais demandé instamment à mon gouvernement de faire valoir l'importance de cette initiative. Les raisons en sont très simples. Si vous vivez dans un royaume d'ignorance, où la mythologie prédomine, un des principaux problèmes auxquels il faut faire face dans bien des cas, c'est la connaissance exacte des faits. C'est ainsi qu'on nous accuse souvent de représenter les intérêts européens et américains. Je vous assure que ce n'est pas une situation enviable, mais il faut le faire pour pouvoir tirer les choses au clair. Il est donc du devoir de la Communauté de faire quelque chose en l'occurrence, ce qui nous porte à vous demander pourquoi vous vous êtes engagés dans cette voie. C'est que vous ne voulez pas demeurer en reste; vous voulez savoir ce qui se passe et instruire les Canadiens sur ce problème vital.

Je vous dirai, pour ma part, que ce travail incombe à la Communauté européenne elle-même qui, si ses ambitions sont vraiment celles qu'elle proclame, ne saurait se dérober à cette responsabilité. Voici ce que je lui dirais fermement: «Nous estimons que vous avez l'obligation d'établir une mission à Ottawa qui aura pour tâche de nous expliquer ce qu'est la Communauté et de servir de voie de communication».

Je vous ferai part maintenant de mes vues personnelles sur la question. Le simple particulier—que je ne suis pas resté, je ne sais pourquoi—peut se payer le luxe de dire certaines choses que je ne puis pas. Un des vrais problèmes qui se posent est la jalousie des États membres de la Communauté qui s'aperçoivent que les questions leur filent entre les doigts. Je pense notamment aux ministres des Affaires étrangères qui tiennent aux voies et aux relations diplomatiques établis au cours des siècles.

Or, sans vouloir dénigrer le sentiment de nostalgie qu'on ressent à cet égard, mais compte tenu de la primauté de l'économique, le concept de nation n'est plus, en quelque sorte, une force viable, car il est entaché d'anachronisme. Quoi qu'il en soit, les ministres des Affaires étrangères y tiennent. Je ne saurais dire ce qu'il en est du corps diplomatique canadien, mais j'en sais quelque chose des représentations étrangères à Washington où la plupart des ambassadeurs européens sont des amis que je connais depuis longtemps. Plusieurs d'entre eux, sinon tous, avouent qu'ils ne sont pas en mesure de traiter des affaires de la Communauté avec le gouvernement américain. L'ambassadeur de Belgique à Washington, un homme extrêmement compétent, est maintenant le doyen, étant donné que les Belges occupent la présidence durant le présent semestre. Je crois que la dernière chose qui lui plairait serait de discuter avec les autorités américaines une question de caractère un peu technique relative à la Communauté.

Vous avez donc besoin d'une mission compétente en matière de Communauté et qui remplirait une double fonction: celle d'informer les États-Unis ou le Canada et de servir en même temps d'office d'information. Mais les représentants américains et canadiens ne pourront jamais émuler à Bruxelles, les postes d'écoute que la Communauté maintient aux États-Unis. Voilà pourquoi je soutiens en premier lieu qu'il y va du propre intérêt de la Communauté. C'est une tâche qui doit être remplie par un bureau de la Communauté et qu'on ne saurait imposer au neuf ambassadeurs accrédités auprès du gouvernement canadien.

Quelle attitude prendre à cet égard? En premier lieu, il faudrait insister pour que la Communauté ouvre un bureau d'information ici même. C'est par là qu'il faut commencer pour éviter tous les problèmes d'ordre diplomatique, de protocole ou de sensibilité nationale. Cette initiative cadre tout à fait avec vos plans et, selon moi, les intérêts du Canada.

Le problème plus précis qui se pose dans la mesure où les Européens sont en cause, c'est que le gouvernement français—bien qu'il ne soit pas le seul—s'est particulièrement opposé à ce que la Communauté assume des respon-

sabilités de cette nature. Il s'est constamment fait tirer l'oreille à ce propos. De fait, les Belges—et je ne dis pas cela parce que leur ambassadeur est parmi nous—sont allés de l'avant avec M. Hamel et n'ont rien ménagé pour que la Communauté ait un ambassadeur à part entière en poste aux États-Unis. Cette lutte intestine remonte à toute une série de problèmes qui se sont posés dans le cadre de l'intégration européenne. Ces questions sont notamment: qu'est-ce que la Communauté? A-t-elle un avenir politique? S'agit-il là d'une entité politique? Est-elle supranationale? Est-elle confédérale ou fédérale? Face à ces conjectures, les Français se rangent manifestement d'un côté. Toute prétention de la part de la Communauté à l'effet qu'elle constitue un important organisme politique plutôt qu'une institution technocratique est une notion que les Français rejettent et continueront je pense, de rejeter.

Il s'ensuit que la commission peut maintenir des relations diplomatiques actives avec les pays d'importance secondaire. Les États-Unis sont malheureusement un pays important; le Canada et le Japon aussi. La plus grande difficulté consiste donc à installer des missions diplomatiques dans les pays importants, mais cette prérogative est réservée aux propres États.

En somme, il s'agit là d'un processus évolutif où je serais enclin à montrer la plus grande intrépidité. Je ne crois pas qu'il soit dans l'intérêt de la Communauté, des États membres ou des pays en cause qu'une petite mission diplomatique soit établie, disons à Ottawa ou à Tokyo. A mon sens, la chose est indispensable. Les voyages que vous effectuerez, vous offriront une occasion unique d'en faire une réalité.

Le sénateur Macnaughton: Monsieur le président, il me revient de réserver du temps à d'autres membres du comité, mais il est, je crois, vrai de dire que la politique gouvernementale est déterminée par le gouvernement. Les sénateurs et les députés peuvent la critiquer, l'interpréter ou la préconiser. Tel est notre régime.

Pour passer maintenant au Parlement européen, il y a, si j'ai bien compris, douze comités permanents chargés d'examiner les principaux aspects de la politique communautaire. Voici donc ma question: comme nous sommes des parlementaires qui vont se rendre là-bas et vraisemblablement rencontrer d'autres parlementaires membres de ce Parlement, quelle influence le parlementaire européen exerce-t-il présentement sur la Communauté? Cette influence est-elle appréciable?

M. Shaezel: La réponse à cette question sera nécessairement fort subjective, mais...

Le sénateur Macnaughton: C'est précisément ce que je veux.

M. Shaezel: Je serais volontiers d'accord avec ce que je crois être l'opinion de la majorité—et si vous n'avez pas déjà compris, vous comprendrez sûrement bientôt que c'est là, en jargon parlementaire, un organisme tout à fait inefficace. Il est ambitieux. Le traité prévoit que le Parlement sera directement élu. Ses pouvoirs sont limités. Mais ils sont pourtant excessifs en ce sens que, comme vous le

savez, il peut agir de façon à forcer la Commission à démissionner. C'est essentiellement un mauvais objectif, mais c'est, en tout cas, le seul pouvoir qu'il ait. Comparé à nos institutions démocratiques, c'est un organisme éminemment dépourvu de pouvoirs. Il exerce maintenant certaines fonctions utiles et il s'en verra sûrement attribuer d'autres à l'avenir. En conclusion, cet organisme mérite qu'on lui consacre du temps.

Les Européens se demandent avant tout, à ce propos, quelles mesures prendre en vue d'instituer un Parlement plus responsable pour instruire l'Europe. On a dit qu'il répondait au besoin que la Communauté éprouve d'acquiescer sa légitimité politique. Elle est présentement un organisme non démocratique. La Commission est un corps désigné; le Conseil des ministres délibère présumément dans le secret. En réalité, ces délibérations se font dans le secret mais les procès-verbaux sont connus immédiatement, ce qui rend pratiquement cette précaution inopérante.

Il règne en Europe un climat de déception facile à sentir. Il n'est tout simplement pas juste de recourir à un processus manifestement non démocratique pour prendre des décisions aussi lourdes de conséquences pour la vie économique, sociale et politique de 250 millions d'Européens. Les pressions sont telles que, d'une façon ou d'une autre, il faudra s'orienter dans le sens d'un Parlement plus puissant. La question principale est de savoir si cela se fera par élection directe ou par le moyen du budget et des affectations de crédits, voie suivie normalement par les parlements qui s'inspirent du régime britannique.

Il me semble que la partie se joue plutôt de ce dernier côté, car Peter Kirk, le chef compétent et plein de ressources de la délégation britannique, a proposé de tirer tout le parti possible des pouvoirs explicites et implicites que détient présentement le Parlement. En d'autres termes, «utilisons au maximum ce que nous possédons déjà et des pouvoirs supplémentaires nous seront conférés.» Le processus a été amorcé pour le budget de la Communauté, qui, d'ici un certain temps, permettra au Parlement d'acquiescer plus d'autorité en ce domaine. Il me semble que ce soit la voie dans laquelle on va s'engager pour en venir plus tard à l'élection directe.

L'argument opposé à l'élection directe me semble préremptoire. En un temps où le public est généralement en proie au doute—du moins dans mon pays, mais je crois qu'il en est également ainsi en Europe—quant au processus politique dans son ensemble, bien peu de gens iraient, je crois, voter pour des candidats qui veulent assumer des charges dont personne ne sait ce qu'elles sont au juste ni ce qu'elles sont censées représenter pour chacun. Ce serait une voie dangereuse qu'à ce qu'il me semble, on a judicieusement résolu d'écartier pour le moment.

En un sens, votre question, vos demandes de renseignements et votre voyage tombent à un moment intéressant. On essaie là-bas présentement de décider vers quoi se diriger, ce qu'il faudrait faire et quelles techniques on devrait appliquer pour obtenir des pouvoirs plus étendus et une institution plus démocratique.

Parce que vous êtes membres d'un régime parlementaire et que vous allez vous adresser à des gens qui es-

saient de trouver leur voie dans un régime politique unique, le moment est tout indiqué de leur parler et de commencer à étudier avec eux des questions du genre de celles que vous m'avez posées. C'est exactement ce que j'ai essayé de faire modestement. Certains membres du Congrès s'inquiètent des problèmes législatifs qui se posent aux États-Unis. MM. Bolling et Fraser par exemple, se sont rendus en Europe et y ont rencontré des Européens qui se préoccupaient des mêmes questions. Les discussions n'ont pas porté uniquement sur la Communauté ni sur les relations entre le Canada et la Communauté ou encore entre les États-Unis et la Communauté, mais plutôt sur ce qu'il adviendra de ce problème intellectuel extrêmement passionnant et des mesures que devrait prendre une institution comme la Communauté pour obtenir la légitimité politique.

Le sénateur Macnaughton: Il me vient à l'esprit toutes sortes de questions économiques, commerciales et Dieu sait quoi encore, mais je crois que j'ai suffisamment accaparé le temps du comité.

Le sénateur Flynn: J'aimerais quelques précisions au sujet de la dernière question posée par le sénateur Macnaughton. Ce Parlement européen groupe non seulement les pays de la CEE mais encore, si j'ai bonne mémoire, les dix-sept autres pays représentés à Strasbourg.

M. Schaetzel: Non, monsieur. Vous parlez je crois du Conseil de l'Europe, organisme qui se réunit à Strasbourg, tout comme le Parlement européen. Le Parlement européen, auquel neuf pays viennent de s'ajouter comprend 198 membres.

Le sénateur Flynn: Il est distinct du Conseil de l'Europe?

M. Schaetzel: Oui. Il y a de quoi s'y perdre, puisque ces deux organismes se réunissent au même endroit et ont des appellations qui se ressemblent. Le Parlement européen présente des caractéristiques intéressantes. Je serais surpris si d'ici un an ou deux, il ne devient pas un organisme fort actif qui rendra de beaucoup plus grands services. On ne saurait dire de la plupart des groupes interparlementaires ou de tout autre groupe que ce soit, qu'ils siègent selon l'importance des partis; ils offrent un spectre normal de tendances allant de la gauche à la droite, ou vice-versa, suivant votre préférence politique; ils sont ainsi conçus et commencent à prendre conscience qu'ils constituent des groupements politiques plutôt que nationaux. Mais c'est encore un peu superficiel.

On a écrit quelque chose à ce sujet. J'ignore si vous en êtes au courant. Vers l'été de 1971, *Punch* a publié un article sur le Parlement européen, qui mêlait avec un rare bonheur l'humour, la perspicacité et l'optimisme. Si vous pouviez retracer cet article, je vous conseillerais de le lire parce qu'il est bien écrit et qu'on peut en tirer sans peine, comme je l'ai toujours souhaité, les renseignements désirés.

Le président: La question du sénateur Flynn est fort intéressante et je vous saurais gré de me fournir à ce sujet de plus amples précisions, qui auront, bien sûr, un

caractère subjectif. Si le Parlement européen devenait effectivement plus puissant et plus efficace, l'importance du Conseil de l'Europe diminuerait-elle d'autant?

M. Schaetzel: Je crois qu'il faut répondre oui. Le Conseil de l'Europe est déjà sur son déclin. La preuve en est que le membre du Congrès Hays ainsi que ses collègues qui ont participé de très près à l'Assemblée de l'Atlantique Nord et se sont trouvés mêlés de temps à autre à l'activité du Conseil de l'Europe, ont en réalité décidé de s'abstenir tout à fait de jouer ce rôle ou de le réduire au minimum: ce qui veut dire que la situation leur apparaît telle que je l'ai décrite.

Le sénateur Flynn: Ne serait-ce pas dommage? Ne croyez-vous pas que si le Conseil de l'Europe perdait son autorité ou son importance, il en résulterait une CEE plus fermée?

M. Schaetzel: Non, monsieur. Le Conseil de l'Europe est dû à l'initiative de M. Churchill dans la période d'après-guerre, alors que la situation était floue et qu'on estimait qu'ayant travaillé ensemble, il fallait réaliser quelque chose ensemble. A ce stade de l'histoire européenne, le Conseil de l'Europe jouait, à mon avis, un rôle très utile, et il a continué de le jouer dans un certain nombre de domaines. Le Conseil s'est livré à une série d'études sur des questions de biologie, de pollution, et autres. Le fait est qu'il a été dépassé par les événements et qu'un autre phénomène s'est produit.

En fait, le Conseil de l'Europe offrait un choix politique. On pouvait opter pour la collaboration classique entre des États indépendants dans les domaines d'intérêt commun ou, comme le proposait le Plan Schuman en 1950, viser à une certaine unité, à une certaine intégration européenne et au transfert d'une part de souveraineté, dans des domaines réservés à un nouvel organisme. Les Européens ont opté pour ce dernier choix. Jusqu'en janvier dernier, les Anglais adhéraient à l'ancienne conception politique, alors que les six pays avaient opté pour l'autre; mais les Anglais se sont finalement laissés persuader; il existe donc maintenant un choix défini à l'égard d'une certaine forme d'intégration, qui entraîne automatiquement le déclin de l'autre institution. On peut dire que c'est dommage, mais la vie est une évolution qui fait disparaître certaines choses et en fait naître d'autres.

Une communauté de neuf pays de 250 millions d'âmes, qui s'engage dans une certaine voie, pose des problèmes très aigus aux États qui, pour diverses raisons, n'en font pas partie. Il s'agit surtout des pays neutres, et, jusqu'à un certain point, des pays méditerranéens à qui manquent les traditions et les institutions politiques qui leur permettraient d'y adhérer. Parce que le changement suscite un nouveau problème, il ne faut pas, me semble-t-il, en conclure que l'on doit marquer le pas, même s'il est possible de le faire. Toutefois, les neuf ont nettement opté pour cette autre solution et c'est pourquoi je dis, en somme, qu'il faut s'attendre, en fait, au déclin du Conseil de l'Europe.

Le sénateur Bélisle: J'ai lu votre article, monsieur Schaezel, et je l'ai trouvé fort intéressant. Vous employez l'expression «morcellement» et ce matin vous avez dit que le monde vous semble se morceler. Si tel est le sort de ces communautés, ce morcellement est-il plutôt interne ou bien a-t-il lieu en regard de la communauté atlantique? Y a-t-il une raison qui l'explique? Serait-ce parce que les communautés deviennent trop nationalistes sur le plan économique? Vous avez parlé dans votre article des agriculteurs et de leurs tactiques de coulisse.

M. Schaezel: Voilà une question épineuse qui soulève plusieurs points. Je vais essayer d'y répondre. Dans mon article aussi bien que dans ce que j'ai dit aujourd'hui quand j'ai parlé d'un monde en voie de morcellement, j'essayais de décrire un monde qui se décolle d'un cadre, ajusté avec peine à commencer par la période immédiate de l'après-guerre qui a vu les accords de Bretton Woods, l'Organisation internationale du commerce (OIC), l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) etc. J'ai décrit certaines caractéristiques de ce système. Voilà pour le domaine économique.

Mais je pense qu'il se morcelle d'une autre façon que nous n'étudions pas ici, mais dont je suis fort disposé à parler. Aux yeux de quelqu'un comme moi qui a été mêlé aux affaires étrangères, le monde présentait jusqu'à récemment, certaines caractéristiques, et, notamment la prépondérance économique et militaire des États-Unis, sûrs d'eux-mêmes et assumant leurs responsabilités. Je ne porte pas de jugement de valeur; je dis simplement que c'était un fait de la vie internationale. Il régnait une certaine stabilité assurée par le régime du commerce et le système des paiements, par le rôle dévolu aux États-Unis et que ceux-ci reconnaissaient par une confrontation entre l'Est et l'Ouest, sur laquelle ici encore je ne porte aucun jugement de valeur; on y trouvait une certaine clarté, c'est-à-dire que tous pouvaient s'y rapporter d'une façon ou d'une autre et dire: «Tel est le monde; tel est le système; il fonctionne ou ne fonctionne pas, mais au moins, nous le connaissons.» Je soutiendrais, sans entrer dans les détails, que chacun de ces trois éléments a maintenant changé du tout au tout et qu'il règne une incertitude quant à savoir où nous sommes, où nous allons, qui nous dirige, où nous voudrions être, ce que nous voulons protéger et ce que nous désirons substituer. Voilà ce que j'entendais par un monde qui se «morcelle».

Voici maintenant mon deuxième point. Vous avez absolument raison lorsque vous parlez de nationalisme. J'estime qu'il s'agit d'un phénomène extraordinaire et que nous sommes en train de vivre une contradiction totale. C'est un monde qui est manifestement interdépendant sur le plan économique et sur celui de la sécurité, et chacun se conduit comme si nous allions bravement revenir au 18^e siècle, ce qui est ridicule. J'éprouve une certaine sympathie pour les pays moins développés qui ont émergé du colonialisme et qui veulent une identité nationale. Dans bien des cas en Afrique, les frontières entièrement artificielles ne sont dues qu'au colonialisme mais on y trouve néanmoins cette poussée de nationalisme. Je ne comprends pas. Je ne comprends pas que ce phénomène existe dans des pays avancés, mais c'est pourtant un fait.

Nous vivons donc, dans un monde à la dérive où nous faisons face à un anachronisme total qui présente de grandes difficultés à quiconque veut élaborer une politique sensée.

Vous demandez en troisième lieu ce que cela représente pour la Communauté. L'Europe est aux prises avec le même anachronisme absurde. C'est-à-dire que les Européens veulent une communauté et tout ce qu'elle comporte; par ailleurs, le nationalisme y devient de plus en plus fort. Ce n'est pas que j'éprouve autre chose que de l'affection pour la jeune génération, y compris mes filles. Je veux pourtant dire ceci: c'est le cas d'une partie des jeunes actuellement—pas tous—qui veulent tout ce que peut apporter notre société prospère. D'autre part, ils ne veulent pas de la société d'abondance; ils ne veulent pas non plus essayer d'y apporter des changements qui feraient disparaître ses imperfections actuelles. On retrouve un peu le même genre de situation en Europe; l'analogie est très large mais elle est valable. On peut dire que dans une certaine mesure, les Européens veulent pouvoir s'exprimer d'une voix unanime. M. Heath en a parlé avec éloquence au cours de sa récente visite à Washington. Lors de la réunion au sommet en octobre, on a exposé ouvertement tout ce que la Communauté devrait faire mais qui ne peut se réaliser sans sacrifices ni changements. Le nationalisme présente pour elle une résistance inhérente au changement et à la réalisation de ses désirs. C'est là le problème de la structure européenne. Il faut céder quelque part. Les Européens en viennent au point où ils ne peuvent tout avoir et il faudra que le nationalisme s'érode encore davantage s'ils veulent atteindre leurs objectifs. Mais les objectifs peuvent céder. Autrement dit, on peut finir par avoir une Communauté qui ressemblera plus ou moins à l'actuelle, qui restera indéfiniment la même—je ne crois pas qu'elle s'écroulera comme telle—mais les Européens ont atteint une espèce de plateau qui leur permettrait difficilement de s'orienter vers les autres objectifs qu'ils se sont fixés.

Le sénateur Yuzyk: Puis-je poser une question supplémentaire?

Nous discutons ici des points faibles de l'Europe. Vous avez mentionné, je crois, dans votre article l'existence de l'OTAN et de l'Assemblée de l'OTAN et que tous ou presque tous en sont membres. Ne croyez-vous pas que c'est encore une force qui agira au moins comme un lien et qui jettera un pont entre elle et nous pour améliorer nos relations et notre compréhension mutuelle?

M. Schaezel: Oui je le crois. Il y a ici deux points: en premier lieu, ce qui unit les Européens; en deuxième lieu, de quelle façon nous demeurons unis à eux? L'OTAN et l'OCDE sont des moyens nous permettant de leur rester unis. Toutefois, leurs obligations envers l'OTAN et l'OCDE, au sein desquelles ils sont représentés comme États nations, favorisent en fait le nationalisme dont nous venons de parler et dans un sens, vont à l'encontre de l'esprit de la Communauté.

Portez un problème devant l'OCDE—dans le domaine de l'énergie, par exemple. La CEE y est représentée par des agents des gouvernements membres et la Commis-

sion y joue un rôle subalterne; en un sens cependant, l'action des États membres, au nombre de neuf à présent, au sein de l'OCDE tend en général à ne pas tenir compte de l'existence de la Communauté. C'est là l'anachronisme de cette activité. De toute évidence, à l'OTAN, les conséquences sont moins sérieuses parce que la Communauté n'a aucune responsabilité sur le plan strictement de la défense ni sur le plan militaire. Comme on l'a vu, il y a des chevauchements dans les travaux préparatoires à la conférence prévue sur la sécurité et la collaboration européennes. C'est là le problème de la Communauté en tant que telle qui doit mettre au point sa position, puis en tant que caucus européen, à l'OTAN, il lui faut la préciser et enfin au titre OTAN, elle doit décider des mesures à prendre. A ce qu'il me semble, tout cela laisse entendre que lorsque le monde s'éteindra dans un gémissement, c'est qu'il sera enseveli dans la paperasserie bureaucratique au point de ne plus pouvoir bouger; il semble bien que les Européens s'en vont plus ou moins dans cette direction.

D'autre part, il y a un dernier point. L'OTAN et l'OCDE sont des institutions très importantes; elles jettent un pont, robuste on l'espère, par-dessus l'Atlantique pour vous comme pour nous, ce qui permet un dialogue constant non seulement entre les hommes d'affaires mais aussi entre les parlementaires. Il faudrait tout faire pour le renforcer.

Une partie de notre travail consiste à résoudre le problème du renforcement de l'OTAN et de l'OCDE. Autrement dit, il nous faut être sérieux, il faut tirer le meilleur parti possible de ces institutions, à cause des responsabilités que nous assumons.

En deuxième lieu, les Européens devraient commencer à faire preuve de bons sens. En ce qui a trait à l'OCDE, l'organisme le plus important sur le plan économique, cela signifie qu'ils devront commencer à dire: «Oui, nous sommes une communauté». Dans bien des cas, il ne sera pas nécessaire que le représentant de cette Communauté soit assis derrière eux, sur une chaise basse. Il faudra plutôt qu'il soit sur l'estrade et se fasse le porte-parole dans les domaines où elle a des responsabilités. Comme je l'ai dit, il faut pour cela manifester des talents d'homme d'État et faire preuve de perspicacité, ce qui n'a guère été le cas jusqu'ici.

La question de l'OTAN reste à envisager; elle dépend de ce que la Communauté fera dans le domaine de la défense. Je crois qu'elle va s'en occuper. Peut-être pas immédiatement, mais avant longtemps. Cela continuera à poser des problèmes. Le caucus européen de l'OTAN a eu du succès, plus de succès qu'on en attendait en général. Nous devrions l'encourager et il ne faudrait pas considérer que l'on crée un groupe au sein d'un autre et donc, que c'est néfaste. Il faudrait le considérer comme un élément d'une Europe en voie de développement et nous ne devrions pas avoir d'appréhensions à son sujet. Il faudrait plutôt reconnaître que l'OTAN elle-même est flexible, c'est de fait un engagement et les institutions sont des moyens de parvenir à une fin. La fin est exposée dans le Traité et dans nos intérêts mutuels concernant la sécurité. L'organisation n'est pas une fin en soi.

Sénateur Yuzyk: Je n'ajouterais qu'une seule chose, c'est que l'Assemblée de l'Atlantique Nord a traité de ce problème en novembre dernier. La plupart des pays européens avaient des inquiétudes à ce sujet. A mon avis, comme le bureau principal de l'OTAN est à Bruxelles, nous pouvons entretenir des rapports étroits et nous sommes en mesure de résoudre une partie de nos problèmes. Certes, nous avons discuté du fait que les États-Unis et le Canada sont d'un côté de l'océan et que la présence de cet océan ne signifie pas nécessairement qu'il y a un écart entre nous mais que nous devons réaliser les objectifs communs, tant économiques que sociaux et culturels.

M. Schaezel. Je suis d'accord, monsieur.

Sénateur Bélisle: Monsieur le président, lorsqu'on a formulé le traité de Rome, la fédération politique était l'un des objectifs politiques à long terme mais il me semble maintenant qu'on s'en éloigne. Lorsqu'on visite l'Europe de nos jours on a l'impression qu'ils deviennent plus nationalistes et moins objectifs vis-à-vis de cet objectif. Êtes-vous de cet avis?

M. Schaezel: Oui, monsieur. Je crois que c'est vrai. Essayer d'en comprendre les raisons, la signification et l'orientation future, c'est une tâche que nous nous sommes donnée et que nous essayons de comprendre. J'essaie d'écrire à ce sujet et ce n'est pas facile.

On peut vraiment dire beaucoup de choses sur ce sujet. D'une part, on peut être déçu lorsqu'on considère la mesure dans laquelle l'enthousiasme s'est refroidi et le fait qu'on semble se diriger, comme vous le laissez entendre, plus dans le sens de la préservation des intérêts nationalistes. On peut dire que c'est un présage que le rêve quel qu'il ait été n'était pas réalisable et qu'il ne deviendra pas réalité.

Il y a pourtant d'autres opinions. Je crois que Monnet serait sans doute d'avis, en sa qualité de père du mouvement européen, que l'évolution dans ces domaines est très lente.

Avant de quitter l'Europe, j'ai parlé à un grand nombre de mes amis, des gens avec qui j'ai travaillé dans ce domaine pendant 15 ou 20 ans. Ils disent bien, et c'est très important, qu'il s'agit là d'un processus qui s'échelonne sur une période d'au moins 100 ans. Nous ne parlons pas seulement de demain, de la prochaine décennie ou de la décennie qui suivra, mais d'un avenir lointain, d'un processus à très long terme.

Je voudrais dire aussi que lorsqu'un fait a une telle importance historique—et c'est vraiment historique—parce que sur le plan politique rien d'aussi nouveau ne s'est fait au cours des 100 dernières années que ce que les Européens ont entamé—le travail intellectuel est extrêmement difficile et que certaines des difficultés avec lesquelles ils sont aux prises auraient dû être prévues. Il est très facile de parler de supranationalité au sein d'une collectivité et d'unité européenne, si vous vous contentez de parler; mais une fois que vous faites face à la réalité, c'est tout à fait différent. Ils ont franchi les étapes les plus faciles, ils ont supprimé les obstacles, surtout dans le

domaine du mouvement des marchandises et des services; mais lorsqu'ils commenceront à atteindre l'étape créatrice, c'est-à-dire l'unité financière et économique ou qu'ils essaient de faire des démarches dans le domaine du régionalisme ou de la politique sociale, cela devient très sérieux et vous pénétrez dans la vie politique et économique des états membres. Quiconque est renseigné—et vous l'êtes certainement—au sujet du processus politique sait qu'au-delà de la rhétorique, vous vous butez à des obstacles réels qui sont difficiles à surmonter; et ils en sont là aujourd'hui. Je ne crois pas qu'il importe tant de savoir que cette résistance existe ou quelle nationalisme existe; il s'agit de savoir si la volonté politique sera assez forte et si ce mouvement est assez accentué en Europe pour que les obstacles soient surmontés un par un, non pas immédiatement mais de façon constante.

Franchement, je suis assez optimiste. Ils ont survécu à la crise. J'ai soutenu qu'ils avaient vraiment survécu à une guerre d'extermination réciproque qui a duré 10 ans. Cette guerre avait commencé au moment du veto contre l'entrée de la Grande-Bretagne en janvier 1963. Si vous voulez, elle s'est terminée en janvier 1973 au moment de l'entrée de la Grande-Bretagne. Les Européens faisaient une guerre interne et fondamentalement nonproductive afin de savoir si les Britanniques devraient ou ne devraient pas participer et de savoir quel genre de communauté devrait exister. C'était en réalité une guerre gaulliste.

Pour l'instant, on a surmonté cet obstacle. Il y a encore toutes sortes de problèmes, dont vous avez parlé dans votre question, mais comme je suis tout à fait optimiste, il me semble que la participation des Britanniques leur permettra de dépenser leur énergie. Du moins, j'estime qu'un grand nombre des Britanniques bien que pas tous, considéreront l'entrée comme la dépense d'une énergie qui était en voie de disparition en Grande-Bretagne depuis la fin de la première grande guerre mondiale. Cette disparition d'énergie a été une tragédie pour le monde lorsqu'on pense à ce que les Britanniques ont fait et à ce qu'ils peuvent faire.

Il y a aussi la véritable «aération» de la communauté qui se produit lorsque de nouveaux membres s'y joignent. Toute bureaucratie souffre de rester inactive. J'en ai quitté une et j'estime que toute bureaucratie a besoin d'être secouée périodiquement. Cette bureaucratie qui existe maintenant depuis 15 ans subit un changement majeur à cause de l'entrée de nouveaux membres, parce que le personnel et la Communauté comptent de nouveaux membres; par conséquent, ce processus les secoue. C'est donc une période de grande agitation et c'est pourquoi j'ai insisté dans mes propos préliminaires sur l'importance de cette période pendant laquelle la Communauté doit trouver son identité. Ce faisant, elle peut très bien surmonter certains des obstacles mentionnés dans votre question.

La réunion au sommet tenue en octobre a été intéressante parce qu'on y a établi un programme remarquable de travail pour les institutions de la Communauté et que l'on a fixé des délais très brefs, c'est-à-dire que l'on doit avoir fait la moitié du programme avant le 1^{er} juillet et

l'autre moitié avant la fin de l'année. La Commission prend ce programme très au sérieux et je présume qu'il en est de même pour les états membres. Mais respecteront-ils ces délais, c'est là une toute autre question.

Toutefois, je dirais en somme que vous avez raison. Le rêve politique, l'idée de l'Europe fédérée supranationale de demain que le président Kennedy a cru voir le 4 juillet 1962 ne s'est évidemment pas encore réalisé, et on ne peut s'attendre qu'il le soit prochainement. Il s'agit d'un processus de longue haleine, moins dramatique, mais dont les problèmes sont plus graves. En même temps, on pourrait dire qu'il s'agit d'un glacier qui avance tranquillement tout en emportant les gens en dépit de ce qu'ils veulent faire.

Le sénateur Bélisle: Merci.

Le président: Afin que tous aient le même temps, nous passerons maintenant aux autres interrogateurs. Sénateur Grosart.

Le sénateur Grosart: Merci, monsieur le président.

Monsieur Schaetzel, vous nous avez donné d'excellents conseils sur la façon d'obtenir ce que nous voulons de la CEE. Toutefois, nous ne semblons pas savoir ce que nous voulons. Pourriez-vous nous donner des conseils à ce sujet? On dit parfois que nous sommes peut-être le seul pays industrialisé à notre niveau—l'Australie en est peut-être un autre—qui n'ait pas un certain genre d'accès préférentiel à un marché d'une population de 100 millions. Devrions-nous chercher à établir une sorte de rapport général et formel avec ce bloc commercial qu'on appelle la CEE, ou devrions-nous continuer à résoudre nos problèmes de façon fragmentaire, selon les circonstances?

M. Schaetzel: Monsieur, j'ai prévu cette question après ma lecture de vos délibérations antérieures et la réponse est facile. Vous ne devriez pas chercher à établir un rapport particulier, et même si vous le faisiez, vous ne l'obtiendriez pas. Voulez-vous en entendre plus?

Le sénateur Grosart: Oui, au sujet des deux négations.

M. Schaetzel: D'abord la raison pour laquelle vous ne devriez pas en vouloir. Il me semble—et je ne suis pas un expert sur l'économie canadienne—que s'il existe un pays ayant un intérêt inhérent dans un système vraiment multilatéral, c'est bien le Canada. C'est, à mon avis, ce que M. Rogers a souligné dans son excellent témoignage. Les marchés qui sont vraiment importants, que cela vous plaise ou non, sont les États-Unis et le Japon. Ni l'un, ni l'autre n'aura une association particulière avec la CEE. Donc, étant donné vos intérêts économiques nationaux, vous avez peut-être le plus grand intérêt à préserver le système multilatéral qui est présentement sous une si forte pression. Si, par hasard, il s'effondre, nous aurons alors un monde différent, et nous pourrions revenir et en discuter à une autre séance.

Le sénateur Grosart: Ne s'est-il pas effondré?

M. Schaetzel: Non, mais s'il s'effondre—et comme je l'ai signalé plus tôt, l'orientation actuelle des événements

m'inspire de la crainte—nous pourrions alors revenir et tendre cette salle en noir et envisager les autres choix. Nous vivrions peut-être dans un monde d'accords spéciaux entre les pays, mais je n'aime pas l'envisager et je ne suis pas encore prêt à y penser.

Le sénateur Grosari: Mais c'est justement ce que nous avons. Il y a 60 pays qui ont des rapports bilatéraux spéciaux les uns avec les autres par l'entremise de la CEE. Je suis d'accord que nous avons un intérêt dans le multilatéralisme, mais où irons-nous si tout le monde se lance vers le bilatéralisme?

M. Schaezel: Eh bien, établissons les éléments du problème. D'abord, nous avons neuf états qui constituent un mouvement vers l'unité qui n'est pas seulement accepté en vertu de GATT. Ils avancent vers l'unité et ils agissent comme une unité et aucun de nous ne peut s'opposer à ce phénomène.

Les autres états, les neutres, qui ont négocié leurs accords avec la Communauté, répondront à mon avis au test de GATT comme une région de libre échange. L'agriculture est exclue. Notre Ministère du Commerce qui n'est pas la plus sympathique des institutions lorsqu'il s'agit d'examiner les relations américaines avec la Communauté est incapable de prévoir que d'ici cinq ans cela nous coûtera cher. Ils parlent en termes de 200 millions de dollars, ce qui représente presque une erreur statistique lorsque vous faites ce genre de prévision, étant donné le volume du commerce.

Quant aux autres pays, qui sont fondamentalement parmi les plus désavantagés et pauvres des pays moins développés—surtout en Afrique et dans certains pays du Commonwealth aux Antilles et ailleurs—ceci devient un problème philosophique, un problème de politique et non un problème de réalité économique. Ni vous, ni moi ne souffrirons vraiment de ces accords. De plus, dans les régimes préférentiels généralisés que la Communauté a institués quant aux produits manufacturés pour les pays sous-développés—et ceci s'applique aussi à nous—nous pouvons éliminer les aspects discriminatoires de la plupart de ces accords. Donc, que nous reste-il comme problème pratique? Il faut le diviser en deux parties. La première: quel est le problème économique? Et la seconde: quel est le problème philosophique et théorique de la politique commerciale? Je crois que les deux sont importants.

Du côté économique, je ne puis vraiment pas voir comment aucun de nous puisse souffrir de ce qu'ils ont fait. Les accords de libre échange avec les neutres, d'après notre analyse, ne semblent pas nous avoir désavantagés outre mesure. De fait, en ce qui concerne l'Afrique, notre commerce avec les états africains s'est accru plus que celui de la Communauté, de sorte que nous ne pouvons nous plaindre là sur le plan économique. La situation méditerranéenne est un peu plus difficile parce que nous avons là le problème des agrumes que nous avons d'ailleurs avec l'Espagne et avec Israël, et à un moindre degré avec la Turquie et Chypre; mais je crois qu'il s'agit de régions particulières.

J'ai indiqué que cette question avait été exagérée. Nous avons un commerce d'une valeur de 20 millions de dollars

en produits agrumes avec la Communauté, donc nous nous disputons au sujet de 2 millions de dollars. D'une part, il s'agit de 2 millions et, d'autre part, de 9 millions. Alors de quoi s'agit-il vraiment?

La perspective ici est d'une certaine importance. Je crois que nous pouvons mettre la question en perspective, et le point central est celui que j'ai mentionné plus tôt lorsque le sénateur Macnaughton m'a demandé ce que vous devriez faire lorsque vous arriverez à Bruxelles. Je crois que vous pouvez demander franchement: «Quelle sorte de système voulez-vous?» Ce problème que nous discutons présentement, et qui est une question théorique de politique économique étrangère, du système, est celui qui fait le plus de tort aux États-Unis de la part de la Communauté. Ils alimentent les flammes du protectionnisme chez tous les gens, chez les libéraux et chez les protectionnistes, en construisant ce nouveau système impérial comprenant de 60 à 70 pays, selon que l'on envisage la chose. L'insensibilité de la Communauté à cette question importante et aux implications de leur politique pour les gens de mon pays, c'est-à-dire ceux qui essaient de se battre pour une bonne politique, ne pourrait être plus grave.

Lors de la visite du Comité des voies et moyens à Bruxelles l'an dernier, cette question a été de loin la plus importante qui ait été soulevée durant ces discussions de quatre jours. L'agriculture et toutes les autres questions perdaient de leur importance par comparaison. Le vrai problème était: Où allez-vous? Qu'essayez-vous de faire? Et comment réparez-vous les dégâts faits au système, le sapement du multilatéralisme et la clause de la nation la plus favorisée? C'est cette indifférence apparente à la question de politique et le manque d'une autre solution ainsi que l'insensibilité à l'impact de cette action qui ont rendu le problème extrêmement grave et promettent de l'aggraver encore plus.

Le sénateur Grosari: D'après vous, quelle position devrions-nous adopter à l'égard du régime de la nation la plus favorisée, vis-à-vis la Communauté?

M. Schaezel: Je crois qu'une des horreurs de toute cette situation qui renferme un certain désespoir à la Kafka, c'est que vos relations et nos relations et notre présente conversation indiquent jusqu'à quel point nous parlons de problèmes qui sont entièrement à côté de la question. Nous parlons des tarifs alors que ceux-ci deviennent de moins en moins importants dans l'ensemble des relations économiques qui nous lient ensemble ou nous séparent les uns des autres.

Dans mon propre pays, le sentiment envers la Communauté est hostile surtout à cause de la question des tarifs—les accords préférentiels et la politique agricole entrant certainement en jeu—mais la question du commerce est au cœur du problème et c'est ce qui établit la tendance de toutes nos relations. Et cependant il y a bon nombre d'autres questions qui sont présentement beaucoup plus importantes, et le seront à l'avenir. Il est évident qu'un des problèmes est celui de tout le domaine des barrières non tarifaires et des autres procédés que les pays emploient pour nuire au mouvement efficace des

biens et des services. Et en voici un autre: Quelle sorte de système monétaire voulons-nous établir? Nous dirigerons-nous vers le contrôle des mouvements de capitaux? Encouragerons-nous ou découragerons-nous les investissements? Quel est le rôle des sociétés multinationales, phénomène récent des 10 ou 20 dernières années? Qu'allons-nous faire au sujet de l'énergie et de la pollution? Qu'allons-nous faire en ce qui concerne les nations sous-développées? Et finalement, et ce qui est le plus important à notre point de vue—et aussi du Canada, à mon avis—c'est la question des investissements internationaux. Quelles sortes d'investissements? Quels bénéfices rapporteront-ils? Quel sera le climat pour les investissements? Malheureusement, on nous cause de sérieux problèmes avec cette question des tarifs et la tragédie, pour moi, c'est qu'on s'attaque à la mauvaise question et qu'elle a tout l'air d'être mal réglée. Si elle est mal réglée, il sera impossible de régler sensément les autres questions.

C'est un des rares domaines sur le plan de la politique économique étrangère où il me semble que nous pourrions réunir un certain nombre d'Américains, d'Européens et de Canadiens raisonnablement responsables, et qu'ils n'auraient pas trop de difficulté à nous donner la réponse.

Mais déterminer la réponse ne signifie pas que nous allons résoudre le problème. La réponse à ce problème des préférences vis-à-vis les pays sous-développés et les pays développés peut être résolue par deux lignes de conduite que, dans notre propre intérêt, nous devrions poursuivre. L'une est un régime préférentiel généralisé comportant des garanties qui ouvrirait tous nos marchés aux pays sous-développés qui doivent être en mesure de vendre les produits de leurs industries à utilisation intensive de main-d'œuvre. L'autre est de travailler vers le libre échange industrialisé dans 10, 15 ou 20 ans—je ne me soucie pas du nombre d'années—mais du moins nous aurons un but. Si nous nous mettions d'accord en acceptant l'objectif de faire disparaître cette barrière dans les deux domaines, le problème serait résolu, et il le serait en tant que point de contestation parce qu'alors les gens de bonne volonté pourront dire à ceux qui les opposent: «Certainement, nous avons un problème présentement, mais nous avons pris une voie qui nous mènera à sa solution dans 10 ou 15 ans.» Donc, ceci détruit l'argument essentiellement non pertinent, mais toutefois désagréable et destructif. Si vous me demandez: «Croyez-vous que nous allons faire cela?» Parlant au nom des États-Unis, je dirais en ce moment: «Non».

Le sénateur Grosart: Il y a certainement une contradiction ici? Vous dites, d'une part, que notre intérêt se trouve dans un commerce international multilatéral plus libre. Nous avons donc à nous soucier des barrières parce qu'elles constituent le fondement de l'argument. Je ne me soucie pas qu'elles soient tarifaires ou non tarifaires; l'une se substitue à l'autre. Nous avons récemment fait des études à ce sujet et voici notre conclusion. Si un pays ne peut réussir à restreindre les entrées commerciales par le tarif régulier, elle le fait alors par une barrière non tarifaire.

Depuis 1961, le Canada est en voie de perdre sa part du marché de la CEE. Nous avons attribué cette perte au fait

que la CEE a haussé les tarifs en général dans certains marchés européens. Nous devons donc nous en inquiéter. C'est un argument désagréable. Bien entendu, c'est aussi désagréable lorsque vous finissez par faire la guerre. Tous les arguments sont désagréables. Mais, ceci ne veut certainement pas dire que nous ne devrions pas participer à cet argument?

M. Schaezel: Je ne me suis pas exprimé clairement. Dans toute la gamme des questions économiques étrangères, j'ai essayé de placer la question du tarif dans une certaine perspective. Je ne dis pas que nous ne devrions pas faire quelque chose à son sujet; mais, de toute façon, ce n'est pas la totalité de notre problème.

Le sénateur Grosart: C'est exact, mais nous essayons de circonscrire les problèmes qui concernent notre marché.

M. Schaezel: C'est exact. En ce qui concerne la Communauté et selon presque toutes les évaluations qui ont été faites par l'OCDE ou par notre ministère du Commerce, elle a le plus faible niveau de protection tarifaire de tous les grands pays y compris les États-Unis, le Japon et aussi le Canada.

Le sénateur Grosart: Dans certaines catégories.

M. Schaezel: Je veux parler de la protection non agricole dans le secteur tarifaire.

Elle a aussi un système tarifaire qui, par pur hasard, semble assez peu sévère, en ce sens qu'il ne présente que très peu de hauts et de bas. La raison en est bien simple. Au moment de l'entrée en vigueur du traité de Rome, on a dû faire la moyenne des tarifs, ce qui signifie qu'on les a alignés. Les Européens se sont donc trouvés avec une organisation qui, du point de vue de l'économie et de l'avis des économistes, n'est pas mauvaise du tout par comparaison avec les États-Unis où certains tarifs sont très élevés alors que d'autres sont très bas. Ainsi, leur niveau de protection reste de l'ordre de 7½ ou 8 p. 100 et il demeure assez constant.

Pour l'agriculture, la situation est bien différente. À mon avis et de l'avis de beaucoup d'Européens, leur politique agricole est très mauvaise. Elle est la somme de 6 mauvaises politiques. La politique proprement dite en est à l'origine et elle continue pour des raisons politiques. Nombre d'Européens pensent que certaines forces intérieures vont la modifier, non pas à cause de ce que vous ferez, de ce que nous faisons ou de ce que nous voulons; mais ils devront la modifier dans leur propre intérêt et parce qu'elle leur coûte extrêmement cher. Les consommateurs en pâtissent et elle revient de plus en plus cher à des pays qui pourraient consacrer leurs ressources à d'autres fins. Outre le fardeau énorme imposé aux consommateurs à cause du niveau élevé des prix, il devient intolérable au bout d'un certain temps de dépenser 5 à 6 milliards pour un système coûteux. Ainsi, il faudra donc qu'ils le changent mais ce ne sera pas avant un certain temps.

Que peut-on y faire? Vous dites que vos exportations baissent. Quand je lis les témoignages de vos experts, et je ne suis pas le seul à le faire, je suis frappé par le fait

que, aux dires de certains d'entre eux, il existe des possibilités qu'il faudrait remédier à certaines erreurs canadiennes à l'incapacité de poursuivre dans une voie donnée! Mais on ne peut imputer cela aux Européens.

Je peux vous dire ce que j'ai déjà dit dans mon pays, et j'ai été très impressionné par l'analyse constructive et objective de votre comité ainsi que par les personnes avec qui vous avez parlé: regardez chez vous plutôt que de vous tourner exclusivement vers l'Europe. Vous l'avez fait beaucoup mieux que nous. Chez nous, nous en sommes au point où nous tenons tous les autres pour responsables de nos difficultés. Il en est peu qui voient les choses sous un jour différent. Il y a eu, entre autres, Peter Peterson et vous savez ce qui lui est arrivé! Nous n'agissons peut-être pas comme nous le devrions. Je crois que c'est là notre problème. Je pense que c'est vrai même si c'est aller totalement à l'encontre du sentiment américain.

Nous ne devons pas tenir les Européens pour responsables de tous nos problèmes; ils le sont de certains mais pour beaucoup c'est nous qui le sommes parce que nous ne faisons pas ce qu'il faudrait.

Le sénateur Grosart: Vous avez tout à fait raison; nous avons étudié la question. C'est un peu comme les histoires de sexe de nos jours: c'est devenu un sport de spectateurs et nous n'allons pas jusqu'au fond des choses.

Si nous ne voulons pas nous soucier de la situation tarifaire ou non tarifaire, si nous ne cherchons pas à établir des relations officielles, alors que cherchons-nous ou que devrions-nous rechercher?

M. Schaetzel: Il est primordial, je crois, de faire plusieurs choses. Votre question permet de renouer certains fils de l'affaire. D'abord, il faudrait essayer de sensibiliser la communauté à ses obligations internationales. C'est un vaste organisme. On l'a comparé à un dinosaure au corps énorme mais au cerveau minuscule. Il faut pour cela, je pense, continuer à exercer des pressions et à lui faire prendre conscience des répercussions entraînées par son action ou son inaction. Un bon moyen serait d'entamer des négociations sur le plan international, de les activer et, dans le secteur financier, d'agir le plus rapidement possible par des négociations internationales afin de réduire encore les tarifs, mettre fin aux restrictions agricoles et aux barrières non tarifaires. Encore une fois, ce problème dépend peut-être davantage des États-Unis que de la Communauté ou du Canada. Mais c'est en ce sens que nous devons agir. Le principal, selon moi est de profiter de toutes les occasions d'instaurer un plus grand libéralisme dans tous les secteurs. Ainsi, examinons la question tangente de la protection de l'environnement. Notre représentant mandaté, M. Russell Train, fait tout ce qu'il peut pour rester en liaison avec la Communauté. Ce domaine ne nous était guère familier et nous tâtons encore le terrain. Nous ne savons pas quelle politique adopter. Essayons cependant de ne pas élever des barrières supplémentaires au commerce international. Essayons d'adopter les mêmes normes pour en arriver à des solutions empreintes de libéralisme plutôt que de protectionnisme. C'est ce qui me semble sage. Dans beaucoup de ces autres domaines, l'environnement, l'énergie et toute la gamme de ceux-ci, nous avons toujours le choix

d'accomplir un pas de plus vers le nationalisme et le protectionnisme ou de rechercher une solution libérale.

Encore une fois, votre situation au Canada présente à mes yeux un grand intérêt en ce sens qu'il vous est possible d'être à l'avant-garde du libéralisme tout en défendant vos propres intérêts. Pour vous c'est une très bonne position alors que pour d'autres, c'est une sorte de profession de foi. Aux États-Unis, nous sommes si peu engagés dans les échanges internationaux que cela nous fait agir avec une stupidité et une imprudence extrêmes alors que notre puissance nous porte à causer des torts considérables au système. Toutefois, votre situation est bien différente; vos intérêts et votre bon sens semblent aller de pair, ce dont je vous félicite.

Le sénateur Grosart: Ainsi vous pensez que nous devrions continuer à jouer le rôle du suppliant de l'extérieur comme nous le faisons déjà?

M. Schaetzel: Je vous dirai: jouez votre rôle. Essayez de continuer dans la même voie et faites tout votre possible pour la libéralisation des relations économiques internationales et pour le renforcement de nos institutions. C'est ce que vous avez fait dans le passé il me semble. C'est dans votre propre intérêt de le faire et je pense que vous devriez continuer.

Je ne m'étendrai pas sur la seconde partie de votre question. Vous auriez sans doute préféré que je m'arrête après vous avoir répondu par oui ou par non.

Le sénateur Grosart: Pas du tout, parce que vous en arrivez au point qui nous intéresse tous.

M. Schaetzel: Je dis que même si vous avez décidé de demander un traitement spécial vous ne l'obtiendrez pas et je suis convaincu que vous ne pourriez le négocier, ainsi, tous vos efforts ne vous conduiraient à rien.

Tout d'abord, le traité, comme vous le savez ne vous permet pas de devenir membre de la Communauté. Si vous recherchez quelque arrangement préférentiel, l'agriculture étant votre principal intérêt, je ne peux voir comment cela pourrait marcher. Un tel arrangement reviendrait à démolir leur politique agricole ce qu'ils ne feront certainement pas. Je ne pense pas qu'ils accepteraient non plus dans le domaine industriel parce que vos tarifs sont considérablement plus élevés que les leurs. Ils ont quelque chose sur la réciprocité et je ne crois pas qu'ils seraient prêts à y renoncer. Enfin, au sujet de leurs relations avec nous, non pas simplement vos relations avec nous, ils auraient entièrement tort de se lancer dans cette voie et d'envenimer davantage leurs relations avec les États-Unis qui déjà ne sont pas un modèle de décorum international.

Le sénateur Carter: J'aimerais revenir sur la question soulevée par le sénateur Bélisle lorsqu'il dit que le monde s'en va à la dérive et où nous voyons s'effondrer des institutions qui depuis longtemps avaient toute notre confiance. Je crois que M. Schaetzel lui-même parle de ceux qui souhaitent le bénéfice de la richesse, et non pas la richesse qui produit le bénéfice. Avant de nous rendre à Bruxelles et de leur demander où ils veulent en venir, ce qu'ils veulent faire, etc., ne faudrait-il pas nous poser cette question à nous-mêmes et en arriver à certaines conclusions? Le

simple fait de poser la question indique que nous avons pris notre décision et que nous voulons contribuer dans la voie la plus facile, en trouvant des expédients qui justifieront l'impact sur les autres. Assurément, ce qu'il nous faut c'est une philosophie toute neuve, une philosophie qui soit conçue dans le contexte mondial plutôt que dans celui des États-Unis, de la Communauté Européenne, de la Russie et du Japon qui après tout, possèdent une population d'un peu moins d'un milliard, ce qui représente seulement 20 p. 100 de la population mondiale. Est-ce qu'il doit être permis à ces 20 p. 100 de continuer à accaparer 80 p. 100 des ressources énergétiques mondiales et d'empoisonner l'atmosphère? Il faut qu'il y soit mis fin tôt ou tard et d'après moi mieux vaut tôt que tard, dans dix ou vingt années. En outre, d'après le genre de système que nous avons maintenant au Canada, les 20 p. 100 de la population qui se trouve au bas de l'échelle n'obtiennent que 6 p. 100 de la richesse nationale alors que les 20 p. 100 qui se trouvent au sommet en obtiennent 38 à 40 p. 100. Ces chiffres sont plus ou moins identiques à ceux des États-Unis. Nous perpétons donc cet écart, sur la scène mondiale, nous le perpétons entre les nations riches et les nations pauvres. Ne faudrait-il pas tout d'abord en arriver à certaines conclusions devant tout ce gâchis et sur ce que nous sommes prêts à faire avant de nous rendre là-bas et de leur demander quelles sont leurs intentions?

M. Schaetzel: Je trouve votre question des plus pertinentes, parce qu'elle exprime parfaitement mes préoccupations, sur ce fossé toujours plus profond qui sépare les pauvres et les riches et cette question n'est pas simplement morale. Il me semble que cela crée une situation particulièrement instable, vu la demande accrue pour les matières brutes et l'énergie. Je ne peux voir comment nous pouvons vivre avec ce genre de dichotomie. Je suis d'accord avec vous qu'il nous faudrait connaître le genre de monde où nous voulons vivre. J'aurais voulu dire au début qu'il me semble que nous tous dans le monde occidental nous nous trouvons maintenant devant un choix très simple. D'une part, nous pouvons continuer sur la même voie qui consistait à créer un système de droits juridiques en affaires internationales et au sein duquel nous avons réussi à faire quelques progrès dans le domaine économique mais pas grand-chose ailleurs, ou nous pouvons revenir à une forme d'anarchie. Selon moi, un système de pouvoirs répartis entre cinq puissances ici tel qu'il a été suggéré par le président Nixon et M. Kissinger, et bien que j'ignore ce qu'il signifie ou ce qu'il signifie à leurs yeux, me semble néanmoins complètement opposé à la première formule.

En bref, il s'agit de savoir si nous voulons un monde construit sur des règles acceptées par tous. Une autre chose serait nécessaire: une méthode pour préciser les faits.

Permettez-moi d'y ajouter quelque chose. Je veux parler de la visite du Comité des voies et moyens à Bruxelles, car il s'agit sans doute de notre comité congressionnel le plus important comme vous le savez, c'était la première fois qu'ils quittaient les États-Unis. Je pense qu'ils partageaient les mêmes idées que vous en ce qui concerne l'aspect récréatif ou sérieux d'un voyage. Ils avaient quelque appréhension à ce sujet mais je n'ai jamais eu le moindre

doute quant à l'utilité du voyage pour eux et pour les Européens. Je veux en arriver à ceci, ils se sont rendu compte qu'il était presque impossible de s'accorder sur les faits, l'impact de la taxe frontalière, par exemple, en tant que barrière non tarifaire et les résultats effectifs en termes d'échanges commerciaux. En d'autres termes, chaque point acquis entraînait des discussions sans fin sur la situation alors que même que chacun était d'accord sur la décision à prendre; ils ne pouvaient même pas s'entendre sur les faits eux-mêmes. C'est pourquoi il devrait y avoir un système pour identifier les faits, et chaque partie devrait avoir à les accepter comme élément de tout processus de médiation ou d'arbitrage des différends. Nous devrions aussi codifier de plus en plus les lois commerciales. La Communauté prétend que les accords méditerranéens sont conformes avec les dispositions du GATT et si cette question est un jour mise aux voix dans cet organisme, ils auront les votes nécessaires. C'est une façon de détruire l'institution qu'ils prétendent admirer en forçant l'interprétation de ses dispositions jusqu'au point où elles ne veulent plus rien dire. Nous en sommes aussi coupables comme tout le monde je suppose. Il y a toujours un avocat habile qui est prêt à offrir ses services dans ce genre d'affaires. De toutes façons, il nous faut non seulement améliorer cet ensemble de lois commerciales mais nous devons aussi nous convaincre que la loi est importante pour notre intérêt national qui exige le renforcement de nos institutions. Les derniers événements n'ont renforcé ni le FMI ni le GATT. Ils les ont affaiblis, et je pense qu'il faut faire un retour en arrière et examiner la situation.

Vous avez posé une question à laquelle je vais répondre. J'espère que c'est la voie que prendra le Canada. Et aussi les États-Unis, mais je pense qu'ils ont tendance à aller dans l'autre sens, c'est-à-dire qu'ils essaient de choisir les secteurs qui ne sont pas les plus sensibles, où l'intérêt est secondaire ou tertiaire, du point de vue politique et économique, en disant: «Voilà ce que nous allons mettre dans la caisse commune. Nous serons guidés par le système, nous allons en accepter les règles et nous serons liés par une décision prise démocratiquement». Agir en ce sens serait agir dans le sens de la consolidation. Mais je le répète, on ne peut pas le faire avec des intérêts primordiaux. Nous n'en sommes pas encore à ce stade. Le nationalisme est trop fort. Les groupes d'intérêts, au Canada et ailleurs, sont trop forts.

Vous avez certainement raison. A moins de s'en tenir pratiquement à une fonction de rapporteur, se contenant de poser des questions et d'attendre les réponses, il faut évidemment, quand on discute avec la Communauté, savoir à peu près où on veut en venir sans essayer manifestement de lui imposer ses vues. Il devrait y avoir un cadre conceptuel dans lequel mener l'enquête.

Le sénateur Carter: La balance commerciale est très importante parce qu'elle influe sur notre système monétaire, nos taux de change, et ainsi de suite. Pouvons-nous espérer nous libérer de ce lien tant que nous chérirons le produit national brut comme le but suprême de notre vie économique? Pouvons-nous avoir les deux choses à la fois? Ne pourrions-nous pas en abandonner une? Le pourrions-nous tant que nous aurons comme premier ob-

jectif, en Europe, aux États-Unis et au Japon, un PNB toujours plus fort?

M. Schaetzel: Le Club de Rome a lancé ce débat. Sans nécessairement être d'accord avec ses analyses ou ses conclusions, je pense qu'il joue un rôle utile. Il lance maintenant sur la place publique une discussion à laquelle nous devrions tous participer, tant entre nous qu'entre pays, pour savoir où nous allons, si nous avons expressément sacrifié notre génération et les générations futures sur l'autel de la seule croissance économique?

M. Sicco Mansholt, un grand européen qui était jusqu'à une date récente président de la Commission—il vient de démissionner—était obsédé par le Club de Rome et par la question que vous venez de poser. Au début, il s'intéressait à la croissance zéro. Je pense que par la suite, en nuanciant sa pensée, et je ne voudrais pas parler ici pour lui mais c'est ainsi que j'ai compris l'évolution de sa pensée, il a commencé à insister sur la qualité.

J'aurais voulu que nous cherchions à atteindre une croissance constante, commandée par les besoins et les aspirations d'une population en expansion, tout en accordant plus d'importance à la qualité. C'est vraiment poser le problème de l'importance à donner à l'environnement. Nous ne nous contentons plus d'une usine de produits chimiques qui soit rentable. Nous voulons savoir où elle s'installe, quels sont ses déchets, qu'est ce qu'elle produit, quelle est la teneur qualitative des déchets du produit, et ainsi de suite. C'est évidemment faire entrer le facteur qualité dans les facteurs quantité et profit.

Quand je remonte en arrière, je suis absolument stupéfié. Je suis né en Californie et mon grand-père comptait parmi ses amis intimes John Muir, celui qui est à l'origine du réseau des parcs et qu'on considère comme le grand naturaliste de l'histoire américaine. On pense à l'époque où le club Sierra et la société Audubon œuvraient dans tout ce secteur. Et voilà que soudain, on assiste à une explosion. Subitement, en quelques années, l'environnement est devenu une chose à laquelle personne ne peut s'opposer, ni le pouvoir exécutif, ni le Congrès, ni le monde des affaires. Pour moi, cela montre qu'il se produit un profond changement, du moins aux États-Unis, dans le sens de la qualité par opposition à la quantité, encore que d'une façon très inconsciente. Les jeunes, Dieu les bénisse, sont à l'avant-garde de la lutte.

Le sénateur Cameron: Monsieur le président, pour revenir à la question du sénateur Carter sur le PNB et les travaux du Club de Rome, je pense que c'est probablement dans ce secteur qu'on trouvera des solutions. Il n'est pas sans intérêt que quelques uns d'entre nous rencontrent demain, ici même, des représentants du Club de Rome à l'OCDE. Je pense donc que c'est là un des secteurs utiles à explorer. Ma première question est celle-ci: vous avez dit au début de votre excellent exposé que quand l'État constate que le désordre s'installe, il n'est pas très efficace pour ramener l'ordre. Si les gouvernements ne s'en chargent pas, qui le fera?

M. Schaetzel: Le sens de cette observation, monsieur le sénateur, c'est qu'il faut essayer d'empêcher le désordre de s'installer, car si j'avais la certitude que l'État peut redresser la situation quand elle se dégrade rapidement,

je serais un peu moins inquiet que cela puisse arriver. Je voulais donc insister sur le fait qu'il faut essayer de s'attaquer à la situation avant qu'elle atteigne ce stade.

Vous me demandez comment, si le désordre s'installe, on peut reprendre le contrôle de la situation. Je cherche en vain une réponse, car si on avait des institutions internationales très fortes, elles pourraient jouer un rôle. Mais nous n'en n'avons pas. Si vous me permettez une observation très personnelle et d'ordre général, je ne pense pas que l'histoire, ou du moins notre époque, ait la chance de pouvoir compter sur un groupe de chefs politiques bien imposants par rapport à ceux que l'Ouest a connus. De toute façon, on ne voit pas ces personnages de géant que nous avons heureusement durant la guerre et l'après-guerre. Ils étaient capables d'intervenir, de prendre des décisions remarquables, et ils entraînaient le public à leur suite.

Je viens de relire un ouvrage écrit par un certain M. Jones. Passant en revue l'époque critique du plan Marshall, il signale ce que nous savons tous, je pense, si peu de temps après la mort du président Truman: le courage incroyable de cet homme qui voit une situation, lance une idée, et malgré une opposition considérable, gagne la bataille. Je ne vois pas parmi nous des hommes doués de courage, d'habileté politique, de perspicacité et de bonne volonté qui soient prêts à prendre les devants. Je m'inquiète donc du facteur leadership.

La troisième chose qui m'inquiète, dans un ordre assez différent, c'est qu'à tort ou à raison, le monde semblait beaucoup plus simple, durant et après la guerre, mais peut-être ne l'était-il pas. Les tâches que nous avons à accomplir, reconstruction, développement économique, confrontation entre le bloc communiste monolithique et l'Ouest, posaient des problèmes et exigeaient des solutions assez simples.

Les historiens révisionnistes disent que nous nous sommes trompés, que nous n'avons pas compris le problème, que nous nous y sommes mal pris, et ainsi de suite. A cet égard, je dis: remercions Dieu qu'ils n'aient pas alors gouverné. Il me semble qu'analyser le problème et chercher à le résoudre, c'est, dans un monde imparfait, à peu près la seule façon sensée d'agir. Nous sommes, comme je l'ai dit déjà, dans une situation d'une complexité presque infinie, qui a engendré un autre problème, un problème que vous, messieurs, connaissez mieux que moi: c'est celui de la sainte horreur que la complexité inspire au public en général. Un de mes amis, membre du Congrès, a envoyé à ses commettants un questionnaire concernant différents problèmes sur lesquels il voulait leur avis. Il leur a dit clairement qu'il ne se sentirait pas lié par ces avis. Il a eu la réaction suivante: «Gardez votre questionnaire! Je vous ai envoyé là-bas pour que vous vous occupiez de ces problèmes, pas pour m'ennuyer avec. J'en ai assez qui me tracassent actuellement.»

A cause des moyens de communication, les gens sont tout simplement écrasés sous une avalanche de problèmes, depuis ceux de leur ménage jusqu'à ceux du théâtre international. Tous s'ajoutent les uns aux autres. Cela m'amène, moi qui suis sorti de la bureaucratie, à dire que je ne veux pas courir le risque de voir les problèmes devenir insolubles. Car je doute fort, par expé-

rience, que quelqu'un ou quelque institution réussisse alors à remettre les choses en place.

Le sénateur Cameron: Deux questions seulement. Vous avez fait observer qu'il est presque prouvé que les États-Unis s'entendent avec la CEE contre le Japon. Hier, le premier ministre Tanaka a déclaré qu'il s'inquiétait beaucoup des derniers événements et de leurs effets sur le Japon. La dévaluation de 10% du dollar américain et la réévaluation de 16% du yen, survenues en fait du jour au lendemain, dressent une barrière tarifaire de 26% contre les exportations japonaises. Cela me semble être le genre de situation explosive qui est sur le point de devenir incontrôlable. Le Japon ne va certainement pas l'accepter. Nous, qui formons un petit pays, sommes presque placés de la même façon dans nos négociations avec les États-Unis, en ce qui concerne un certain nombre de questions. Que va-t-il se passer dans ce secteur?

M. Schaezel: Cela m'inquiète énormément. Je ne suis pas un expert sur le Japon. Je me suis surtout assimilé à l'Europe. Cependant, le Japon m'a suffisamment intéressé pour que je demande à mon ministère de m'y envoyer et j'y suis allé il y a un peu plus d'un an. Je me disais que je ne pouvais poursuivre avec assurance ce que je faisais, ou du moins ce que j'étais censé faire, sans mieux saisir cet aspect de l'équation. Il ne fait aucun doute, et je parle encore à titre privé, que nous avons conduit nos relations avec le Japon de façon déplorable. Ce n'est pas que les agissements de ce pays n'aient pas causé des problèmes incroyables, à nous, à l'Europe, et, je suppose, à vous aussi jusqu'à un certain point. Cependant, on ne peut y trouver une excuse à la situation dans laquelle nous sommes. Je me préoccupe beaucoup du manque d'intérêt des Européens pour le Japon. Il est presque total. J'ai assisté à la réunion de Bildeberg, en mars dernier, durant laquelle tous les délégués américains ont essayé de mettre la question du Japon sur le tapis, et la réaction des Européens, à quelques exceptions près, ressemblait à celle de quelqu'un qui tapote la joue d'un petit enfant au cours d'une réception en espérant qu'il va bientôt s'en aller et ne plus le déranger. Une réaction du genre: «Oui, nous savons». On ne s'engage pas sur cette question. Leur attitude est: «Ce n'est pas notre problème. Le Japon est loin». A cela s'ajoutent la peur et l'appréhension. Si l'on allie l'ignorance à la peur, on obtient un véritable philtre de sorcière. On peut observer actuellement la quasi-hystérie qui s'empare de Phillips et des Hollandais devant certaines marchandises électroniques qui pénètrent sur le marché européen. Les ventes croissent très vite, du point de vue statistique. Mais les statistiques peuvent être trompeuses; elles parlent en effet d'un chiffre très faible.

Ce que je veux dire en faisant cette remarque, c'est ceci: considérez le problème qu'ont les Américains avec les Japonais et notre déficit commercial vraiment fantastique, 4 milliards de dollars; ajoutez-y l'ignorance et l'appréhension des Européens, et vous avez là, sans juger la situation autrement qu'à distance, sans partir d'aucun renseignement personnel, vous avez là, dis-je, tout ce qu'il faut pour qu'une complicité s'établisse. C'est le genre de situation qui nous amène à dire: «Réunissons-nous pour

trouver un moyen de régler le problème japonais,» et qu'on le fasse ou non ne change pas grand-chose: il s'agit que les Japonais le croient fait à la lumière de la situation que je viens de décrire. On court alors le grand risque de faire empirer un problème politique déjà grave et qui me semble menacer tous nos intérêts dans le Pacifique et à l'échelle mondiale.

Le sénateur Cameron: Je n'ai parlé de cela que pour montrer les proportions qu'a prises la situation. Nous avons des problèmes en quantité et nous en aurons encore plus.

Ma dernière question est probablement assez simpliste. Je suis un ferme partisan de ce que j'appelle le système de l'inventaire. Autrement dit, on regarde un problème, on fait la liste du pour et du contre et des possibilités. Je suis sûr qu'on a dû le faire à la CEE. Quelqu'un a fait l'inventaire des biens échangés entre les pays. Quelqu'un d'autre a fait l'inventaire des barrières tarifaires et non tarifaires, et ainsi de suite. On obtient ainsi une vue d'ensemble de la situation. Vous avez illustré cela en montrant comment un petit déficit de 2 millions de dollars dans votre commerce des agrumes, sur un programme d'échanges de 9 milliards, peut déformer l'ensemble du tableau. Est-ce à dire que l'une des solutions, pour le commerce de la CEE et le commerce mondial, serait d'instituer une caisse de compensation, d'abord à la CEE, puis à l'échelon mondial pour égaliser les prix de certains produits très difficiles à vendre dans un pays donné mais qui deviendraient accessibles si les producteurs de denrées comme les agrumes, le blé ou le porc, pouvaient, jusqu'à un certain point, avoir recours à une caisse internationale de compensation? Est-ce une façon trop simpliste d'envisager la question?

M. Schaezel: Je saisis où vous voulez en venir. Lorsqu'il s'agit de savoir comment s'y prendre, là je me sens un peu découragé. Je voudrais bien pouvoir tirer de votre question une proposition, un principe, une méthode. Il me semble que le devoir qui nous incombe à tous—la Communauté, les États-Unis, le Canada et en particulier le Japon—c'est d'essayer d'envisager le problème dans son ensemble. Un des problèmes que pose le Japon, par exemple, c'est la contribution minimum qu'il apporte dans le domaine de la défense. La contribution des États-Unis en matière de défense pour la sécurité est importante. En ce qui concerne les États-Unis, cela a pour effet d'accroître les problèmes économiques. D'autre part, la Communauté, qui s'efforce de considérer le problème dans son ensemble, a beaucoup plus de responsabilité que nous vis-à-vis les pays moins développés. J'ai pensé quelque peu à dresser un certain bilan qui tiendrait compte des politiques, de la psychologie, de la défense, des facteurs économiques, etc., simplement pour voir où vous en êtes à cet égard. En premier lieu, cela pourrait mettre les choses en perspective. Ensuite, vous pourriez demander, «Comment réagissez-vous face aux autres problèmes très épineux des autres peuples?» La générosité d'esprit n'existe presque plus de nos jours. En contraste avec la période d'après-guerre, le changement est frappant. Les relations internationales s'enveloppent d'étroitesse d'esprit et de mesquinerie; ce n'est certes pas très encourageant.

Si on a un bilan et un certain état d'esprit, et si on ne prend pas note de tout dans le moindre détail, un pays pourrait alors dire: «Le groupe de pression de l'industrie des agrumes nous cause des problèmes épineux; c'est une industrie fort active et très importante. Il n'y a pas beaucoup de marchés. Pouvez-vous faire quelque chose en la matière?» Ce que la Communauté a fait dans ce domaine a été fort généreux. Elle s'est occupée d'environ 80 ou 85 p. 100 du problème. Cependant, c'est le cas de celui qui se rend chez le dentiste une fois par semaine pendant des mois, alors que la douleur de se faire réparer une dent de façon temporaire est vraiment plus forte que s'il se donnait la peine de la faire réparer définitivement et de façon convenable.

Il y a certaines choses qui devraient pouvoir se régler par la diplomatie menée avec discrétion, lorsque nous avons assez de confiance pour dire: «Voici le problème. Pouvons-nous faire quelque chose?» Si on se met à régler des problèmes et non à les empirer ou encore à les dramatiser—ce que, essentiellement, nous sommes en train de faire—et si on y ajoute quelque chose qui est implicite dans notre entretien mais que je voudrais rendre explicite, soit la recherche de terrains de collaboration, il devient alors possible de modifier le caractère des relations internationales; ceci est réalisable si on commence à accentuer les secteurs dans lesquelles on travaille ensemble au lieu de se préoccuper constamment de questions qui vont mal et qui iront toujours mal. Je serais d'avis que votre proposition constitue la bonne méthode d'approche, mais je crois qu'elle devrait être moins mécaniste.

Le sénateur Rattenbury: J'avais trois questions à poser à M. Schaetzel, mais il y a déjà répondu en grande partie vu que ses propos ont porté sur bien des sujets. Mais il y a une question que j'aimerais éclaircir. Il y a quelques années, j'ai fait partie d'un groupe de parlementaires qui s'étaient arrêtés à Bruxelles alors qu'il se rendait à Amsterdam. Nous nous sommes entretenus avec des permanents de la CEE et cette rencontre s'avéra des plus intéressantes. J'ai été surpris de m'entendre répéter, surtout dans les conversations officieuses plutôt qu'en public, jusqu'à quel point il serait avantageux que le Royaume-Uni devienne membre du Marché commun. Les raisons invoquées ne tenaient pas tellement à l'aspect commerce qu'à l'apport en connaissances qui résulterait à l'entrée du Royaume-Uni, et au fait qu'il y aurait désormais au sein de la Communauté une monnaie de stature internationale qui lui faisait défaut. Êtes-vous d'accord avec ces remarques?

M. Schaetzel: Bien sûr. Je crois que les Britanniques se distinguent dans l'art de gouverner. Pour employer une métaphore un peu forcée, ils ressemblent moins aux architectes gothiques inspirés qu'à des artisans expérimentés. Toute leur évolution depuis l'an 800 démontre qu'ils ont fait preuve d'une attitude très pragmatique face aux problèmes. Ce processus ne s'est pas déroulé sans conflit, mais il n'y a pas eu toutes ces guerres civiles qui ont marqué d'autres sociétés. Ceci m'apparaît comme un talent particulier. Le fonctionnement de leur Fonction publique, les rapports entre celle-ci et les hommes poli-

tiques, la civilité qui les caractérise et leur attitude devant les choses, tout ceci me porte à croire, et cela depuis très longtemps—et bien des Européens partagent ces vues—qu'ils apporteront une contribution intellectuelle qui se dégagera des personnes elle-mêmes et de leurs expériences, chose dont la Communauté a précisément besoin.

Comme je l'ai déjà mentionné, l'expérience sera d'ordre politique. Leur essai est sans précédent. Dans un discours prononcé à Washington, M. Heath a souligné que la Communauté ne sera pas modelée sur l'expérience américaine pas plus que notre expérience n'avait été modelée sur celle d'autres. L'expérience qu'ils tentent est donc entièrement nouvelle et je pense que c'est dans cette optique que la contribution des Britanniques sera considérable.

Mais en fin de compte, comment cet essai va-t-il se réaliser en pratique? L'un des principaux traits du sommet d'octobre a été que les chefs des gouvernements se sont rendu compte que l'expérience n'allait pas très bien. Ils ont reconnu que c'était l'un des principaux problèmes, qu'il leur fallait obtenir des suggestions sur la manière de rendre l'entreprise efficace. Il arrive souvent qu'ils ne peuvent pas faire ce qu'ils veulent parce qu'ils sont incapables de mettre la machine en marche. L'homme, malgré tous ses défauts, devrait pouvoir résoudre ce genre de problème. C'est un aspect où la contribution des Britanniques pourra sûrement se manifester.

En second lieu, il y aussi leur rôle dans le domaine de la finance. Alors que je me trouvais en Europe en novembre, je me suis entretenu avec des amis dont beaucoup habitent l'Angleterre. Je voulais en savoir plus long sur l'état de leur pays aux prises actuellement avec de graves problèmes socio-économiques internes, sans compter celui que leur cause l'Ulster. Ils m'ont tous mentionné l'efficacité de la Bourse, de l'appareil financier et des services internationaux qui s'y rattachent. Ils agissent ici par la force et c'est un facteur que les Britanniques devraient pouvoir faire jouer pour l'expansion de la Communauté et je crois qu'ils le feront.

Chaque membre devrait réellement faire tout son possible au sein de cette Communauté remarquablement intéressante et complexe. Les difficultés qui se posent à l'Angleterre nous apparaissent clairement à tous. Elle doit régler un certain nombre de problèmes intérieurs incroyablement ardues afin d'obtenir une base suffisamment ferme lui permettant de participer au maximum à l'Europe. Même l'œuvre politique est, dans une certaine mesure, réduite à cause de la faiblesse qui, malheureusement, sévit présentement dans le pays. J'ai bon espoir qu'elle s'en sortira.

Le sénateur Lapointe: Quelle a été la réaction des hauts fonctionnaires à la suite de la publication de votre article dans *Fortune*; auriez-vous pu écrire cet article si vous n'aviez pas été en retraite?

M. Schaetzel: C'est une très bonne question. La réponse à la dernière partie est «non» à moins bien sûr que je n'aie voulu me retirer immédiatement, auquel cas la réponse aurait alors pu être «oui». Il est quelque peu

difficile de répondre à la première partie. Je me suis entretenu avec les rédacteurs de *Fortune* afin de savoir quelles réactions ils ont eues; l'article a suscité beaucoup d'intérêt, presque unanimement favorable. Ils m'ont dit que les seuls commentaires défavorables venaient de gens qui n'en avaient lu que des bribes. Je ne crois pas que ce soit le genre de lecture qu'affectionnent particulièrement certains de mes anciens collègues du gouvernement, mais tel n'était pas mon but. Ce que j'essayais de faire dans cet article, et je suis sûr que vous me comprenez, c'était d'introduire un léger traitement de choc. J'ai essayé de susciter l'intérêt, de pousser les gens à voir le problème sous un angle légèrement différent plutôt que de rédiger un article recherché. L'original était deux fois plus long que ce qui a été publié. Mon but était d'atteindre un groupe précis, les hommes d'affaires, d'essayer de cerner ce que je croyais être leurs intérêts, de les amener à réfléchir à un problème beaucoup plus important dont vous devez vous occuper ici.

Le sénateur Lapointe: M. Nixon et M. Kissinger ont-ils été un peu froissés de ce que vous disiez qu'ils ne connaissent pas grand-chose au Marché commun? Avez-vous eu de leurs nouvelles?

M. Schaezel: On ne se pose pas de questions quant au degré d'ignorance sur la Communauté européenne aux États-Unis. Elle est presque totale. J'en ai fait plusieurs fois l'expérience de façon très drôle et si j'étais enclin à l'humiliation personnelle, je serais présentement submergé.

Même les Européens ne savent pas réellement de quoi il s'agit. On a fait des sondages et on a découvert qu'environ un tiers d'entre eux ne peuvent nommer les membres de la Communauté. Il s'agit d'un organisme compliqué que très peu de gens comprennent.

A mon avis, non seulement le gouvernement actuel des États-Unis, mais le précédent également n'étaient pas réellement bien renseignés sur ce qu'est la Communauté économique européenne. Il ne s'agit pas de savoir si on l'aime ou non, si elle nous passionne ou si vous trouvez que c'est une bonne chose—ce qui est mon avis—mais il s'agit de comprendre parce que c'est très important. C'est là une des principales réformes dans le monde; elle est d'une importance primordiale pour l'avenir et il me semble qu'il faut savoir ce qu'il en est. Si je donnais un cours à ce sujet à de hauts fonctionnaires du gouvernement des États-Unis, la plupart ne sauraient rien. Deux choses peuvent expliquer la situation, dans une certaine mesure. L'une est que l'on a été distrait par d'autres problèmes urgents, intérieurs et internationaux. Deuxièmement, comme je l'ai déjà fait, je serais porté à blâmer surtout les Européens. Ils n'ont pas essayé d'expliquer ce qu'ils font.

J'ai répondu à cela quand j'ai parlé de l'obligation d'avoir des missions à qui l'on confierait cette tâche. Ce n'est pas une charge qui devrait incomber aux missions diplomatiques ordinaires. J'ai soutenu que lorsque

les ministres des Affaires étrangères ou les chefs de gouvernements vont à l'étranger, ils se doivent d'essayer d'expliquer aux États-Unis ce qu'ils font. C'est ce qu'a toujours fait M. Heath de façon éloquente, en public et en privé, et il semble que cela ait porté fruit.

Si cette politique a de l'importance pour les Européens—comme ils le proclament—et si c'est là le point central de leur politique,—à ce qu'il semble—ils ne peuvent, en toute conscience, manquer de faire le point au cours de leurs conversations avec de hautes autorités américaines. Ce n'est pourtant pas ce qu'ils ont fait dans le passé

Tous les éléments contribuent à entretenir l'ignorance, mais un changement est en vue. Les visites de M. Heath et de Sir Christopher Soames ont marqué le début d'une ère nouvelle. Même auparavant, l'expression ambiguë «C'est l'Europe en 1973»—et je ne sais pas ce qu'elle signifie—est du moins un slogan encourageant.

Le sénateur Lapointe: Merci.

Le sénateur Macnaughton: Monsieur l'ambassadeur, si une grave confrontation commerciale entre la Communauté et les États-Unis devrait survenir, quelles en seraient, d'après vous les conséquences pour le Canada? Serions-nous considérés comme faisant partie de l'orbite américaine ou bien jouirions-nous d'une entité distincte?

M. Schaezel: Je ne sais pas; je crois que vous seriez comme quelqu'un qui est sur le trottoir au moment où se produit un grave accident; vous auriez bien des chances d'être blessé. Les Européens ou les États-Unis vous considéreraient-ils comme étant pour ou contre eux, cela dépendrait de votre attitude et de la situation. Je ne pourrais prédire ce qui vous arriverait; mais franchement, c'est là une thèse hautement hypothétique; il vous serait très difficile de ne pas être impliqué d'une façon ou d'une autre et probablement de vous en tirer indemne.

Le sénateur Macnaughton: Nous considère-t-on comme faisant partie de l'orbite américaine?

M. Schaezel: Oui. Il y a d'autres personnes qui peuvent répondre à cette question mieux que moi. Je crois que les Européens associent le Canada à l'Amérique du Nord et donc aux États-Unis. Vous dissocieront-ils des États-Unis pour traiter avec vous séparément, je ne crois pas que cela soit exclu. Mais pour l'instant, les Européens tendent instinctivement à vous associer à votre voisin nord-américain.

Le sénateur Macnaughton: Si nous allons en Europe, ne devrions-nous pas agir comme M. Connally l'a fait? vis-à-vis de nous?

M. Schaezel: A mon avis, où que vous alliez, vous n'utiliserez pas la même technique.

Le président: Sur ce, comme nous avons terminé, nous remercions beaucoup M. Schaezel de cette intéressante causerie.

Le Comité suspend ses travaux.



PREMIÈRE SESSION DE LA VINGT-NEUVIÈME LÉGISLATURE

1973

SÉNAT DU CANADA

DELIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable JOHN B. AIRD

Paquets n° 2

LE MERCREDI 14 MARS 1973

Deuxième séance portant sur

Les relations du Canada avec la Communauté
européenne élargie

(Témoins: Voir procès-verbal)



PREMIÈRE SESSION DE LA VINGT-NEUVIÈME LÉGISLATURE

1973

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable JOHN B. AIRD

Fascicule n° 2

LE MERCREDI 14 MARS 1973

Deuxième séance portant sur

Les relations du Canada avec la Communauté
européenne élargie

(Témoin: Voir procès-verbal)



PREMIERE SESSION DE LA VINGT-NEUVIEME LEGISLATURE

1973

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Le président: John S. Aird

Le vice-président: Allister Grosart

et

Les honorables sénateurs:

Asselin	Lapointe
Bélisle	Macnaughton
Cameron	McElman
Carter	McNamara
Connolly	Nichol
(Ottawa-Ouest)	Rattenbury
Croll	Sparrow
Deschatelets	van Roggen
Lafond	Yusyk—(20).
Laird	

Membres d'office: Flynn et Martin

(Quorum 5)

Fascicule no 3

LE MERCREDI 14 MARS 1973

Deuxième séance portant sur

Les relations du Canada avec la Communauté
européenne élargie

(Témoins: Voir procès-verbal)

Procès-verbal

Le mercredi 14 mars 1973.

(4)

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit aujourd'hui à 11 h 05.

Présents: Les honorables sénateurs Aird (*président*), Carter, Deschatelets, Flynn, Grosart, Lafond, Lapointe, Macnaughton, McElman, Sparrow, van Roggen et Yuzyk. (12)

Présents mais pas du Comité: Les honorables sénateurs Argue, Heath, McGrand et Molgat. (4)

Aussi présents: MM. Carol Seaborn, conseiller spécial du Comité; et Peter C. Dobell, directeur du Centre parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce extérieur.

Le Comité poursuit son étude des relations du Canada avec la Communauté européenne élargie.

Témoin: M. A. F. W. Plumptre, Conseiller spécial en relations gouvernementales, Centre international des recherches sur le développement.

A 12 h 40, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le Greffier du Comité,
E. W. Innes.

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères

Témoignages

Ottawa, le mercredi 14 mars 1973.

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit aujourd'hui à 11 heures pour étudier les relations du Canada avec la Communauté européenne élargie.

Le sénateur John B. Aird (*président*) occupe le fauteuil présidentiel.

Le président: Honorables sénateurs, en accueillant ce matin comme témoin M. Wyn Plumptre, je me sens tenu de lui présenter mes excuses pour avoir dû, à tant de reprises, changer la date de cette séance. Je lui suis très reconnaissant d'avoir bien voulu s'adapter à tous ces changements et d'avoir consenti à comparaître aujourd'hui, à la veille de son départ pour un voyage en Amérique latine. Il s'en va, je crois, demain matin à 6 heures.

M. Plumptre est conseiller spécial en relations gouvernementales pour le Centre de recherches pour le développement international. A titre d'économiste, il a acquis une riche expérience dans les secteurs universitaire et gouvernemental. Parmi les postes qu'il a occupés récemment, citons celui de principal du collège Scarborough de l'Université de Toronto, et, antérieurement, celui de sous-ministre adjoint des Finances à Ottawa. L'an dernier, M. Plumptre représentait le Canada au sein du groupe commercial de haut niveau de l'OCDE, dirigé par Jean Rey. Ce groupe a étudié les principaux problèmes commerciaux internationaux et a publié en septembre dernier un rapport destiné à servir de guide pour les futures négociations multilatérales. Les réunions de ce groupe lui ont sans doute fourni une excellente occasion de pénétrer l'attitude des représentants européens et d'apprécier leurs réactions surtout à l'égard des positions prises par les Américains. Permettez-moi d'ajouter en passant, monsieur Plumptre, que parmi vos nombreuses réalisations, vous avez été, il y a bien longtemps chargé de cours à l'université de Toronto.

Avant de céder la parole à M. Plumptre puis-je rappeler aux membres la réunion d'information qui aura lieu à huis-clos le 15 mars à 10 h 30 dans la pièce 256-S, avec les hauts-fonctionnaires du gouvernement à propos de notre visite à la Communauté économique européenne à Bruxelles. Je prie instamment tous les membres qui feront ce voyage d'essayer d'y assister car un groupe représentatif de hauts fonctionnaires venus de divers ministères nous exposera les caractéristiques principales des relations commerciales entre le Canada et la CEE et se fera un plaisir d'en discuter et de répondre aux questions.

D'après ce que M. Plumptre m'a dit, je crois qu'il va parler pendant environ 20 minutes. Après quoi, suivant notre habitude, nous commencerons à lui poser des questions. Le sénateur Carter s'est aimablement porté volontaire. Le président cédera ensuite la parole à d'autres sénateurs.

Nous vous accueillons donc chaleureusement, monsieur Plumptre et nous vous remercions encore une fois de vous être prêté de si bonne grâce à tous ces changements.

M. A. F. W. Plumptre, conseiller spécial en relations gouvernementales au Centre de recherches pour le développement international: Merci beaucoup, monsieur le président; j'aimerais, si vous me le permettez, vous dire comme je suis heureux de me retrouver ainsi parmi vous ce matin. Je me ferai un plaisir de vous être utile si je le puis.

Comme l'a dit votre président, j'ai fait l'an dernier une expérience un peu spéciale auprès du Comité commercial de l'OCDE, et, j'ai passé avant cela 25 ans dans la Fonction publique, mais toujours dans les affaires internationales.

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt le procès-verbal de votre dernière séance et je parlerai surtout ce matin en fonction ce qu'on vous a déjà dit. Il se peut même que je répète certaines choses que vous avez déjà entendues, mais il me semble qu'en envisageant la question sous un autre angle ou dans une autre perspective, vous élargirez les notions que vous emporterez avec vous lorsque vous partirez outre-mer.

Je parlerai sur quatre points. Le premier sera un examen du projet de relations spéciales entre le Canada et la Communauté économique européenne. En deuxième lieu, je ferai quelques remarques sur le comportement et les préoccupations actuelles de l'Europe. En troisième lieu, je me permettrai certaines remarques sur le comportement et les préoccupations actuelles des États-Unis, et je terminerai par quelques commentaires sur la position du Canada.

Abordons d'abord le projet de relations spéciales entre le Canada et la Communauté économique européenne. Ces relations spéciales, comme l'ambassadeur Schaetzel vous l'a expliqué, ne sauraient être l'adhésion du Canada à la Communauté—ce qui est exclu par le Traité—mais elles pourraient le présenter sous forme d'accords commerciaux préférentiels ou encore de zone de libre échange. Un de vos témoins au moins a fait une recommandation en ce sens; d'autres l'ont contestée.

Les questions venaient plus particulièrement des deux derniers témoins. M. Rogers a dit: «Il me semble qu'il est réellement insensée... de parler de transactions préférentielles avec l'Europe...» Et l'ambassadeur Schaetzel a dit pour sa part: «Vous [les Canadiens] ne devriez pas chercher à établir des relations spéciales [avec la CEE] car même si vous essayez, vous n'y parviendrez pas.»

J'aimerais commenter brièvement les deux points signalés par l'ambassadeur Schaetzel: premièrement, au sujet de son «vous n'y parviendrez pas» et, deuxièmement, à propos de son «vous ne devriez pas chercher à établir des relations spéciales».

Je pense que nous pourrions énumérer cinq motifs pour lesquels la CEE n'accorderait au Canada aucun régime spécial, qu'il s'agisse de mesures préférentielles, d'accords du genre pre-libre-échange, ou de quelque autre régime. En premier lieu, et de beaucoup le plus important, est le fait que les initiatives qui ont amené la création de la CEE sont entièrement européennes. C'est la Communauté économique européenne et son objectif fondamental et vital a été d'unifier un continent déchiré par la guerre. C'est tout ce dont il était question: Attirer sous un même toit des pays séparés et souvent divisées en les unissant essentiellement, à l'origine, sur le plan économique, quitte à étendre ensuite ce lien, au moins jusqu'à un certain point, sur le plan politique. Le CEE a été conçue en tant qu'initiative européenne.

Il existe, comme dans tous les mouvements mondiaux d'importance, une force d'impulsion qui se crée autour de ce genre de mouvement et je reprends l'expression, utilisée il y a cent ans, par les Américains de destinée évidente. Parmi ceux qui ce font les champions de l'unification de l'Europe, on retrouve sous une forme ou sous une autre, un sens de destinée évidente, qui englobe certainement le continent européen même et qui déborde un peu sur la zone Méditerranéenne pour atteindre ensuite les ex-colonies européennes, mais qui ne s'approche pas des autres continents; il s'ensuit donc qu'un pays comme le Canada est exclu.

Le sénateur Grosari: Ne sommes-nous pas une ex-colonie européenne?

M. Plumptre: Leurs souvenirs ne peuvent pas remonter si loin, Sénateur, et je ne crois pas que les vôtres le puissent non plus!

J'en arrivais maintenant au deuxième point, c'est que, pour les pays membres de la CEE et, dans cet ordre d'idées, le destin évident du Canada est lié à l'hémisphère occidental. Lorsqu'ils pensent au Canada en termes généraux, ils nous considèrent comme des Nord-Américains. Sur ce point, la Communauté économique européenne a trouvé tout naturel les dispositions concernant les mises en commun de ressources qui ont eu lieu de temps à autre entre le Canada et les États-Unis; les dispositions mixtes au sujet de la défense qui ont été prises; les dispositions financières spéciales, telles que l'exemption américaine pour le Canada de la taxe compensatrice sur les intérêts—une mesure discriminatoire—et, plus récemment, l'accord Canado-américain sur l'automobile.

Les pays de la CEE acceptent tout cela comme faisant partie de leur destinée évidente, d'un concept continental de développement.

Je ne dis pas que je suis complètement d'accord avec cela. Je dis seulement que c'est le mode de penser que j'ai pu constater en Europe au cours de ces derniers mois.

Cela m'amène au troisième point des raisons pour lesquelles ils n'accorderaient pas de dispositions spéciales dans le cas du Canada et c'est qu'il n'existe aucune raison particulière pour favoriser le Canada plus qu'un autre pays. D'accord, nous sommes une ancienne colonie, mais n'est-ce pas aussi le cas des États-Unis—sans oublier l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Sud, etc. Alors, s'ils nous accordaient un régime spécial, cette concession créerait un précédent qui compliquerait leurs

relations avec d'autres pays; mais leur intention est de créer une Europe cohérente, ce qui, de toute évidence, ne serait pas facilité par la concession de tarifs spéciaux dans le monde entier.

La quatrième raison—qui a été mentionnée par l'Ambassadeur Schaetzel—pour laquelle ils ne voudraient pas nous avoir avec eux, c'est parce que sur le plan de l'agriculture à vaste échelle, nous sommes parmi les pays les plus avancés. Leurs propres dispositions au sujet de l'agriculture s'appliquent à des pays où les prix sont élevés et les mesures qu'ils prennent ont un caractère nettement politique. J'utilise encore une expression de l'Ambassadeur Schaetzel qui déclarait: «faire entrer le Canada dans la CEE équivaldrait à ébranler les fondements mêmes de sa politique agricole.»

En dernier lieu—et ce point a également été mentionné par l'Ambassadeur Schaetzel—la CEE a déjà créé suffisamment d'ennuis aux États-Unis au sujet de certaines prolongations dans l'hémisphère oriental et de dispositions spéciales s'étendant à la région méditerranéenne. Des dispositions spéciales, des tarifs préférentiels accordés à l'Afrique, ont déjà, comme vous l'a expliqué l'Ambassadeur Schaetzel, extrêmement perturbé les États-Unis, peut-être plus sur le plan politique que commercial ou économique. Mais s'il fallait maintenant que la CEE offre au Canada un régime spécial, elle ne pourrait, toujours selon l'Ambassadeur Schaetzel, nourrir le moindre espoir de conserver quelque relation que ce soit avec les États-Unis.

Si nous essayons maintenant de voir les choses du point de vue inverse, c'est-à-dire de ceux qui sont d'avis que vous ne devriez pas rechercher des arrangements spéciaux entre le Canada et le Marché commun européen, je pense que la meilleure façon d'examiner la situation est en fonction d'un genre d'analyse coûts-avantages. Quels sont les coûts et quels sont les avantages que retire le Canada de tels arrangements spéciaux?

Sur ce point, je vous prie de consulter certains des tableaux de statistiques qui ont été distribués—statistiques qui se rapportent, en partie, à la fréquence de nos relations extérieures avec la Communauté et, en partie, à sa qualité.

En examinant ces tableaux, je voudrais insister sur le fait que si un pays en favorise un autre ou un groupe d'autres de mesures préférentielles, automatiquement il traite les autres pays de façon discriminatoire. On se plaît parfois à examiner seulement le côté positif du traitement préférentiel, sans tenir compte du côté négatif, et cette attitude équivalait à construire des châteaux en Espagne. En examinant les tableaux, n'oublions donc pas que lorsque nous accordons un traitement de faveur à quelqu'un, nous défavorisons nécessairement quelqu'un d'autre.

Le tableau 1 indique simplement nos exportations en Europe. En premier lieu, la CEE—ces statistiques datent de 1971, donc, avant la participation de la Grande-Bretagne; ensuite, le Royaume-Uni; puis, les autres pays européens faisant partie de l'OCDE, dont la majorité devait entrer dans la CEE ou se trouver parmi les pays avec lesquels la CEE est en train d'établir des accords préférentiels, les pays neutres, etc. Le total des exportations du Canada vers l'Europe au cours de 1971 a donc été d'un peu moins de \$3 milliards de dollars.

Ces exportations sont celles qui, en un sens, profiteraient d'un certain régime spécial: des mesures discri-

minatoires seraient donc utilisées en leur faveur. Mais les exportations qui se trouveraient compromises parce que nous avons utilisé des mesures discriminatoires en faveur de la CEE sont d'une valeur impressionnante. En premier lieu, les États-Unis: \$12 milliards de dollars; vient ensuite le Japon avec environ \$800 millions de dollars; en troisième lieu, l'Amérique latine: environ \$700 millions de dollars; et tout le reste du monde, l'Asie, l'Australie, etc.: \$1.3 milliards de dollars. Ce qui signifie qu'en comparaison des \$3 milliards de dollars provenant d'exportations que nous aurions, d'une façon, encouragées par un régime spécial, nous nous trouvons avec \$14.7 milliards de dollars provenant d'exportations à des pays contre lesquels nous pratiquerions une nouvelle discrimination.

A ce sujet, il faut évidemment tenir compte du fait que ces pays, en particulier les États-Unis, seraient fort ennuyés si le Canada usait contre eux de mesures discriminatoires, mais avant de traiter de ce sujet, je vous prierais d'examiner le tableau 2, qui traite des taux de croissance. Il est vrai que les taux européens ont connu une croissance très rapide au cours de ces dernières années, mais, comme M. Rogers vous l'a fait remarquer au cours de son témoignage, en juin dernier, les prévisions concernant l'augmentation des taux entre l'Europe et le Japon, les États-Unis et les autres pays, dépendent fondamentalement, à la longue, de la croissance démographique et, en conséquence, des taux de croissance de la population active.

Le tableau 2 indique le taux de croissance de la population active dans les pays industrialisés. Tout d'abord, celui du Canada est évidemment bien supérieur à celui des autres pays, à cause de nos problèmes d'emploi ces dernières années. Si l'on ne tient pas compte du Canada, qui se trouve dans la colonne à gauche des groupes, on a, à droite, les autres et on voit qu'au cours de la dernière décennie, le taux de croissance aux États-Unis et au Japon a été considérable tandis que les taux européens le sont beaucoup moins. D'une importance particulière est le taux de croissance aux États-Unis de 1970 à 1975 et de 1975 à 1980. La prévision de base est donc que le taux de croissance européen rejoindra probablement les autres et sera dépassé par l'expansion américaine.

Le président: Monsieur Plumptre, d'où proviennent ces données? De l'OCDE?

M. Plumptre: Non, J'ai indiqué, les sources sur la page de garde et celle-ci provient d'une brochure publiée par le comité canado-américain. Certaines autres proviennent du rapport auquel vous vous reportez.

Le sénateur Grosart: Monsieur le président, je vois les autres tableaux qui sont fort intéressants et je me demande s'il serait possible de les faire mettre à jour. Je parle particulièrement du tableau 5.

M. Plumptre: Je ne suis pas en mesure de les mettre à jour, mais des fonctionnaires du ministère de l'Industrie et du Commerce comparaitront devant vous demain. Je suis certain qu'ils pourront le faire. Nous avons ici aujourd'hui M. Castonguay, représentant du ministère qui, j'en suis certain, leur fera part de cette question de sorte qu'ils pourront peut-être mettre les tableaux à jour demain.

Le président: Auriez-vous l'obligeance de vous en charger, monsieur Castonguay? Nous vous en serions très reconnaissants.

M. Castonguay: Oui.

Le sénateur Grosart: Il y a d'autres tableaux intéressants dans la brochure du comité canado-américain et si le ministère met celui-là à jour, il pourrait peut-être en faire autant pour tous les autres. Ce serait très utile.

M. Plumptre: Il y en a beaucoup.

Le sénateur Grosart: Il n'y en a pas tellement.

M. Plumptre: M. Castonguay en a pris note. Je suis heureux qu'il soit ici parce qu'il est l'auteur des deux prochains tableaux. Il suit mes cours à l'Université Carleton et il a travaillé dans ce domaine.

Les deux tableaux suivants montrent la nature de nos exportations à la C.E.E. en 1971 et ils sont intéressants. Le tableau du haut indique essentiellement que, si vous me permettez l'expression, dans une large mesure, nous fendons le bois et nous allons chercher de l'eau pour la Communauté. C'est ce que l'on constate d'après les principales exportations énumérées au tableau 3(a) tandis que le tableau 3(b) montre bien le très petit nombre et la quantité minime de produits fabriqués exportés en Europe. On en revient là à des points qui nous ont déjà été expliqués par d'autres témoins. Les produits que nous fabriquons sont dans une large mesure conformes aux normes nord-américaines et ils conviennent à un marché nord-américain. Ils ne pénètrent pas facilement sur un autre genre de marché, comme celui de l'Europe, même sur le marché britannique où, dans beaucoup de cas, nous jouissons de tarifs préférentiels.

Cela m'amène au tableau 4 qui indique, une fois de plus, que les Britanniques eux-mêmes importent surtout des produits bruts et des denrées alimentaires du Canada. Dans beaucoup de cas, ils seront assujettis à de nouveaux tarifs à partir de cette année. Nos exportations de produits fabriqués en Grande-Bretagne ne sont pas très spectaculaires même si la plupart d'entre elles y pénètrent aux termes d'accords prévoyant des tarifs préférentiels.

Si vous consultez le tableau 5, vous pourrez voir dans quels cas je me sers de ces tableaux et photographies assez remarquables tirés du rapport canado-américain. L'important ici, une fois qu'on a vu le bond extraordinaire réalisé dans le domaine de l'industrie de l'automobile, qui figure au tableau du haut, le tableau A, si l'on fait abstraction du rendement de cette industrie, on voit au tableau B que les fabriques, exception faite des fabricants d'automobiles, réalisent environ 25 p. 100 de ce total et si vous reprenez le tableau du haut, vous voyez que cela représente environ 17 p. 100 du total général qui, comme l'indiquait le tableau précédent, le tableau 1, atteignait 14.7. Donc, seulement un cinquième de 14.7 va aux États-Unis sous forme de produits fabriqués.

Je veux aussi vous rappeler la grande variété, non seulement des produits fabriqués vendus aux États-Unis et qui proviennent d'usines du centre du Canada, du Québec et de l'Ontario, mais aussi des produits que nous exportons aux États-Unis depuis tout le Canada. On exporte des bâtonnets de poisson de la Nouvelle-Écosse et du bois de coupe de la Colombie-Britannique. Nos exportations aux États-Unis sont très variées tant sur le

plan de leur origine locale et régionale au Canada que sur celui des modèles et des qualités.

Ce que je souligne ici, de toute évidence, c'est le nombre des exportations que nous compromettons si nous faisons des distinctions préjudiciables aux États-Unis. A mon avis, des relations spéciales avec l'Europe ne nous permettent pas d'échapper à notre dépendance vis-à-vis des États-Unis. Naturellement, je ne prétends pas que tout ce que MM. Sharp et Pepin vous ont dit au sujet de l'opportunité d'accentuer notre poussée n'est pas souhaitable; il est évident que si. Je dis toutefois qu'il ne faudrait pas l'encourager en cherchant à établir des relations préférentielles spéciales; deuxièmement, je me demande vraiment si on modifierait fondamentalement la proportion de nos exportations à diverses destinations. Il y aura probablement des modifications marginales mais, à mon avis, elles ne seront pas fondamentales.

Le sénateur van Roggen: Vous dites donc qu'il est souhaitable d'essayer, mais que cela ne peut remplacer quoi que soit.

M. Plumptre: C'est exactement ce que je veux dire, merci.

J'en viens maintenant à mon deuxième sujet. J'aimerais faire des observations sur ce qui me semble être les préoccupations de l'Europe à l'heure actuelle, qui n'ont certainement rien à voir avec les affaires du Canada—de fait, il ne s'agit pas du tout d'affaires extérieures. Il s'agit essentiellement d'affaires européennes intérieures. Chaque gouvernement a des préoccupations intérieures découlant de ses problèmes nationaux, mais les Européens ont maintenant aussi un grand nombre de préoccupations toutes particulières du fait de leur participation au Marché commun. Je les énumérerai très rapidement, pour vous les remettre en mémoire.

Les premières, bien entendu, ont trait aux répercussions du tarif commun des Six lequel, il va sans dire, a suscité de nouveaux problèmes commerciaux en Europe et a créé, comme nous l'avons fait au Canada, des régions défavorisées qui ont besoin d'appui. Elles ont besoin d'un déplacement de ressources pour les aider et d'encouragements spéciaux pour les mettre en valeur. Il existe toutes sortes de problèmes particuliers de ce genre auxquels s'ajoute celui de l'harmonisation du fisc national; l'harmonisation des législations sociales et syndicales entre pays avoisinants où les marchandises se déplacent aujourd'hui librement; l'harmonisation des taxes sur les marchandises. Toutes ces questions préoccupent sérieusement les Six. En outre, comme je l'ai déjà dit, ils s'inquiètent d'un système très compliqué d'appui et de protection d'une agriculture en grande partie non-rentable.

A part ces deux questions qui touchent les Six, ces derniers doivent faire face au problème que constitue l'absorption de trois nouveaux pays—la Grande-Bretagne l'Irlande et le Danemark, trois pays très différents, soit dit en passant—au sein d'un tarif commun et d'une politique agricole commune, ce qui ajoute encore aux difficultés.

Le point suivant concerne le fait que ces pays viennent de lancer, depuis l'automne dernier, un mouvement en vue d'en arriver à une politique monétaire commune—c'est «le monstre dans le tunnel»—visant à contenir les fluctuations du marché monétaire entre les pays Euro-

péens dans des limites étroites tout en laissant les monnaies du groupe fluctuer plus largement avec celles des autres pays. Les événements de la semaine dernière ont montré les grandes difficultés qu'ils éprouvent à lancer ce projet. Bien sûr, les récents déséquilibres des marchés des changes ont été très inopportuns pour eux, puisqu'ils sont survenus juste au moment où ils annonçaient une nouvelle expérience et où ils auraient souhaité naviguer en eau calme, pour un certain temps, au lieu d'affronter la tempête des marchés monétaires étrangers.

Le président: Apparemment, cette phrase a été modifiée. J'ai entendu, hier, M. Forrest Rogers à Toronto parler du même sujet et il a dit: «Le monstre n'est plus dans le tunnel, il est dans le lac.»

M. Plumptre: Oui, je vois.

En outre, il y a aussi les rapports spéciaux, que j'ai déjà mentionnés, avec les pays neutres d'Europe, avec tous les pays méditerranéens, avec ceux de l'Afrique et ainsi de suite—toute une gamme de nouveaux rapports pour la Communauté. Rien d'étonnant qu'elle se replie présentement sur elle-même. Ses préoccupations sont vraiment très accablantes. Néanmoins, elles surviennent à un moment de l'Histoire mondiale où il importe beaucoup que le Communauté se tourne vers l'extérieur.

Cela m'amène à examiner la position des États-Unis, au sujet de laquelle j'aimerais faire quelques observations. En ce moment de l'histoire du monde, les États-Unis ont aussi certaines préoccupations internes. Le président Nixon a mis le doigt sur certaines d'entre elles dans ses récents messages—le mépris des lois et la violence, les drogues, l'inflation, le chômage, les bureaucraties envahissantes, ce qui n'est pas l'apanage des États-Unis, la prolifération et la décadence des villes, la pollution et la protection de l'environnement, l'épuisement des ressources, et ainsi de suite—les États-Unis ont beaucoup de préoccupations internes.

Rappelons-nous que seul un petit nombre d'Américains s'intéressent activement au monde extérieur. Les exportations du Canada représentent plus de 20 p. 100 de son produit national brut alors qu'elles comptent pour environ 10 p. 100 du produit national brut de la CEE et du Japon et entre 4 et 5 p. 100 de celui des États-Unis. Il est donc traditionnel pour les États-Unis d'être isolationnistes. Il est pourtant étonnant de voir, en ce moment de l'histoire mondiale, que la plus grande partie, sinon toute l'orientation mondiale vers de nouvelles initiatives tournées vers l'extérieur, est due au gouvernement américain. Je n'aime ni n'admire trop le président Nixon, mais il ne faut pas s'aveugler devant le fait que ces initiatives viennent des États-Unis, et qu'elles sont, grosso modo, compatibles avec les intérêts canadiens.

Permettez-moi de vous rappeler quelques unes des initiatives prises par le gouvernement américain au cours des derniers 12 à 15 mois.

D'abord, ce sont les Américains qui ont amené le Japon et la CEE à consentir à une nouvelle série de négociations sous l'égide de GATT pour obtenir une nouvelle réduction des barrières commerciales, tarifaires ou autres.

Deuxièmement, les Américains ont lancé une forte poussée visant à encourager les Européens à rationaliser leur programme agricole de façon qu'il devienne plus

rentable et moins coûteux, donc, plus ouvert aux importations du reste du monde, et aussi moins enclin à noyer les marchés mondiaux de ses surplus de produits subventionnés à notre grand dam et à celui d'autres producteurs bon marché.

Une troisième initiative des Américains est leur tentative de faire ouvrir les marchés européens au Japon. La grande poussée des exportations japonaises s'est produite vers les marchés nord-américains qui ont été beaucoup plus ouverts. Les Européens qui ont continué à lutter violemment contre les importations japonaises, de sorte que le poids et la charge d'absorber ce flot considérable des exportations du Japon sont retombés, très injustement, sur l'Amérique du Nord. De nouveau, les Américains essaient de détourner une partie de ce flot vers l'Europe, diminuant ainsi leur propre fardeau et le nôtre.

Les États-Unis essaient de persuader les Européens de ne pas créer une sorte de zone d'influence pour toute l'Afrique, mais de permettre à ce continent de devenir un groupe de pays autonomes assez indépendant; plutôt que de les tenir sous l'emprise d'une sorte de néo-colonialisme européen. L'initiative américaine nous avantage beaucoup. M. Sharp vous a parlé de l'anomalie consistant à fournir une aide à certains pays de l'Afrique orientale qui défavorisent les exportations canadiennes. Ce n'est tout simplement pas logique.

Encore une fois, les Américains sont les premiers à proposer de nouvelles règles pour le système monétaire mondial. Sans entrer dans le détail de ces règles à ce stade, je suis d'avis que la plupart de leurs propositions dans le domaine monétaire sont de nature à favoriser les intérêts canadiens—par exemple, une plus grande souplesse du cours des changes et des accords de parité qui, mise en vigueur, permettrait au Canada de retourner au rang de ceux qui respectent les règles du fonds international, plutôt que de flotter librement à l'extérieur, comme nous avons été forcés de le faire depuis tant d'années. En général, l'attitude des États-Unis vise à restructurer et à reconstruire le système monétaire et commercial internationaux sur une base non discriminatoire pour éviter la scission du monde en bloc antagonistes. En ce moment comme nous le savons, c'est tout le système des échanges commerciaux et des paiements qui risque de s'écrouler. Les États-Unis et l'Europe ont de graves préoccupations d'ordre intérieur, mais les Américains ont su, en outre, orienter le monde dans toutes sortes de domaines très utiles pour nous autres.

Monsieur le président, puis-je brièvement faire quelques commentaires en me plaçant du point de vue d'un canadien?

Le président: Oui, monsieur, je pense que c'est une excellente façon de conclure.

Le sénateur Macnaughton: Vous nous avez donné le produit national brut pour ce qui a trait aux exportations: La CEE, 10 p. 100; le Canada... Je ne suis pas certain des chiffres...

M. Plumpire: Pour le Canada, c'est un peu plus que 20 p. 100, presque 21 p. 100.

Le sénateur Macnaughton: Et pour les États-Unis, c'est entre 4 et 5 p. 100.

M. Plumpire: Pour les États-Unis, le taux est de 4.3 p. 100 soit, entre 4 et 5 p. 100.

Le sénateur Grosart: Il s'agit de produits d'exportation.

M. Plumpire: Oui, de produits d'exportation.

Le sénateur Grosart: Ce pourcentage varie quelque peu si l'on tient compte des exportations de capitaux d'investissement.

M. Plumpire: Vous voulez dire l'intérêt des États-Unis; c'est tout à fait vrai, oui.

Le sénateur Grosart: Et assez important en ce moment.

M. Plumpire: Certainement, oui.

Maintenant examinons les attitudes du Canada. Comme je l'ai déjà dit, les initiatives du gouvernement américain me semblent vivement souhaitables pour le Canada. Cependant nous restons paralysés en face d'elles et, à vrai dire, nous le sommes, car elles ont été souvent abruptes et poussées à l'extrême, ce qui permet difficilement aux amis, aux amis d'autrefois et aux amis habituels de l'Oncle Sam, de leur donner tout l'appui qu'elles méritent. Néanmoins, j'espère que nous arriverons à surmonter ces inhibitions parce que sans initiatives de ce genre, le monde semble se désintégrer d'une façon qui pourrait être très néfaste aux intérêts canadiens.

Si par malheur ou, par suite d'une mauvaise administration, le monde se divisait en différents blocs hostiles ou non, je n'ai aucun doute que le Canada se rangerait en fin de compte du côté de l'Amérique du Nord. Je n'ai aucun doute là-dessus et il n'existe ailleurs, aucun autre choix viable. La géographie, le voisinage, la communauté de langue, une technologie commune, les médias d'information, tout contribuera, si le monde se scinde en blocs à faire en sorte que nous nous trouvions dans le bloc de l'hémisphère occidental ou, si vous voulez, dans le bloc des États-Unis. De ce fait, il me semble tout à fait évident qu'il faut consacrer tous nos efforts à empêcher le monde de se diviser soit parce qu'on ne veut pas s'allier au bloc américain, soit qu'on souhaite une certaine liberté d'action pour notre pays.

Cela nous conduit à un paradoxe intéressant et assurément vrai, à savoir que la meilleure manière de ne pas chavirer dans le camp américain consiste à appuyer les mesures qu'ils prennent actuellement en vue de créer un monde multilatéral d'où toute distinction injuste serait bannie. Pour certains, le fait d'aider les États-Unis équivaut à nous blottir contre eux. En fait, c'est la seule et unique façon, à mon avis, d'échapper à la domination américaine. Je répète encore une fois que cela ne signifie nullement que nous ne devrions pas recourir au genre d'initiatives prises par M. Pepin et M. Sharp pour stimuler et diversifier nos échanges commerciaux et élargir nos perspectives. Cependant, comme je l'ai déjà dit, je ne pense pas que de telles mesures pourront modifier notre position fondamentale d'étroite dépendance envers les États-Unis.

C'est pourquoi, mon message final est que nous devrions éviter les accords préférentiels. Comme on l'a dit au cours d'une rencontre précédente, les efforts en vue de changer radicalement nos relations avec les États-Unis ont été amorcés par MM. Bennett et Diefenbaker. On a fait souvent remarquer, à cette époque, qu'il s'agissait de conservateurs, mais il est également vrai que le budget

Fielding de 1897 a établi les premiers tarifs préférentiels de l'Empire et il ne s'agissait pas alors d'un budget des conservateurs. Cependant, que cela vint d'un côté ou d'un autre, les efforts visant à faire l'indépendance au moyen d'accords préférentiels ont été, d'une façon ou d'une autre, voués à l'échec. Je suis fermement convaincu, si cette possibilité nous est offerte, que nous devrions appuyer, sur la scène mondiale et vis-à-vis des Européens, les initiatives américaines non pas nécessairement quant au fond, mais quant à la forme.

J'ai pris beaucoup de temps. Veuillez m'excuser.

Le président: Vous n'avez pas perdu votre façon originale de vous exprimer,—«se blottir contre l'Oncle Sam», «bureaucratie envahissante» et bien d'autres expressions qui ajoutent du piquant à vos explications. Votre étude des témoignages précédents et leur synthèse nous aideront beaucoup et notre travail en sera d'autant plus aisé. Nous vous en sommes reconnaissants. Merci.

Le sénateur Carter: M. Plumtre nous a si généreusement donné de quoi réfléchir ce matin et il a abordé tant de questions vitales que je suis certain que chacun doit avoir des questions à lui poser; c'est pourquoi, je limiterai les miennes à trois secteurs.

Pour commencer, le budget de 1897 mentionné par M. Plumtre, n'a pas été une réussite, si je m'en souviens bien.

M. Plumtre: Aucune des initiatives dont j'ai parlé n'a vraiment réussi sénateur.

Le sénateur Carter: Monsieur Plumtre, vous avez pris parti pour l'ambassadeur Schaezel contre M. Rogers lorsqu'il disait que nous devrions chercher à conclure des arrangements spéciaux avec le CEE.

M. Plumtre: Je vous demande pardon, ce n'était pas contre M. Rogers; il s'agissait, je crois, du Dr Pentland.

Le sénateur Carter: Le Dr Pentland, oui. Vous faisiez partie d'un groupe d'étude présidé par M. John Rez. Ce groupe a présenté trois recommandations, à savoir: en premier lieu, accorder une priorité spéciale à des relations commerciales réciproques non seulement dans l'industrie, mais aussi en agriculture. Il a recommandé de nouvelles et substantielles réductions générales des tarifs industriels comme ceux du Kennedy Round, de l'ordre d'un tiers, et une lutte sérieuse contre les barrières non tarifaires qui semblent, dans de nombreux cas, remplacer efficacement la protection tarifaire.

Voudriez-vous développer ces trois questions et évaluer les mesures de libéralisation commerciale qu'on pourrait envisager lors des négociations qui auront lieu plus tard cette année? Entrevoyez-vous, par exemple, la possibilité d'abolir la politique agricole protectionniste de la CEE? Partagez-vous l'avis de M. Sharp qui croit que le danger d'une guerre commerciale destructive entre l'Amérique du Nord et l'Europe est désormais écarté? Il aurait dit, comme le rapporte le *Globe and Mail*, que nous étions sortis de l'abîme.

M. Plumtre: Je vais essayer de répondre brièvement au plus grand nombre possible de ces questions fort intéressantes.

Premièrement, j'aimerais dire que les membres du Comité Rey n'étaient pas tous d'accord. Si vous lisez

attentivement le rapport, vous constaterez que les mots «d'une part», et «d'autre part», reviennent souvent. Alors que certains recommandent vivement d'attaquer la politique agricole du Marché commun, d'autres soutenaient qu'elle était l'élément vital de la Communauté et qu'il ne fallait pas la combattre. A mon avis, si l'on ne réagit pas face à une situation de ce genre, elle simplifiera à jamais. Beaucoup d'Européens trouvent que c'est une manœuvre politique très dispensieuse et indésirable et préféreraient qu'elle soit moins rigide. Tant que ceux qui sont lésés par cette politique garderont le silence, ceux qui sont à l'intérieur ne recevront pas l'appui qu'ils méritent.

Je ne crois pas que la politique agricole commune disparaîtra au bout d'un an ou deux. Elle est là pour rester; elle ne s'assouplira qu'en fonction de la pression exercée de l'extérieur comme de l'intérieur.

En ce qui a trait au domaine plus général des réductions commerciales et des barrières non tarifaires, les membres du Comité étaient quasi unanimes à favoriser la réduction de ces barrières. Toutefois, là encore, il y avait diverses opinions qui s'opposaient: les représentants américains soutenaient que les tarifs industriels devraient être supprimés sur une période de dix ans, alors que d'autres adoptaient une attitude beaucoup plus réservée.

J'espère encore que le gouvernement américain recevra l'appui qu'il faut de la part du Congrès pour obtenir la loi dont il a besoin et une réaction favorable en Europe et au Japon, de même qu'au Canada; après tout, même si le président des États-Unis a parfois d'autres préoccupations, nous sommes le plus important partenaire commercial de son pays. Je crois que les chances du gouvernement américain d'obtenir la loi dont il a besoin dépendra, en partie, des échos qui se propageront d'ici. C'est une de mes préoccupations ayant trait aux questions dont je parlais un peu plus tôt. Si nous nous opposons aux initiatives américaines ou ne semblons pas les appuyer, je crois que le gouvernement américain ne recevra pas l'appui qu'il espère obtenir, à Washington et ailleurs aux États-Unis.

Cela dit, je crois qu'il est encore possible d'engager de très importantes négociations commerciales. Personnellement, j'estime que ce qui se passe sur les marchés monétaires n'est pas aussi désastreux qu'on le pense. Le dollar canadien flotte déjà depuis longtemps; son taux a été beaucoup plus stable que celui des devises qu'on a essayé de stabiliser et je ne pense pas qu'une époque de libre fluctuations soit nécessairement le signe d'une grande instabilité des taux de change. S'il en était autrement, je serais très pessimiste aujourd'hui—plus pessimiste que M. Sharp quand il avait parlé de sortir de l'abîme. Nous avons connu certaines expériences très difficiles sur le marché des changes récemment, mais j'estime que dans une certaine mesure, cette situation nous donne une certaine marge de manœuvre jusqu'à ce que nous ayons de nouveaux règlements monétaires mondiaux.

Le sénateur Grosart: Feriez-vous une distinction entre les bruits de la diplomatie discrète et les bruits que font les manchettes?

M. Plumtre: Bien sûr; il faut distinguer entre les deux.

Le sénateur Grosart: Je veux dire dans ce contexte. Lesquels auront plus d'effet à la longue?

M. Plumptre: Je n'a pas vécu longtemps à Washington. Il fut un temps où j'aurais certainement répondu que les bruits sourds de la diplomatie désuète étaient les plus importants. Je ne suis pas sûr que ce soit encore le cas. Votre jugement serait aussi valable que le mien à ce sujet.

Le sénateur Carter: Croyez-vous que la Communauté économique européenne élaborera une politique commune afin que tous ses membres négocient en bloc dans le domaine commercial? Le récent élargissement rendra-t-il le consensus plus difficile à obtenir surtout à cause de la présence du Royaume-Uni?

M. Plumptre: Lors des négociations Kennedy, la Commission représentait la Communauté économique européenne comme seul négociateur. Les Six sont donc parvenus à ce stade face aux questions commerciales et tarifaires. Il y a toutes sortes d'autres questions au sujet desquelles il ne sont pas prêts à faire corps, mais dans le domaine du commerce et des tarifs, ils le sont. L'adhésion, des trois nouveaux membres rendra l'unanimité plus difficile, mais non pas «matériellement» difficile. Je crois que les rouages permettant d'en arriver à un consensus et de ne faire entendre qu'une seule voix sont maintenant bien en place; c'est pourquoi, à mon avis, l'addition de ces trois pays n'empêchera pas l'unanimité au sein de la Communauté. Cette dernière sera peut-être différente de ce qu'elle aurait été si ces trois pays n'y avaient pas été admis; elle s'exprimera peut-être, avec un petit accent anglais.

Le sénateur Grosart: Ou irlandais!

Le sénateur Carter: J'aurais peut-être dû ajouter autre chose. Si la CEE trouve un moyen d'en arriver effectivement à une unanimité, sera-t-elle assez souple pour faire des progrès tangibles?

M. Plumptre: Pour ce qui est des tarifs oui. Les pays membres sont véritablement maîtres du tarif extérieur commun; la question ne se pose pas. Pour ce qui est des barrières non tarifaires, qui ne relèvent pas entièrement de la Commission, la question est plus douteuse. A ce sujet, chaque pays devra peut-être parler pour lui-même. C'est une question que vous pourrez leur demander quand vous irez chez eux. Je ne peux répondre tout a fait à cette question.

Le sénateur Carter: Partagez-vous l'avis des États-Unis qui accusent la CEE de faire fi du principe de la nation la plus favorisée prévu par la GATT, du fait qu'elle a adopté un nouveau système d'arrangements préférentiels?

M. Plumptre: Je crois qu'il s'agit d'une grosse exagération. Je peux discerner l'élément de vérité qui s'y trouve, mais il est exagéré de supposer que le principe de la nation la plus favorisée disparaît devant la CEE.

Examinons le tableau 1 tout en nous rappelant, en ce qui concerne le Canada, que nous parlons d'une sorte de fusion parmi les groupes de la partie supérieure du tableau. Toutefois, jusqu'à un certain point, la clause de la nation la plus favorisée en ce qui concerne les différentes nations de ce groupe ne vaut plus pour le Canada, mais elle demeure en ce qui a trait au groupe tout entier. Ce dernier devient un partenaire commercial très important. Mais si vous examinez le reste de notre liste, la clause de

la nation la plus favorisée s'applique encore individuellement aux autres. Il est faux de dire que la clause a disparu, mais il est exact qu'elle a changé de forme en Europe de telle façon qu'elle ne s'applique pas à chaque élément du groupe mais bien au groupe tout entier. A un sens, la position américaine à ce sujet est grandement exagérée.

Le sénateur Carter: D'après la réponse que vous avez donnée à ma première question, vous semblez optimiste quant aux possibilités de remédier à l'instabilité actuelle des devises internationales. Pourriez-vous faire part au comité de votre point de vue sur le système actuel? A quoi tiennent ses principales faiblesses? Est-ce à la balance commerciale des États-Unis? Est-ce là le principal facteur de son instabilité ou y a-t-il d'autres facteurs qui y contribuent? Quel est le véritable fondement du malaise actuel et comment, d'après vous, pourra-t-on le surmonter?

M. Plumptre: Il y a un fondement juridique dont vous avez parlé et nécessairement des fondements économiques et financiers. Le fondement juridique de la difficulté réside dans la position particulière accordée au dollar américain en vertu de l'accord du Fonds monétaire international qui lui reconnaît un rôle central par rapport à toutes les autres devises qui gravitent autour de lui ou s'alignent sur lui pour établir réciproquement leur relation. Or, parce qu'on lui a accordé cette position de pivot —et cela semblait raisonnable en 1944—il n'a pas la même mobilité que les autres devises. Il est resté figé et, il a fallu un accord entre tous les intéressés, aux termes du règlement du F.I.M., pour que le dollar des É.-U. bouge. Il se posait donc un véritable problème juridique si l'on voulait que ce dernier suive les fluctuations de la balance des paiements des États-Unis. Et c'est un problème qui demeure.

De plus, la balance américaine des paiements est allée de mal en pis, ce qui, à mon avis, ne se serait pas produit si les États-Unis avaient, comme les autres nations, le droit de faire varier leur devise—mais ils ne le pouvaient pas. Du point de vue juridique, c'est très important.

Un deuxième point qui a trait au fonctionnement du Fonds, c'est d'essayer de s'assurer qu'à l'avenir, les créanciers, à l'échelle internationale, aient des responsabilités réciproques vis-à-vis des débiteurs au lieu que les premiers soient libres d'agir et que les derniers aient toute la responsabilité du rajustement. D'après moi, ce principe est très souhaitable.

Un troisième principe qu'il faudrait adopter—et j'en ai déjà parlé—c'est une plus grande souplesse de rajustement des taux de change pour qu'ils puissent absorber davantage les variations des mouvements de denrées et de capitaux pour obtenir un meilleur équilibre.

Le sénateur Carter: Monsieur le Président, je vous remercie. Pourriez-vous inscrire mon nom pour le prochain tour et je vais maintenant céder la parole à d'autres membres du comité.

Le sénateur Macnaughton: Monsieur Plumptre, vous avez déjà répondu, au cours des 5 dernières minutes, à quelques-unes des questions générales que j'avais à l'esprit. Permettez-moi de vous poser une question globale. Pourriez-vous nous expliquer les difficultés monétaires actuelles en tenant compte des positions de la CEE et des

É.-U. et nous dire où le Canada se situe? J'ai ici quelques notes. Par exemple, elles mentionnent la possibilité d'une union monétaire complète au sein de la CEE en 1980 avec une mise en commun des réserves nationales et l'émission d'une devise européenne en 1974 ainsi qu'une intégration générale.

M. Plumptre: Je ne crois pas qu'on ait proposé d'émettre une nouvelle devise en 1974.

M. le président: Je crois qu'on a quand même parlé de créer une unité monétaire.

Le sénateur Macnaughton: D'émettre une nouvelle unité monétaire européenne en 1974.

M. Plumptre: Oui, c'est exact.

Le sénateur Macnaughton: On pourrait probablement résumer ainsi: les difficultés monétaires actuelles ont-elles provoqué l'intégration des politiques monétaires européennes en les unissant contre les États-Unis? C'est là la fond du problème. Pourriez-vous élaborer un peu plus à ce sujet?

M. Plumptre: D'après moi, les récentes expériences ont démontré les difficultés inhérentes à cette proposition de devises communes. Je crois que le programme va être retardé ou remis. Il est évident d'après ce que j'ai dit auparavant, que j'attache beaucoup d'importance à l'allègement qu'un pays peut trouver en faisant varier son taux de change par rapport à sa balance des paiements. Nous avons connu des périodes de taux flottant—où la variation assez faible pouvait absorber les pressions exercées par le commerce et les variations des investissements—et c'était une aide considérable. Je crains les effets de liens trop étroits entre les nations européennes. Je crois qu'elles ont beaucoup en commun, mais des liens plus étroits pourraient aggraver leurs difficultés interrégionales comme au Canada quand il s'agit de transferts entre les provinces—des régions qui sont touchées par une politique monétaire ou une autre. Aussi longtemps que la séparation existe, chaque pays peut choisir la politique appropriée à son agriculture, à son industrie et ainsi de suite. Si on les enferme tous dans le carcan d'une monnaie commune, à mon avis, cela aggraverait le problème. Beaucoup d'Européens ne partagent pas ce point de vue.

Le sénateur Macnaughton: Entre le bloc nord-américain et le bloc européen, où nous situons-nous? Nous sommes à la périphérie. Nous ne sommes qu'un tout petit pays en regard de la puissance et de l'influence monétaire des autres.

Pensez-vous que nous pouvons nous retirer au nord de la frontière en disant: «Nous faisons cavalier seul et attendons que vous ayez réglé vos problèmes?»

M. Plumptre: Notre taux de change flottant nous place dans une bonne situation à l'heure actuelle. Il nous permet de nous tenir éloignés des difficultés: le flottement des devises européennes par rapport au dollar, en vigueur presque partout à l'heure actuelle, atténuera les problèmes plutôt que de les aggraver. Notre situation actuelle ne m'inquiète donc pas. Le cours flottant de notre monnaie nous permet de nous éloigner un peu du feu de l'action. A mon avis, la réapparition d'un système monétaire mondial est très importante, c'est

pour cela que j'accueille avec plaisir les initiatives américaines qui, je le crois, sont généralement de nature à rallier notre adhésion.

Le président: Monsieur Plumptre, pourriez-vous nous expliquer pourquoi le Royaume-Uni s'est abstenu de cette initiative commune de flottaison. Quelle en sera la réaction en Allemagne? La chose m'a étonné. Avec l'entrée de la Grande-Bretagne, la Communauté compte maintenant neuf pays. Une voix commune pourrait parler au nom des neuf pays. Pourtant, avec le présent accord sur les taux du change, il n'y a plus que six pays. L'Italie je crois est l'autre pays qui n'en fait pas partie. Je me suis étonné de voir cela se produire.

M. Plumptre: Et l'Irlande.

Le président: Pourriez-vous commenter cette situation?

M. Plumptre: Oui. Je crois que pour faire un commentaire approprié, il faut remonter à un certain nombre d'années et souligner dans quelle mesure l'opinion britannique a accepté le genre de position que je mentionnais il y a quelques minutes, à savoir la position qui accorde une très grande importance à la souplesse du taux de change en ce qui concerne la facilité des adaptations entre les régions et les pays. Cela se rattache aux propositions initiales de M. John Maynard Keynes avant les accords de Bretton Woods, et il y a eu un courant de pensée britannique qui a souligné l'importance des variations du taux de change depuis cette époque. Depuis lors, les Britanniques se sont retrouvés avec ce système de convergence comme rivaux non pas sur une croix d'or, mais sur une croix de formalités juridiques dans le domaine des fonds. Je crois que les Britanniques doivent se sentir profondément schizophrènes devant cette proposition d'uniformisation des devises; ce principe se situe directement à l'opposé de la pensée de la plupart des gens avertis en Grande-Bretagne ainsi que de la pensée britannique en matière financière et économique des trois dernières décennies. En conséquence, je n'ai pas été étonné de constater que les Britanniques continuent à laisser flotter leur devise. Je crois qu'il y avait une raison immédiate, à savoir qu'ils affrontent ces terribles problèmes engendrés par les grèves et le reste, qui entravent la tentative de contenir les salaires. Il leur serait très difficile de souscrire à une théorie quelconque.

Le président: J'en conviens avec vous. A mon avis, leur abstention à se joindre aux autres pays retarde en réalité l'union monétaire. Il n'y a aucun doute à ce sujet.

Le sénateur Macnaughton: J'ai deux autres questions simples. Voudriez-vous commenter la situation de l'euro-dollar et la situation des sociétés multinationales?

M. Plumptre: Mes commentaires sur ces deux questions ne sont pas faciles parce que je ne les comprends vraiment pas. Cela me laisse en excellente compagnie.

Le président: Un groupe très nombreux.

M. Plumptre: Le marché de l'euro-dollar est évidemment une source d'instabilité en Europe, mais il a également été une source d'expansion européenne. Les sociétés multinationales qui, naturellement, ont déplacé les capitaux de capitale en capitale, sont dans une certaine mesure les causes du problème. Toutefois, je dirais plutôt que les arrangements monétaires mondiaux ne se

sont pas encore adaptés aux réalités du monde moderne—c'est-à-dire les sociétés multinationales et leur déplacement de capitaux. Je ne les en blâme pas; elles agissent dans leur propre intérêt et c'est leur raison d'être. A mon avis, nous devrions élaborer un nouveau système de taux de change dans le monde qui pourrait permettre ce genre de déplacement. Toutefois, cela sort de mon domaine.

Le sénateur Macnaughton: Si vous aviez à choisir, monsieur Plumptre, préféreriez-vous, en qualité de Canadien, vous lier au dollar américain ou à la nouvelle devise en formation de la Communauté économique européenne.

M. Plumptre: La question ne se pose pas. Si vous vous reportez à la page 1, on y indique immédiatement notre préférence. Le commentaire du sénateur Grosart sur les finances règle la question. Nos relations financières s'établissent dans une très grande mesure avec les États-Unis, en sorte que nous penchons automatiquement dans cette direction. Cela ne comporte pas nécessairement la fixité, cela comporte une sorte de relation essentielle avec le dollar des États-Unis. Plusieurs autres pays du monde se retrouveront dans cette situation.

Le sénateur Macnaughton: Au début de votre déclaration, vous avez employé l'expression «destinée manifeste». Je crois l'avoir déjà entendue, sûrement en première année à McGill. En l'appliquant aux Européens, serait-il assez facétieux de parler de vanité manifeste?

M. Plumptre: Était-ce cela?

Le sénateur Macnaughton: Serait-ce cela?

M. Plumptre: Je vous ai retourné la question. Était-ce de la vanité de la part des Américains de songer à la destinée manifeste avec leur ultimatum «cinquante-quatre-quarante ou la bataille?» A mon avis, c'était de la vanité des deux côtés dans une certaine mesure. On ne peut ignorer le fond de la question.

Le sénateur Grosart: Ils ne se sont pas battus et ils n'ont pas obtenu cinquante-quatre-quarante.

Le sénateur Grosart: La brochure du comité canado-américain contient un autre tableau très intéressant, dont vous vous souvenez sûrement, et qui présente la population actuelle et prévue du marché—le marché que nous avons présentement et celui que nous aurons dans l'avenir. Ce tableau indique que nous ne serons pas de la partie. Nous aurons encore—disons en 1980 peut-être un marché avec une population de 25 millions, et presque tous les autres auront un marché d'au moins 100 millions, et certains beaucoup plus populeux—la CEE aura 300 millions, les États-Unis 200 millions, le Japon 100 millions. Pouvons-nous vraiment rester à l'écart, ou serons-nous forcés à l'intégration économique avec les États-Unis?

M. Plumptre: A mon avis, nous serons forcés de nous intégrer avec les États-Unis s'il n'y a pas de réduction réciproque sensible des barrières tarifaires des deux côtés de l'Atlantique.

Le sénateur Grosart: Cela répond à la question, je vous remercie. C'est une excellente réponse.

La sénatrice Lapointe: Pouvons-nous évaluer les perspectives concernant les mesures de libéralisation commer-

ciale aux prochaines négociations? Croyez-vous qu'il soit possible de démanteler la politique protectionniste agricole commune?

M. Plumptre: Je crois que ce serait une grave erreur de penser que la politique agricole commune est immuable. Je suis sûr qu'à la longue des forces internes et externes viendront modifier la politique agricole commune. Cela ne se produira pas bientôt, mais cela arrivera plus vite si les pressions s'exercent de l'extérieur en même temps que de l'intérieur. Ainsi, aucun changement radical ne surviendra d'ici deux ou trois ans. En tout cas, les négociations dont vous parlez dureront probablement trois ou quatre ans, si elles débutent en 1973; ensuite les résultats en seront appliqués pendant une autre période de trois ou quatre ans; en sorte que le résultat final se manifesterait dans près d'une décennie, et alors des changements assez sensibles auront pu se produire dans la politique agricole commune.

Le sénateur van Roggen: Le sénateur Grosart a justement posé la question que j'avais à l'esprit, mais je voudrais y apporter quelques précisions. M. Plumptre, vous avez mentionné que la seule façon pour nous d'éviter vraiment l'intégration économique avec les États-Unis était liée à de nouveaux succès dans les négociations commerciales multinationales. Elles n'auront qu'un succès partiel en réduisant les tarifs, et non pas en créant une région globale d'échange libre, du moins, je ne crois pas que nous aurons une telle région globale. Nous avons ces énormes blocs commerciaux manufacturiers. Je dis «manufacturiers» parce qu'ils constituent la partie industrialisée du monde; ils ne font pas partie du tiers monde. Personne n'a mentionné la Russie, qui avec ses satellites a un marché de 350 à 400 millions; je présume. Le marché de l'Europe est de 350 millions; celui des États-Unis, de 200 millions, mais je suppose qu'il a un pouvoir d'achat de 300 millions; celui du Japon est de 100 millions, mais pour la même raison c'est un marché plus grand que sa population à cause de ses échelles plus basses de salaires, qui lui rendent automatiquement accessible une plus grande région.

Au début, vous avez souligné assez opportunément que même nos exportations vers l'Europe portent en grande partie sur des matières premières. On s'en plaint sûrement en ce qui concerne nos exportations vers les États-Unis. La formule populaire au Canada est que le pays devrait fabriquer davantage, donner plus de valeur aux matières premières. Comment nous lancer à grande allure dans la fabrication avec notre population de 22 millions, quand tous les autres pays produisent pour un marché de 200, 300 ou 400 millions, à moins de nous intégrer à un bloc, et un seul nous est accessible?

M. Plumptre: Je ne puis que répéter ce que j'ai dit au sénateur Grosart. Je pense que nous serons forcés de nous intégrer à un bloc à moins qu'il ne survienne une réduction sensible des barrières entre les deux grands blocs. Je ne crois pas que cela dépasse les limites de la possibilité.

Le sénateur van Roggen: Pouvons-nous préciser dans quelle mesure, à votre avis, ces négociations pourraient emmener une réduction des tarifs? En d'autres termes, s'agit-il de réductions partielles? Croyez-vous vraiment à la perspective d'une sorte d'échange libre d'une telle envergure?

M. Plumptre: Certains hauts personnages à Washington songent certainement au rapport Rey, qui parle des modalités d'élimination des tarifs sur les marchandises industrielles pendant une période de dix ans, sous réserve d'une importante disposition de sauvegarde qui permettrait une protection temporaire dans les cas de graves préjudices. Cette idée d'une disposition dite «de sauvegarde», à laquelle le rapport Rey consacre un excellent chapitre, tient une place de choix dans l'opinion américaine. En passant, cette idée a suscité au comité Rey une réaction vigoureuse chez les Européens et les Japonais. Il faut songer à la fois à une réduction radicale des barrières entre les grands blocs, et à la possibilité d'imposer une sorte de restriction temporaire lorsque les marchés sont inondés. Bien entendu, cela se rapporte d'abord aux inondations du marché par des produits en provenance de régions où les salaires sont modestes et où l'avènement soudain d'une nouvelle technologie engendre une expansion massive.

Il est sûr que mon expérience au comité Rey m'a permis d'espérer raisonnablement qu'il pourrait y avoir une disposition convenable de sauvegarde outre une réduction très sensible des barrières. Je ne parle pas en ce moment d'agriculture, qui à mon avis reste secondaire.

Le sénateur Molgat: Si j'ai bien saisi, vous avez exprimé l'espoir que nous reviendrions bientôt à un système monétaire mondial. Quelle sorte de système préconiserez-vous?

M. Plumptre: La question est très vaste. Je devrais peut-être commencer par dire que nous avons sûrement besoin d'un système, que nous ne pouvons pas rester sans normes internationales acceptées dans le domaine commercial ou monétaire à moins que nous ne voulions reculer aux années 30, où c'était le sauve qui peut. Je suis convaincu que le monde a besoin de normes acceptées internationalement, acceptées de façon générale; il peut toujours y avoir une certaine souplesse, et peut-être quelques dérogations, mais fondamentalement il faut certaines normes acceptées pour le commerce et la finance internationale.

A cette fin, il nous faut un organisme international qui, pour ainsi dire, se chargerait de ces normes. Je penserais donc que du côté monétaire, il est sûrement nécessaire d'avoir le Fonds monétaire international, avec son régime de consultation, de relations mutuelles et bon nombre de ses dispositions. A mon avis, il faut modifier son fonctionnement à certains égards, et chose assez étrange pas de façon radicale, parce que plusieurs des modalités de son mandat sont simplement de l'ordre de l'administration et de l'organisation.

D'abord, je le répète, il faut changer le rôle du dollar des États-Unis. Il nous faut établir un point d'appui international qui n'est pas une devise nationale. Heureusement, cette idée s'est concrétisée dans ce qui s'appelle l'option aux droits de tirage spéciaux, dont l'avènement ne remonte qu'à trois ans, en sorte que nous avons juste à temps, pour ainsi dire, un étalon international auquel peuvent se rattacher les devises, et le dollar américain peut être retiré de sa position de pivot sans de trop grandes difficultés.

En second lieu, il faut une disposition permettant une plus grande souplesse dans l'adaptation des taux de change, qui ont été assez raides, et qui ne se sont pas

facilement adaptés aux fluctuations dans les paiements des balances internationales.

Le troisième aspect que je voudrais signaler, et qui je crois à déjà été mentionné, est que les normes devraient prévoir des responsabilités réciproques des deux côtés, c'est-à-dire du côté des créanciers et des débiteurs. Les normes actuelles permettent presque totalement aux créanciers d'agir à leur guise en laissant aux débiteurs le soin de l'adaptation. A mon avis, il faudrait une sorte de relation réciproque.

Pour revenir à la question des variations du taux de change, l'une des raisons pour lesquelles les propositions américaines présentées récemment aux négociations internationales dont il s'agit me plaisent, c'est qu'elles soulignent l'utilité de critères objectifs quelconques permettant à un pays de déterminer quand il devrait ou ne devrait pas modifier la valeur de sa devise.

Le grand problème des 20 dernières années a été que les gouvernements ont été très réservés en ce qui concerne la réduction de la valeur de leur propre devise. Ils interprètent cela comme l'admission d'un échec national et une situation à éviter—contrairement à l'attitude qui existait au moment des accords de Bretton Woods, alors que l'on croyait que les années 30 représenteraient la situation type alors que chaque pays tentait d'entrer en concurrence pour abaisser le plus possible la valeur de sa devise et obtenir un avantage concurrentiel pour ses exportations. Mais depuis les 20 ou 25 années que le Fonds existe, et aux termes des règlements tels que conçus, un pays doit admettre qu'il est arrivé à un déséquilibre fondamental avant de pouvoir dévaluer sa monnaie. Et pour un gouvernement, c'est une chose très désagréable à admettre. Je pense qu'il faut changer cela.

Tels sont les autres domaines que je vois. Ils ne sont pas très extraordinaires, mais presque n'importe quel règlement vaut mieux que pas de règlement du tout. C'est ainsi que je vois la situation.

Le président: Monsieur le sénateur Molgat, puis-je poser une question supplémentaire maintenant? Monsieur Plumptre, comment les États-Unis peuvent-ils résoudre le dilemme devant lequel ils sont à l'heure actuelle? Je comprends votre thèse selon laquelle les États-Unis ne veulent plus que le dollar américain serve de pivot. Cependant, pour ce qui est du dernier règlement, je ne comprends pas comment les États-Unis peuvent éluder l'engagement de soutenir le dollar américain; et ainsi, le dollar américain redevient le facteur de convertibilité et retourne à la position de pivot.

M. Plumptre: Excusez-moi, mais il ne retourne pas nécessairement à la position de pivot. Si les États-Unis ne soutiennent pas la valeur de leur propre monnaie, celle-ci se détachera de la plupart des autres monnaies du monde, parce que les pays soutiennent la valeur de leur propre monnaie. Cela n'est pas particulièrement une position de pivot; c'est tout simplement la position normale d'un pays qui doit soutenir sa propre monnaie quand elle est attaquée. Nous nous sommes trouvés récemment dans une situation particulière: les États-Unis ne soutenaient pas leur propre dollar. Le soutien a dû venir de l'Allemagne, de la Grande-Bretagne, de l'Europe, du Japon. Je pense que les États-Unis, dans les négociations actuelles, disent clairement qu'ils ne se désintéressent pas de la valeur du dollar américain. Mais cela ne signifie pas qu'il reprend sa position de pivot. Cela

signifie simplement que les États-Unis se joignent aux autres pays, estimant qu'ils ont le devoir de le soutenir.

Le président: Je vous signale respectueusement qu'il me semble y avoir une grande différence entre «ne pas se désintéresser» et s'engager à soutenir sa propre monnaie. Il me semble que si les États-Unis veulent s'orienter dans le sens de cette situation multilatérale dont nous avons déjà parlé, peut-être qu'ils devront entre autres choses faire la concession de soutenir leur monnaie.

M. Plumptre: Les américains accepteraient cela comme une exigence fondamentale d'un nouveau système.

Le président: Merci. C'est le point que je voulais exposer.

M. Plumptre: Il y a un petit point du document que j'ai laissé de côté et sur lequel je voudrais revenir, si nous en avons le temps. Je voudrais faire des commentaires sur le caractère protectionniste de la politique agricole commune et du tarif douanier commun. Je pourrais le faire en quelques minutes, si vous le voulez, mais je ne veux pas prolonger la discussion inutilement.

Le président: Qu'en pense le Comité?

Le sénateur Macnaughton: Il faut accepter cette offre, certainement.

Le président: Oui. Voulez-vous le faire, s'il vous plaît, monsieur Plumptre?

M. Plumptre: Je vais simplement exposer les points suivants. Quand on va en Europe et qu'on se met à parler avec les représentants de la CEE, ils commencent, si je puis dire, par vous imposer un peu de lavage de cerveau. Ils vous diront que la politique agricole commune n'est pas vraiment si dommageable, et que le tarif douanier commun n'est pas si élevé.

Je veux simplement vous avertir de vous méfier de ce genre de lavage de cerveau. Premièrement, quant à la politique agricole commune, il est vrai que l'Europe importe encore des produits agricoles, et depuis dix ans ces importations augmentent graduellement, mais, bien sûr, pas du tout au rythme de la croissance économique des pays d'Europe. Donc, quand ils montrent avec fierté que leurs importations agricoles ont augmenté, n'allez pas croire, s'il vous plaît, que la politique agricole commune n'existe pas. Elle existe; c'est un système très complexe, très protectionniste, de soutien de l'agriculture. A cet égard, vous pouvez jeter un coup d'œil sur l'avant-dernier tableau de ma série, que j'ai mis là dans ce but. Ce tableau veut en fait montrer à quel point les pays européens sont encore agricoles. Je ne veux pas le repasser en détail, car vous aurez le temps de l'examiner, mais si vous regardez le deuxième chiffre de la deuxième colonne, vous verrez qu'en ce qui concerne le Canada, 7.7 p. 100 de la main-d'œuvre active travaillait dans l'agriculture en 1970, comparativement à 4.4 p. 100 aux États-Unis. Dans les pays européens, ce pourcentage est presque partout beaucoup plus élevé qu'aux États-Unis et au Canada. La plupart d'entre nous pensons que l'Europe est très industrialisée. En fait, elle est encore plus agricole que nous le sommes de ce côté-ci de l'Atlantique. Cela explique un peu l'écran protecteur que la politique agricole commune place devant l'agriculture de l'Europe.

Donc, ils vous signaleront certaines exportations, y compris certaines des nôtres, en vous disant: «Voyez, vos exportations de tel ou tel produit vont très bien», ce qui est rigoureusement vrai, mais bien d'autres exportations ne vont pas aussi bien.

Deuxièmement, il y a des décisions arbitraires de l'autre côté. Nous ne savons jamais ce qui arrivera à nos exportations. Troisièmement, par le niveau élevé de leurs prix de soutien, ils engendrent des surplus qu'ils déversent sur les tiers marchés, à notre détriment et au détriment des Américains et des Australiens, etc. Donc ne les laissez pas vous emberlificoter en les laissant dire que la politique agricole commune permet quand même des importations.

Ne les laissez pas vous emberlificoter aussi en les laissant dire que le tarif douanier européen est vraiment très bas. C'est pour cela que j'ai tiré du rapport Rey le tableau 7, au bas de la même page, afin de montrer qu'il est très complexe d'élaborer des moyennes tarifaires, pour des raisons que je n'expliquerai pas. Je vous recommande le numéro 3, des doubles colonnes, plutôt que les autres, mais ils sont tous très complexes.

Si vous regardez le groupe de droite du numéro 3, vous verrez que la CEE a un tarif extérieur, seulement sur les articles frappés d'un droit, qui est de 8 p. 100 en moyenne, tandis que celui des États-Unis est un peu plus élevé, 8.5 p. 100, et celui du Canada, de 14.1 p. cent. Nous sommes donc les vilains protectionnistes dans le tableau. Ils vous montrent qu'ils constituent un groupe très favorable aux importations, grâce à ce tarif extérieur peu élevé, tandis que nous, les Canadiens, sommes les méchants protectionnistes.

Voyons d'abord notre position. Ces moyennes concernent seulement les tarifs publics de la nation la plus favorisée. Elles excluent donc tous les tarifs préférentiels qui au Canada, dans certains domaines, sont très importants. A eux seuls, ils abaisseraient considérablement notre moyenne.

Elles ne tiennent pas compte du fait que dans bien des domaines, nous accordons des remises douanières, aux termes de la loi sur les douanes. Elles ne tiennent pas compte de l'accord sur l'automobile, ni des nombreux accords tarifaires spéciaux. Elles tiennent compte des tarifs de la nation la plus favorisée tels que publiés, mais non pas de tout le secteur franc de droits. Donc on nous fait passer pour beaucoup plus protectionnistes en matière de tarifs douaniers que nous ne le sommes en réalité.

Le deuxième point à remarquer, c'est qu'en ce qui concerne les barrières non tarifaires, nous sommes peut-être aussi irréprochables que n'importe quel autre pays. Lors d'une réunion qui s'est tenue hier même à l'Université Carleton, on m'a signalé que la CNUCED, ce groupe composé surtout de pays en voie de développement, a fait une liste des pays les plus irréprochables au point de vue des barrières non tarifaires, et le Canada était l'un des deux pays les plus irréprochables du monde en ce qui concerne le non-usage des barrières non tarifaires pour appuyer sa protection tarifaire.

Le troisième point que je veux exposer à ce sujet, c'est que le tarif douanier de l'Europe est peut-être de 8 p. 100 en moyenne, et ils vous diront que leurs barrières tarifaires sont assez égales. Ils vous feront remarquer qu'ils ne sont pas comme ces «méchants Américains» qui ont des tarifs de pointe très élevés, et l'une de leurs

rengaines est de vous dire: «Nous voulons négocier une baisse des tarifs de pointe avant de négocier les tarifs en général».

Mais n'oubliez pas qu'à chaque sommet correspond un creux. Une moyenne est tout simplement le nivellement des sommets et des creux. Une barrière tarifaire qui n'a pas de sommets est aussi une barrière tarifaire sans creux. Donc il y a lieu de se demander si une barrière tarifaire constante de 8 p. 100 est ou n'est pas plus protectionniste que celle dont la moitié est faite de tarifs de 14 p. 100 et l'autre moitié de tarifs de 2 p. 100. Il est évident que celle dont la moitié est de 2 p. 100 et l'autre moitié de 14 p. 100—ce qui fait une moyenne, si je sais bien compter, de 8 p. 100—est moins protectionniste que celle qui est à un niveau assez égal.

Ceci dit, j'ajoute que vu de l'extérieur, le tarif douanier de l'Europe ne ressemble pas toujours à un tarif de 8 p. 100.

M. Lane, du Ministère de l'Industrie et du Commerce, m'a aimablement fourni hier soir une liste de droits de douane concernant des marchandises que le Canada a exportées ou qu'il pourrait vouloir exporter. Peut-être puis-je vous la laisser pour qu'on la distribue.

Le président: Merci.

M. Plumpire: Elle montre les droits de douane élevés que la Communauté impose à certaines exportations canadiennes. Dans le secteur de l'agriculture, les taux vont de 16 à 27 p. 100; pour certains matériaux industriels, de 7 à 16 p. 100; pour certains produits manufacturiers, de 15 à 22 p. 100. Il s'agit de secteurs intéressant les exportateurs canadiens. Je n'ai pas besoin de lire la liste, mais peut-être pourrait-on l'annexer au compte rendu ou la distribuer d'une façon ou d'une autre.

Je crois que M. Lane, qui a écrit cette lettre, sera avec vous demain. Il m'a donné la permission de déposer cette liste, mais c'est son affaire et non la mienne. Je voulais simplement la présenter pour vous montrer qu'il ne faut pas se laisser aveugler quand les gens du Marché commun disent que leurs tarifs douaniers sont en moyenne peu élevés, et que par conséquent, ils ne sont pas très protectionnistes.

Le président: Merci beaucoup.

M. Plumpire: Ce sont là quelques arguments, si vous voulez en envoyer. Merci, monsieur le Président. Telles sont les observations supplémentaires que je voulais faire.

Le sénateur Carter: Avant de poser ma dernière question, je voudrais poser une question supplémentaire à celle du Sénateur Molgat concernant le système monétaire international. Quel rôle voyez-vous pour l'or et les DTS dans ce nouveau système?

M. Plumpire: Premièrement, les DTS, vous vous en souvenez sans doute, sont les droits de tirage spéciaux, des fonds détenus par les pays membres du Fonds monétaire international. Parfois, on les appelle l'or-papier. Contrairement aux droits de tirage ordinaires, que nous avons depuis que le Fonds existe, et qui visent à aider temporairement un pays dont les devises subissent des pressions—on emprunte puis on rembourse—, les droits de tirage spéciaux sont permanents. Ils sont émis ou peuvent être émis le 1^{er} janvier de chaque année afin d'assurer que

la masse des réserves monétaires de base augmente en fonction des besoins de l'expansion des échanges, et ainsi de suite. Ils sont nés au moment où nous étions préoccupés du caractère imprévisible de l'or et du fait que c'est une source instable de croissance des réserves monétaires internationales. On jugea donc souhaitable de créer une devise de réserve artificielle. On pourrait considérer l'opération comme étant le fait d'une banque centrale mondiale. De même que la banque centrale d'un pays crée et fournit des réserves au système bancaire commercial et aux autres secteurs du système financier, et qu'elle le fait à un certain rythme pour assurer l'expansion et peut-être tenir compte de l'inflation, ainsi à l'échelle mondiale, on a institué ce régime de droits de tirage spéciaux à cette fin.

Je suis tout à fait certain que ce système va demeurer. Non seulement il assure une expansion artificielle des réserves mondiales, mais il fournit aussi, je pense l'avoir mentionné, le point d'appui, un pivot de création internationale, au système monétaire mondial, qui nous relève de la nécessité d'utiliser une devise nationale.

Quant à l'avenir de l'or, c'est une question très subjective et très controversée. Pour ma part, je pense que l'or ne vaut pas un coup de cidre. Ce n'est pas une opinion que l'on tient en haute estime dans le nord de l'Ontario.

Le président: Ou en France.

M. Plumpire: Ou dans divers autres pays. Je pense que l'or a été une grande source de difficultés et de tracas, et j'espère et je crois que nous sommes en bonne voie de l'enterrer, probablement dans le cadre du système monétaire international, mais je le répète, de l'enterrer comme facteur actif, dans tous les sens du mot facteur, du système monétaire international.

L'institution du régime de double cotation pour le marché de l'or, il y a environ quatre ans, fut, je pense, le commencement de la fin. C'est alors que les grandes banques centrales du monde ont séparé le prix de l'or qu'elles détenaient en réserve de celui du marché, et comme vous le savez le prix de l'or au marché libre a monté en flèche depuis. Mais cela ne m'inquiète pas. Actuellement, en fait, les banques centrales sont un peu réticentes à se vendre ou à s'acheter de l'or entre elles au prix officiellement convenu. Cela non plus ne m'inquiète pas tellement. Elles ont d'autres biens à échanger.

Le sénateur Deschâtelets: Je suis tout à fait d'accord avec ce que vous venez de dire sur l'or, mais comment expliquer cette augmentation constante du prix de l'or sur le marché non officiel?

M. Plumpire: La seule chose que je peux dire, c'est que l'espérance jaillit éternellement dans le cœur de l'homme. En l'occurrence, elle ne vivra peut-être pas éternellement, mais au moins pendant un certain temps. Tant que les banques centrales s'en tiendront à leur décision d'il y a quatre ans, cette bulle finira par éclater. Elle continue de se grossir elle-même en escomptant que les banques centrales vont changer d'idée et augmenter le prix de l'or. Comme vous le savez, d'aucuns disent, surtout en France, que 100 dollars l'once serait un prix intéressant pour l'or, et c'est un fait, et les gens continuent d'espérer. C'est le marché le plus spéculatif du monde.

Le sénateur Carter: Ma dernière question découle de celle du sénateur Grosart, à laquelle vous avez répondu que si les barrières commerciales ne sont pas abaissées des deux côtés de l'Atlantique, le Canada serait inévitablement attiré par l'économie des États-Unis et finira par s'y intégrer. J'en conclus que le destin du Canada, évident ou non, est d'évoluer presque indéfiniment dans l'orbite économique des États-Unis, que la seule façon d'empêcher cette orbite de se rétrécir, c'est d'adhérer à la proposition que les États-Unis font au marché commun, et que la seule façon d'élargir cette orbite et de prendre un peu plus de distance, c'est de commercer avec la Communauté économique européenne.

Donc ma dernière question est celle-ci: quelle perspective voyez-vous en ce sens? Prévoyez-vous que les échanges commerciaux du Canada prendront une expansion notable ou suffisante pour contrebalancer la politique des États-Unis? Pouvons-nous suffisamment développer notre commerce avec le Marché commun pour contrebalancer cette possibilité?

M. Plumpre: Non pas pour la contrebalancer mais pour l'améliorer. Cependant, je crois devoir revenir à l'hypothèse que ce n'est pas un problème bilatéral mais un problème global. La question n'est pas: est-ce que les Européens réduiront leur tarif douanier vis-à-vis du Canada, mais est-ce qu'il y aura une réduction générale des barrières commerciales, tant tarifaires que non tarifaires, qui permettrait une expansion considérable des échanges et atténuerait jusqu'à un certain point notre

problème du court terme, car, vous le savez, le problème du court terme est l'un des problèmes caractéristiques de nos fabricants. Mais je le répète, c'est un problème global et non pas simplement bilatéral. Et c'est pourquoi j'espère que nous pourrions appuyer très vigoureusement les initiatives de caractère global qui viendront des États-Unis, même si elles ne revêtiront peut-être pas toujours des dehors que nous trouverons des plus attrayants.

Le sénateur Carter: Vous ne voyez aucun inconvénient à ce que le Canada fasse équipe avec les États-Unis? Ne semblera-t-il pas que nous sommes en train de dresser en Amérique du Nord un bloc commercial devant le bloc commercial de la CEE? Y voyez-vous des inconvénients?

M. Plumpre: Oui, il y en a extérieurement. Il est clair à ce stade ici qu'il y a de nombreux avantages apparents à appuyer le plus vigoureusement possible les initiatives des États-Unis, ce qui, à mon avis, est dans notre intérêt. J'admets que cela présente des inconvénients au point de vue de l'image que nous projetons ou si vous préférez, des inconvénients d'ordre politique, qui sont réels, mais j'espère que le fond triomphera de la forme dans ce domaine.

Le sénateur Macnaughton: Vous pourriez peut-être leur donner le rapport Gray?

Le président: Y a-t-il d'autres questions?

Merci beaucoup. Votre exposé a été très stimulant.

La séance est levée.



PREMIÈRE SESSION DE LA VINGT-NEUVIÈME LÉGISLATURE
1973

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT

DES

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable John B. Aird

Fascicule n° 3

LE MARDI 12 JUIN 1973

LE MERCREDI 13 JUIN 1973

LE MERCREDI 27 JUIN 1973

RAPPORT DU COMITÉ

sur

**Les relations du Canada avec la
Communauté européenne élargie**

Index des délibérations du Comité
durant

la quatrième session de la vingt-huitième
législature et la première session de la
vingt-neuvième législature
portant sur

LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE



PREMIERE SESSION DE LA VINGT-NEUVIEME LEGISLATURE
1973

CANADA

**LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

Président: l'honorable John B. Aird,

Vice-président: l'honorable Allister Grosart,

et

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT

les honorables sénateurs:

- | | |
|----------------------------------|-------------|
| Bélisle | Lapointe |
| Cameron | Macnaughton |
| Carter | McElman |
| Connolly (<i>Ottawa Ouest</i>) | McNamara |
| Croll | O'Leary |
| Deschatelets | Sparrow |
| Lafond | van Roggen |
| Laird | Yuzyk—(20) |

Membres d'office: Flynn et Martin.

(Quorum 5)

LE MARDI 12 JUIN 1973
LE MERCREDI 13 JUIN 1973
LE MERCREDI 27 JUIN 1973

RAPPORT DU COMITÉ

Les relations du Canada avec la
Communauté européenne élargie

Index des délibérations du Comité
durant
la quatrième session de la vingt-huitième
législature et la première session de la
vingt-neuvième législature
portant sur

LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

Ordre de renvoi

Extrait des procès-verbaux du Sénat du mercredi 14 février 1973:

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Aird propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat,

Que le Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères soit autorisé à étudier les relations du Canada avec les Communautés européennes élargies et à faire rapport à ce sujet.

Que ledit Comité ait le pouvoir de retenir les services des conseillers et du personnel technique, administratif et autre qu'il jugera nécessaire aux fins ci-dessus, et au tarif de rémunération et de remboursement qu'il pourra déterminer et à rembourser aux témoins leurs frais de déplacement et de subsistance, si nécessaire, et à leur verser les émoluments qu'il pourra déterminer; et

Que les documents recueillis sur le sujet au cours de la dernière session soient déferés au comité.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le Greffier du Sénat
Robert Fortier

Le Greffier du Comité
E. W. Jakes

Note: Un rapport de la Commission des Affaires étrangères sera déposé au Sénat le 14 février 1973.

Le Sénat a adopté la motion présentée par l'honorable sénateur Aird, appuyée par l'honorable sénateur Molgat, relative à l'étude des relations du Canada avec les Communautés européennes élargies.

Le Sénat a également adopté la motion présentée par l'honorable sénateur Aird, relative à la rémunération et au remboursement des services des conseillers et du personnel technique, administratif et autre.

Le Sénat a également adopté la motion présentée par l'honorable sénateur Aird, relative à la détermination des émoluments et des frais de déplacement et de subsistance des témoins.

Le Sénat a également adopté la motion présentée par l'honorable sénateur Aird, relative à la détermination des frais de déplacement et de subsistance des témoins.

Procès-verbaux

Les relations

Le mardi 12 juin 1973

Conformément à la motion d'ajournement adoptée par le Sénat le 14 février 1973, le Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères se réunit aujourd'hui à huis clos à 9 h 05.

Présente: Les honorables sénateurs Aird (président), Carter, Deschamps, LaPointe, Macpherson, McNamara, van Roggen et Yusk--(10)

Également présents mais ne faisant pas partie du Comité: M. Peter Doherty, directeur du Centre parlementaire pour les Affaires étrangères et le Commerce extérieur, et M. Carol Sébourn, adjoint spécial détaché auprès du Comité.

Le Comité poursuit son étude des relations du Canada avec la Communauté européenne élargie.

Le président soumet au Comité un projet de rapport sur la question dont le Comité est tenu informé et entend l'étude de ce projet de rapport.

À 11 h 40 le Comité s'ajourne jusqu'à la prochaine séance du président.

Le mercredi 13 juin 1973

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères se réunit aujourd'hui à huis clos à 9 h 05.

Présente: Les honorables sénateurs Aird (président), Carter, Deschamps, LaPointe, Macpherson, McNamara, van Roggen et Yusk--(10)

Également présents mais ne faisant pas partie du Comité: M. Peter Doherty, directeur du Centre parlementaire pour les Affaires étrangères et le Commerce extérieur, et M. Carol Sébourn, adjoint spécial détaché auprès du Comité.

Le Comité poursuit l'étude de son projet de rapport concernant les relations du Canada avec la Communauté européenne élargie.

À 11 h 35 le Comité suspend ses travaux jusqu'à la prochaine séance du président.

À 12 h 30 le Comité reprend l'étude du projet de rapport.

À 15 h 40 le Comité s'ajourne jusqu'à la prochaine séance du président.

Procès-verbaux

Le mardi 12 juin 1973

(7)

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères se réunit aujourd'hui, à huis clos, à 16 h 05.

Présents: Les honorables sénateurs Aird (*président*), Belisle, Cameron, Carter, Croll, Lapointe, Macnaughton, McNamara, van Roggen et Yuzyk.—(10)

Également présents, mais ne faisant pas partie du Comité: M. Peter Dobell, directeur du Centre parlementaire pour les Affaires étrangères et le Commerce extérieur; et M^{me} Carol Seaborn, adjoint spécial détaché auprès du Comité.

Le Comité poursuit son étude des relations du Canada avec la Communauté européenne élargie.

Le président soumet au Comité, un projet de rapport sur la question dont le Comité est saisi, celui-ci entreprend l'étude de ce projet de rapport.

A 17 h 40 le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

* * *

Le mercredi 13 juin 1973

(8)

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères se réunit aujourd'hui, à huis clos, à 9 h 05.

Présents: Les honorables sénateurs Aird (*président*), Carter, Deschatelets, Lapointe, Macnaughton, McNamara, van Roggen et Yuzyk.—(8)

Également présents, mais ne faisant pas partie du Comité: M. Peter Dobell, directeur du Centre parlementaire pour les Affaires étrangères et le Commerce extérieur; et M^{me} Carol Seaborn, adjoint spécial détaché auprès du Comité.

Le Comité poursuit l'étude du projet de rapport concernant les relations du Canada avec la Communauté européenne élargie.

A 12 h 33, le Comité suspend ses travaux jusqu'à 13 h 30.

A 13 h 30, le Comité reprend l'étude du projet de rapport.

A 15 h 40, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

3 : 4

* * *

Le mercredi 27 juin 1973

(9)

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères se réunit aujourd'hui, à huis clos, à 9 h 05.

Présents: Les honorables sénateurs J. B. Aird (*président*), Cameron, Carter, Grosart, Lafond, Laird, Lapointe, McElman, Sparrow et van Roggen. (10)

Également présents, mais ne faisant pas partie du Comité: M. Peter Dobell, directeur du Centre parlementaire pour les Affaires étrangères et le Commerce extérieur; et M^{me} Carol Seaborn, adjoint spécial détaché auprès du Comité.

Le Comité poursuit l'étude du projet de rapport concernant les relations du Canada avec la Communauté européenne élargie.

Le rapport est modifié et, sur motion du sénateur Lafond, *IL EST CONVENU:* Que ledit rapport, soit adopté, et constitue le Rapport du Comité au Sénat et que le président le dépose au Sénat en tant que rapport du Comité sur les relations du Canada avec la Communauté européenne élargie.

Le Comité convient que l'expression «les communautés européennes», soit remplacée par les mots «la Communauté européenne», partout où elle figure dans le projet de rapport.

Sur motion du sénateur Lapointe, *IL EST ORDONNÉ* que le Comité imprime sous forme de livret, 3,000 copies bilingues de son rapport au Sénat portant sur la Communauté européenne.

A 11 h 55, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

ATTESTÉ:

Le Greffier du Comité
E. W. Innes.

Note: Un répertoire des délibérations du Comité, déjà publiées au cours de la 4^e session de la 28^e législature et de la 1^{re} session de la 29^e législature, concernant la Communauté européenne figurent en appendice au présent fascicule, immédiatement après le rapport du Comité au Sénat.



Juillet 1973

Les relations du Canada

avec la

Communauté européenne

Rapport du Comité sénatorial permanent des
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable John B. Aird, C.R.

Vice-président: L'honorable Allister Grosart



juillet 1973

Les relations

du Canada

Le mardi 24 juin 1973

Le Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères se réunit à 10 h 00.

Présente: Les honorables sénateurs J. E. Caird (président), Cameron, Carter, Deschamps, Lafond, Lévesque, Lapointe, McMillan, Sparrow et Young.

Assistent: M. Peter Dubé, directeur du Centre parlementaire pour les Affaires étrangères et le Commerce extérieur, et M. Carol Robinson, adjoint spécial détaché auprès du Comité.

Le rapport du Comité sur le projet de rapport concernant le Canada avec la Communauté européenne est adopté.

Le rapport est modifié et, sur motion du sénateur Lafond, IL EST CORRIGÉ. Le rapport est corrigé et constitue le rapport du Comité au Sénat et que le Sénat adopte le rapport du Canada avec la Communauté européenne élargie.

Le Comité convient de l'expression «les communautés européennes», soit remplacée par les mots de «Communauté européenne», par tel ou elle figure dans le projet de rapport.

Sur motion du sénateur Lapointe, IL EST ORDONNÉ que le Comité imprime, sous forme de livret, 5 000 copies bilingues de son rapport au Sénat portant sur la Communauté européenne.

A 11 h 55, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

ATTENTE.

Le Greffier du Comité
K. W. Taylor

Un répertoire des délibérations du Comité, déjà publié, est révisé et réimprimé en la session de la 28^e législature et de la 1^{re} session de la 29^e législature, concernant le Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères, en appendice au présent fascicule. Le rapport du Comité au Sénat est également révisé et réimprimé.

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada

Vice-président: L'honorable Alistair G. Cross

COMPOSITION DU COMITÉ

(le 27 juin 1973)

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Le président: John B. Aird

le vice-président: Allister Grosart

et

Les honorables sénateurs:

Asselin	Croll	McElman
Bélisle	Deschatelets	McNamara
Cameron	Lafond	Sparrow
Carter	Laird	van Roggen
Connolly	Lapointe	Yuzyk—(20).
(Ottawa-Ouest)	Macnaughton	

Membres d'office: Flynn et Martin

(Quorum 5)

Nota: Les honorables sénateurs Choquette, Eudes, Fergusson, Gouin, Haig, Heath, Lang, McLean, Nichol, O'Leary, Quart, Rattenbury, Sullivan et White ont également fait partie du Comité.

ORDRES DE RENVOI

(Quatrième Session—Vingt-huitième Législature)

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le jeudi 16 mars 1972:

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Aird, appuyé par l'honorable sénateur Connolly, C.P.,

Que le Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères soit autorisé à étudier les relations du Canada avec les Communautés européennes élargies, et à faire rapport à ce sujet.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
ROBERT FORTIER

(Première Session—Vingt-neuvième Législature)

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mercredi 14 février 1973:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Aird propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat,

Que le Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères soit autorisé à étudier les relations du Canada avec les Communautés européennes élargies et à faire rapport à ce sujet.

Que ledit Comité ait le pouvoir de retenir les services des conseillers et du personnel technique, administratif et autre qu'il jugera nécessaire aux fins ci-dessus, et au tarif de rémunération et de remboursement qu'il pourra déterminer et à rembourser aux témoins leurs frais de déplacement et de subsistance, si nécessaire, et à leur verser les émoluments qu'il pourra déterminer; et

Que les documents recueillis sur le sujet au cours de la dernière session soient renvoyés au comité.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat
ROBERT FORTIER

ORDRE DE RENVOI

(Quatrième session—Vingt-huitième législature)

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le jeudi 16 mars 1973:

Suivant l'ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Auld, appuyée par l'honorable sénateur Connolly, C.P., que le Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères soit autorisé à étudier les relations du Canada avec les Communautés européennes et à faire rapport à ce sujet.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
ROBERT FORTIER

(Première session—Vingt-neuvième législature)

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mercredi 14 février 1973:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Auld propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat,

Que le Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères soit autorisé à étudier les relations du Canada avec les Communautés européennes et à faire rapport à ce sujet.

Que ledit Comité ait le pouvoir de rendre les services des conseillers et du personnel technique, administratif et autre qu'il juge nécessaire aux fins de sa mission, et au tarif de rémunération et de remboursement qu'il pourra déterminer et à rembourser aux titulaires leurs frais de déplacement et de subsistance, et à leur verser les émoluments qu'il pourra déterminer, et

RAPPORT
du
COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
sur les
RELATIONS DU CANADA
avec la
COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
I. <i>Introduction: L'importance de la Communauté pour le Canada</i>	1
II. <i>Qu'est-ce que la Communauté? Où va-t-elle?</i>	5
III. <i>Relations entre le Canada et la Communauté</i>	11
A. Relations intergouvernementales.....	11
(i) Poursuite du dialogue.....	12
(ii) Moyens de consultation.....	12
(iii) Accord entre le Canada et la Communauté.....	14
a) Accord préférentiel ou non-préférentiel.....	14
b) Accord général de coopération économique.....	15
(iv) Rapports des gouvernements provinciaux.....	16
(v) Rapports au niveau des chefs de gouvernement.....	17
B. Relations de commerce et d'investissement.....	17
C. Relations commerciales.....	20
(i) Produits agricoles.....	21
(ii) Matières premières et produits manufacturés.....	22
(iii) Ajustements nécessaires à la suite de l'entrée de la Grande-Bretagne.....	23
(iv) Efforts du gouvernement pour améliorer les relations commerciales.....	24
IV. <i>Lien interparlementaire</i>	25

V. <i>Lacune à combler dans le domaine de l'information</i>	27
A. Centre d'information sur la Communauté à Ottawa.....	27
B. Échange de visites.....	28
(i) à la Communauté.....	28
(ii) au Canada.....	28
C. Autres programmes canadiens relatifs à la Communauté.....	30
VI. <i>Résumé des conclusions et des recommandations</i>	33
Appendice A—Description des institutions de la Communauté.....	41
Appendice B—Liste des accords de la CE avec les pays non membres.....	45
Appendice C—Statistiques.....	47-49
Appendice D—Liste des témoins entendus par le Comité.....	51,52

TABLE DES MATIÈRES

I. Introduction: l'importance de la Communauté pour le Canada.....	1
II. Qu'est-ce que la Communauté? Où va-t-elle?.....	3
III. Relations entre le Canada et la Communauté.....	11
A. Relations intergouvernementales.....	11
(i) Pourvu du dialogue.....	12
(ii) Moyens de consultation.....	12
(iii) Accords entre le Canada et la Communauté.....	14
a) Accord préférentiel ou non-préférentiel.....	14
b) Accord général de coopération économique.....	15
(iv) Rapports des gouvernements provinciaux.....	16
(v) Rapports au niveau des chefs de gouvernement.....	17
B. Relations de commerce et d'investissement.....	17
C. Relations commerciales.....	20
(i) Produits agricoles.....	21
(ii) Matières premières et produits manufacturés.....	22
(iii) Ajustements nécessaires à la suite de l'entrée de la Grande-Bretagne.....	23
(iv) Efforts du gouvernement pour améliorer les relations commerciales.....	24
(v) Cibles.....	24
IV. Lien interparlementaire.....	25

I. INTRODUCTION: L'IMPORTANCE DE LA COMMUNAUTÉ POUR LE CANADA

La décision du Comité, au début de 1972, d'examiner les relations du Canada avec la Communauté européenne était basée sur la conviction que le Canada ne s'intéressait pas suffisamment aux changements survenus en Europe de l'Ouest et à leur influence éventuelle sur sa position au sein de la communauté mondiale. Bien que le document de politique étrangère sur l'Europe publié en 1970 par le gouvernement ait exigé une collaboration plus étroite avec les pays de l'Europe de l'Ouest, le Comité a estimé que l'importance de la croissance et du développement de la Communauté européenne justifiait à cette époque une enquête approfondie du Comité.

Ce qui ne veut pas dire que le gouvernement ait été inactif. En 1971, au moment où la participation de la Grande-Bretagne semblait de plus en plus probable, le ministère de l'Industrie et du Commerce a créé un groupe de travail sur l'élargissement de la Communauté européenne, chargé d'évaluer l'importance de cet élargissement sur le commerce canadien. Des ministres fédéraux ont fait, ces deux dernières années, une série de visites au siège social de la Communauté européenne et dans les capitales nationales des États membres afin de signaler toute une gamme d'intérêts canadiens à la Communauté. En outre, ces visites ont permis de mieux renseigner le gouvernement canadien sur celle-ci. Plusieurs échanges ou visites de hauts fonctionnaires ont également eu lieu entre la Communauté et le gouvernement canadien. Au cours des négociations d'élargissement, les négociateurs canadiens ont travaillé de concert avec les Britanniques, en particulier, afin d'essayer de sauvegarder les intérêts canadiens dans la mesure du possible et ils ont réussi à conclure des arrangements spéciaux permettant l'accès de certains de nos produits importants. Les ambassadeurs canadiens en Europe de l'Ouest ont reçu l'ordre de faire connaître les intérêts canadiens aux membres de la Communauté. Pourtant, le Comité du Sénat est persuadé qu'il faut faire davantage à tous les niveaux des secteurs publics et privés afin de sensibiliser les Canadiens à cette réalité et aux possibilités qu'offre pour le pays le développement de relations plus étroites avec la Communauté européenne.

Le Comité voulait d'abord savoir à quel degré les intérêts canadiens sont engagés dans le développement de la Communauté. On sait que le Canada dépend du commerce international; 20 p. 100 du produit national brut et 50 p. 100 de tous les biens produits (exception faite des services) sont exportés. Même avant l'élargissement, il est clair que la Communauté européenne était importante pour notre pays au plan du commerce. Avec l'entrée du Royaume-Uni, de l'Irlande et du Danemark au début de 1973, la Communauté est devenue le deuxième partenaire commercial du Canada; en 1972, les Neuf recevaient 12.4 p. 100 du total des exportations canadiennes et plus de 45 p. 100 de toutes celles qui n'étaient pas destinées aux États-Unis. Si l'on veut que l'industrie canadienne prospère, il faut

pousser nos exportations vers ces grands marchés de la Communauté. Les liens linguistiques, culturels et commerciaux que le Canada entretient actuellement avec l'Europe de l'Ouest devraient faciliter cette tâche. De plus, l'élargissement matériellement amené la Communauté européenne à 20 milles des côtes canadiennes, c'est-à-dire la distance qui sépare notre Île Ellesmere du Groenland, prolongation outre-mer du Danemark.

Le Comité a été impressionné par la déclaration du ministre des Affaires extérieures, M. Sharp, qui a dit que l'élargissement et, en particulier, l'entrée de la Grande-Bretagne rendrait l'adaptation plus lourde pour le Canada que pour tout autre pays extérieur à la Communauté européenne élargie (2:7; 1972)¹. Une étude faite en 1971 a évalué que plus de 600 millions de dollars d'exportations au Royaume-Uni seraient affectés, après une période de transition, par des conditions d'accès plus difficile au marché britannique par suite de la perte du tarif zéro ou d'un tarif préférentiel. D'importants produits d'exportation seraient de ce nombre comme le blé, l'aluminium, le plomb, le zinc, l'orge, le tabac et le carton de revêtement. Sur 450 de ces 600 millions de dollars, non seulement le Canada ne fera plus l'objet d'une entente préférentielle, mais il verra le Royaume-Uni accorder la préférence à ses nouveaux partenaires de la Communauté grâce à la barrière du tarif extérieur commun (CET). Quarante-vingt-dix p. 100 des produits agricoles canadiens exportés en Grande-Bretagne, soit au total environ 300 millions de dollars, devront faire face à la politique agricole commune hautement restrictive de la Communauté. De plus, la création l'an dernier d'un secteur de libre-échange de biens industriels entre la CE et les pays ne participant pas à l'AELE (l'Autriche, la Suède, la Norvège, l'Islande, le Portugal et la Suisse)² constituera pour ces pays un avantage concurrentiel sur les marchés de la Communauté et un désavantage pour les produits canadiens.

Convaincu que la Communauté élargie et son futur développement sont de première importance pour les intérêts canadiens, le Comité a donc décidé d'examiner sa nature, ses institutions, ses réalisations, ses points faibles, les problèmes auxquels elle fait face, ses limites et ses possibilités.

Le Comité a cherché à examiner comment le Canada pourrait resserrer ses liens commerciaux et autres avec la Communauté. Quelles mesures peuvent être prises pour faire comprendre son importance aux Canadiens dont bon nombre ont déjà des liens d'origine, de langue et de culture avec des États membres de la CE? Comment les Canadiens et les membres de la Communauté peuvent-ils se rendre compte que si la polarisation commerciale se produit autour des principales entités commerciales mondiales que sont les États-Unis, le Japon et la Communauté européenne, le Canada restera en plan ou deviendra partie intégrante du bloc régional économique et commercial de l'Amérique du Nord?

Parallèlement à ces enquêtes, le Comité a jeté un coup d'œil sur une série de relations intergouvernementales, commerciales et personnelles entre le Canada et la Communauté en essayant de voir comment elles pourraient être

¹ Cette note et celles qui suivront renvoient au numéro et à la page de fascicule des procès-verbaux et témoignages du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères de la quatrième session de la 28^e législature (1972) et de la première session de la 29^e législature (1973).

² Il est probable que la Finlande va bientôt conclure une entente semblable avec la Communauté européenne.

améliorées, élargies ou renforcées. Le resserrement des relations Canada-CE dépendra de la mesure dans laquelle il sera possible de convaincre d'une part la Communauté et ses membres que les relations avec le Canada peuvent servir leur intérêt national et d'engager d'autre part les Canadiens à découvrir de nouvelles possibilités dans la Communauté européenne. Des deux côtés, ce doit être, en dernier ressort, un question d'intérêts communs.

Les États fondateurs de la Communauté ont été les premiers à reconnaître que les liens qui ont été tissés entre eux au cours de la dernière décennie ont été un grand succès économique et social. Ils ont été les premiers à reconnaître que les liens qui ont été tissés entre eux au cours de la dernière décennie ont été un grand succès économique et social.

La Communauté européenne est née de la volonté de six États européens, des économies nationales de six pays de l'Europe occidentale — la Belgique, le Danemark, la France, l'Allemagne de l'Ouest, l'Italie, l'Irlande, le Luxembourg, la Hollande et le Royaume-Uni. Chaque pays membre a conservé ses institutions, ses caractéristiques et ses idéaux nationaux. À la suite du Traité de Rome, la Communauté a été créée par six membres, a constitué son activité le 1^{er} janvier 1958, et a mis sur pied des institutions chargées de formuler et d'adopter la politique commune des six membres. Le nombre des pays membres de la Communauté est passé de six à neuf au début de 1973, lorsque le Danemark, l'Irlande et le Royaume-Uni y ont adhéré.

Jusqu'à présent, le caractère principal de la Communauté était d'ordre économique, mais de plus en plus, les membres ont cherché à unir leurs politiques. Sur le plan économique, les réalisations ont été très positives. Elle a supprimé les tarifs entre les États membres et imposé un tarif externe commun sur toutes les marchandises importées des pays non membres quel que soit leur lieu d'origine.

Une politique agricole commune a progressivement vu le jour visant non seulement à protéger les prix des produits de la ferme et à subventionner la production dans certaines régions, mais également à servir d'instrument social important entre les États de l'administration centrale pour l'unification de la Communauté. Celle-ci a adopté, en outre, des lois relatives au droit de mouvement des biens, des travailleurs, des services et des capitaux entre les pays membres. L'objectif actuel pour 1980 est de créer un marché commun en un marché unique, en transformant l'union douanière en une union économique totale et en adoptant une seule devise pour tous les États membres. Ces changements exigent le vote au point d'un accord commun pour les politiques industrielles, régionales, technologiques et sociales des États membres de la Communauté. Les États membres jusqu'ici ont été très « dévoués », puisqu'on touche, comme il se doit, de nombreuses traditions et modes de vie nationaux.

Le succès de l'union douanière a donné lieu à des taux de croissance impressionnants parmi les pays membres. De 1958 à 1970, la production brute de la Communauté a augmenté de 90 p. 100 (comparée à 65 p. 100 aux États-Unis) et le revenu réel par habitant du groupe des six a plus que doublé.

* Voir l'annexe 1A pour une description sommaire des institutions de la Communauté et des autres liens économiques et politiques de la Communauté européenne de carbone et deacier et de la Communauté européenne de l'énergie atomique.

II. QU'EST-CE QUE LA COMMUNAUTÉ? OÙ VA-T-ELLE?

Le professeur Charles Pentland, de l'université Queen's, un des témoins qui ont comparu devant le Comité, a décrit la Communauté comme «un géant économique et un nain politique» (p. 4:6-1972). En tout cas, c'est un animal complexe et très peu d'efforts ont été faits jusqu'à tout récemment, pour expliquer au public canadien comment il est structuré.

La Communauté européenne est la fusion, en une unité économique, des économies nationales de neuf pays de l'Europe occidentale—la Belgique, le Danemark, la France, l'Allemagne de l'Ouest, l'Italie, l'Irlande, le Luxembourg, la Hollande et le Royaume-Uni. Chaque pays membre a conservé ses institutions, ses caractéristiques et son identité nationale. A la suite du Traité de Rome, la Communauté initiale composée de six membres, a commencé son activité le 1^{er} janvier 1958, et a mis sur pied des institutions chargées de formuler et d'administrer la politique commune des États membres.³ Le nombre des pays membres de la Communauté est passé de 6 à 9 au début de 1973, lorsque le Danemark, l'Irlande et le Royaume-Uni y ont adhéré.

Jusqu'à présent, la première préoccupation de la Communauté était d'ordre économique, bien que pour plusieurs de ses membres, l'objectif final est l'unité politique. Sur le plan économique, ses réalisations ont été très positives. Elle a supprimé les tarifs entre les États membres et imposé un tarif externe commun sur toutes les marchandises importées des pays non membres quel que soit leur lieu d'entrée dans la Communauté.

Une politique agricole commune a progressivement vu le jour visant non seulement à soutenir les prix des produits de la ferme et à subventionner la production dans certaines régions, mais également à servir d'instrument social important entre les mains de l'administration centrale pour l'unification de la Communauté. Celle-ci a adopté, en outre, des lois relatives au libre mouvement des biens, des travailleurs, des services et des capitaux entre les pays membres. L'objectif actuel pour 1980 est de changer ce marché commun en un marché unique, en transformant l'union douanière en une union économique totale et en adoptant une seule devise pour tous les États membres. Ces changements exigent la mise au point d'une stratégie commune pour les politiques industrielle, régionale, technologique et sociale des États membres de la Communauté. Les progrès enregistrés jusqu'ici ont été lents et difficiles, puisqu'on touche, comme il se doit à de nombreuses traditions et modes de vie nationaux.

Le succès de l'union douanière a donné lieu à des taux de croissance impressionnants parmi les pays membres. De 1958 à 1970, la production brute de la Communauté a augmenté de 90 p. 100 (comparée à 61 p. 100 aux États-Unis) et la moyenne du revenu réel par habitant du groupe des Six a plus que doublé.

³ Voir l'appendice «A» pour une description sommaire des institutions, de la Communauté et des deux autres communautés qu'elle dessert: la Communauté européenne du charbon et de l'acier et la Communauté européenne de l'énergie atomique.

Le chiffre de la production annuelle de la Communauté pour 1971 serait d'environ 700 milliards de dollars alors qu'il dépasse 1,000 milliards aux États-Unis. Mais vu que la communauté est relativement une plus grande importatrice que les États-Unis (elle importe près de 10 p. 100 de son produit brut alors que les États-Unis n'importent que 4 p. 100), la Communauté élargie est devenue la plus grande entité commerciale du monde. En fait, elle constitue un marché d'importation supérieur de 50 p. 100 à celui des États-Unis.

Au plan du commerce international, toutefois, la croissance et le succès de la Communauté ont fait surgir la menace d'une confrontation de blocs commerciaux entre les États-Unis, le Japon et la Communauté. Les pays industrialisés et développés qui ne sont pas membres de la Communauté européenne entrevoient des dangers quant à la libéralisation du commerce mondial, par suite de l'augmentation considérable des échanges entre les pays de la Communauté (ils sont passés de 35 à 50 p. 100 entre 1960 et 1970), du tarif externe commun, du caractère protectionniste de la politique agricole commune et du réseau croissant d'ententes commerciales préférentielles (souvent injustes envers les pays non membres) que tisse actuellement la communauté. Ces ententes sont des accords de libre-échange avec les pays industriels européens, non membres de la Communauté, jusqu'aux accords commerciaux préférentiels, avec les anciennes colonies africaines, les Antilles et autres pays. Si les pays industriels et exportateurs n'ont pas accès à des conditions raisonnables à ce marché vaste et croissant, il est fort probable qu'ils prendront des mesures protectrices de rétorsion. Le pouvoir économique de la Communauté lui impose donc de lourdes responsabilités politiques qu'elle ne semble pas être en mesure d'assumer, ni peut-être encore d'exercer.

La communauté a influé sensiblement sur l'Europe, non seulement du point de vue économique, mais aussi parce qu'elle a créé un nouveau sentiment de sécurité et a contribué à une transformation psychologique. La seconde guerre mondiale avait fragmenté l'Europe et l'avait divisée en y laissant de profondes cicatrices nationales. Sur la scène internationale, la confrontation des deux super-puissances: l'Union soviétique et les États-Unis, avait fait naître chez les États moyens et petits de l'Europe occidentale un sentiment d'impuissance. Le succès de la Communauté a changé tout cela, en créant un nouvel esprit européen, un renouveau de confiance en soi, une détermination et une indépendance intellectuelle, permettant à l'Europe de résister, au besoin, aux forces de gravitation des super puissances et de ne compter que sur elle-même.

On ne sait pas encore quelles seront les répercussions de ce nouvel état de choses sur la notion d'après-guerre d'une association Atlantique que le Canada a toujours soutenue. La réussite de la Communauté signifie qu'il est aujourd'hui pratiquement inconcevable que les nations de l'Europe occidentale, qui, dans plusieurs cas, étaient des ennemis héréditaires, se fassent la guerre. Cet esprit d'unité a été accompagné d'une solidarité d'intention face à l'Europe de l'Est dans le cadre de l'Alliance de l'Atlantique. Maintenant que la «menace communiste» est vue sous un jour différent, la solidarité de la Communauté européenne dépendra-t-elle nécessairement d'une organisation de l'Atlantique?

Bien que les institutions permanentes de la Communauté, notamment la Commission et le Conseil des ministres, se soient jusqu'ici de l'avis général,

montrées à la hauteur, pour administrer et diriger le « géant économique », il sera nécessaire d'apporter quelques innovations et changements dans la structure et dans le processus de décision, pour pouvoir traiter les problèmes de demain, qu'il s'agisse de questions externes ou internes. Comme l'ont souligné plusieurs témoins au comité, la Communauté a atteint les limites de la phase technique de son développement, notamment la mise en vigueur de mesures telles que la suppression des barrières tarifaires entre les États membres. Les premiers objectifs du programme défini dans le Traité de Rome de la Communauté européenne, sont atteints. En outre, la participation de la Grande Bretagne, sans laquelle une véritable union européenne serait incomplète, est maintenant un fait accompli.

Des problèmes plus vastes et plus complexes surgiront. A leur réunion au sommet, en octobre, les chefs d'États ou de gouvernement des États membres:

« se sont fixé comme objectif primordial, de transformer, avant la fin de la décennie actuelle... tout l'ensemble des relations entre les États membres, en une union européenne. »⁴

Ils ont réaffirmé notamment leur détermination de réaliser une union économique et monétaire d'ici 1980.

Si la Communauté a l'intention de réaliser son objectif dans les délais déterminés et rigoureux qu'elle s'est fixés, elle devra évidemment faire face à la question fondamentale de savoir comment atteindre cet objectif dans le cadre étroit des lacunes de l'actuelle structure décentralisée. L'harmonisation et l'intégration efficaces des politiques nationales distinctes des Neuf sur les questions fiscales, monétaires et budgétaires ainsi que les questions de stratégie industrielle sembleraient exiger une planification centrale considérable ainsi qu'une prise de décisions au niveau de la Communauté. Cependant, de telles lignes de conduite sont l'essence même du pouvoir de chaque État membre: des attributs et des instruments de souveraineté nationale jalousement gardés, constituant à la fois des éléments intégraux de la politique intérieure.

Les témoins qui ont comparu devant le Comité à Ottawa et à Bruxelles sont convenus que le nationalisme en Europe semble aujourd'hui être beaucoup plus vif qu'il y a plusieurs décennies et que la notion de supranationalité diminue parallèlement. « Le rêve politique », a dit M. Schaetzel, ancien ambassadeur des États-Unis auprès de la Communauté, « le concept d'une Europe supranationale fédérée—n'est pas encore une réalité et on n'entrevoit pas la possibilité qu'il le soit sous peu. » M. Pentland fait observer pour sa part que le système qui en résultera sera pour un certain temps « un nouvel animal politique . . . ni un regroupement conventionnel d'États . . . ni un état unique, mais une combinaison des deux. » (4:7; 1972).

Connaissant les problèmes constitutionnels que suscite chez eux la structure fédéraliste et les difficultés qu'ils éprouvent à trouver une formule propre au partage des pouvoirs avec les provinces dans certains domaines de juridiction, les Canadiens peuvent comprendre le dilemme de la Communauté et éprouver à son endroit une certaine sympathie. Pourtant, le Canada constitue déjà effectivement une fédération, un marché commun, une union monétaire, ce qui permet

⁴ Article 16 du communiqué officiel de la réunion au sommet de la Communauté, Paris, le 10 octobre 1972.

le mouvement libre des biens, du capital et de la main-d'œuvre d'une province à l'autre. Les pouvoirs centraux sont nettement délimités par la constitution et le gouvernement fédéral possède les pouvoirs fiscaux, monétaires et résiduels qui lui permettent d'exercer une autorité économique dirigeante et centralisée.

D'autre part, le présent régime de la communauté semble supposer un partage des pouvoirs plus horizontal, un processus provisoire beaucoup plus pragmatique. En fait, au lieu d'un transfert conventionnel de la compétence de l'État membre aux institutions centrales, comme l'envisageaient les premiers architectes de la Communauté, il existe maintenant un exercice conjoint de souveraineté impliquant, dans le sens juridique seulement, une dilution limitée de la souveraineté nationale. Grâce à une prise de décision commune au niveau du Conseil des ministres ou au niveau des représentants permanents, ou par l'intermédiaire des négociations intergouvernementales au niveau de la Commission et des fonctionnaires supérieurs nationaux, il se produit un exercice coordonné du pouvoir national et communautaire. Les décisions prises peuvent devenir des normes pour l'action nationale future. On semble en outre souscrire de plus en plus, dans la loi, au concept de «fidélité fédérale» suivant lequel en vertu du Traité de Rome, il incombe, dit-on, à l'État membre de préserver, lors de la rédaction des lois nationales, une certaine fidélité ou uniformité à l'égard des décisions communautaires.

Au sujet de la coordination des politiques étrangères des États membres, un semblable processus de prise de décisions sur le plan international plutôt que supranational se dessinera probablement. Le communiqué diffusé après la conférence au sommet des Neuf en octobre 1972 insistait pour que l'on progresse davantage vers la coordination des politiques étrangères et que les ministres des affaires étrangères intensifient leurs consultations. On leur a demandé de se rencontrer quatre fois par année, en plus de toutes les réunions des institutions communautaires auxquelles ils pourraient éventuellement participer, pour essayer de formuler des positions communes sur des questions internationales. Bien qu'il se soit avéré possible d'en arriver à une politique étrangère coordonnée des Neuf lors de la conférence sur la sécurité et la coopération à Helsinki ou aux Nations Unies, le présent niveau de coopération parmi les États membres a été réalisé seulement à l'égard de questions non essentielles dans le domaine de la politique étrangère. Dans les questions de politique commerciale où la Commission assume une responsabilité bien définie pour l'administration du tarif externe commun, la Communauté doit présenter un front unique aux conférences internationales telles que la prochaine conférence commerciale multilatérale GATT.

Le lent cheminement vers l'intégration est presque inconsciemment animé par un processus d'osmose politique qui résulte d'une co-détermination constante de la part des États membres à l'égard de ce qui se produit, à la fois au niveau de la Communauté et à celui des États membres. Il n'est pas facile de dire si l'objectif difficile d'une pleine union économique sera atteint grâce à ce processus ou si cet objectif lui-même donnera un élan à la réalisation de formules d'intégration plus étroites.

M. Schaetzel a décrit le processus en vue d'une intégration communautaire progressive comme étant:

«une espèce de masse glaciaire qui la déplace avec elle et qui pourrait fort bien entraîner les participants, indépendamment de ce qu'ils entendent faire». (1:14; 1973)

Mais il dit en conclusion que la question importante consiste à savoir s'il y aura «en Europe, suffisamment de volonté politique, suffisamment d'élan» pour surmonter la résistance du nationalisme auquel fera face la Communauté.

L'autre problème important avec lequel la Communauté est aux prises consiste à savoir quelle sorte de société elle deviendra. L'un des commissaires de la Communauté, M. Finn Gundelach, a posé ces questions au Comité à Bruxelles:

La Communauté demeurera-t-elle une unité économique formelle administrée à Bruxelles par des bureaucrates compétents? Une société mercantile évoluée, uniquement soucieuse de technologie, de ventes d'exportation et de taux de croissance?

Ou la Communauté acquerra-t-elle «un visage humain» et se souciera-t-elle en plus des problèmes économiques, de l'aspect humain et social de la vie de ses citoyens?

La Communauté deviendra-t-elle un groupement protectionniste introspectif qui s'occupe surtout de se suffire à elle-même économiquement?

Ou deviendra-t-elle une société libérale extrovertie qui pense et agit de façon responsable à l'égard du monde?

Pourra-t-elle, pour emprunter les mots du communiqué émanant de la conférence au sommet d'octobre, «apporter une contribution originale proportionnée à ses ressources humaines, intellectuelles et matérielles?»

Ce sont des questions fondamentales que se posent les directeurs de la Communauté et les chefs de gouvernement. Ayant terminé sa phrase initiale de développement et consciente de ses responsabilités, la Communauté semble hésiter à aller de l'avant, n'ayant ni précédents pour la guider ni mécanismes précis pour lui indiquer la direction à suivre. Sans doute, les objectifs nationaux s'écarteront souvent des buts communautaires rendant inévitables des sacrifices et des compromis.

L'opinion du Comité est que la Communauté peut présenter «un visage humain». La conférence au sommet, en octobre 1972, a révélé une préoccupation générale croissante du fait que l'Europe devrait, non seulement jouer un rôle actif et responsable dans le monde, mais aussi s'appliquer à définir une nouvelle conscience sociale européenne. Dans son programme de 1973, le président de la Commission a insisté sur le même thème. Cela signifie sans doute que la Communauté accordera désormais plus d'attention aux politiques sociales et régionales, et à des questions comme la qualité de la vie, l'environnement, l'emploi et les conditions de vie et de travail.

On ne sait pas encore si ces préoccupations sociales coïncideront avec une politique libérale et tournée vers l'extérieur dans les relations commerciales de la Communauté avec l'étranger. Si la protection du travailleur européen devait passer au premier plan, il est concevable que cette attitude puisse conduire à opposer des barrières protectionnistes aux marchandises des pays étrangers. D'autre part, le Comité remarque que la Communauté, dans son communiqué au sommet, a reconnu ses responsabilités sur le plan international et déclaré qu'elle doit s'ouvrir au monde et au progrès, à la paix et à la collaboration.

III. RELATIONS ENTRE LE CANADA ET LA COMMUNAUTÉ

A. Relations intergouvernementales

(i) *Poursuite du dialogue*

Le Comité a remarqué avec intérêt que le Canada, en même temps que les États-Unis et le Japon, a été désigné par le communiqué au sommet du mois d'octobre dernier comme un pays avec lequel la Communauté est déterminée . . . à poursuivre un dialogue constructif.* Pourtant, compte tenu de la complexité du processus de prise de décision en ce qui la concerne, il est difficile de savoir où et quand amorcer ce dialogue pour présenter le point de vue du Canada de la façon la plus efficace.

La question est de savoir s'il vaut mieux s'adresser aux différentes capitales nationales, ce qui peut se traduire par des décisions prises par les ministres au Conseil des ministres, ou bien au siège de la Commission à Bruxelles. Il faut, en outre, tenir compte du rôle important que joue le Comité des représentants permanents. On a déjà dit que ces derniers sont les véritables technocrates de la CE et que 9 sur 10 des problèmes survenus ces dernières années ont été réglés par ces ambassadeurs des États membres à Bruxelles sans que leurs ministres se soient réunis pour examiner les difficultés.

Au cours de ses audiences, le Comité a constaté une différence de points de vue intéressante quant à savoir si c'est la Commission ou le Conseil des ministres qui devrait être considéré comme l'organisme ayant le plus de prestige et d'influence. Il a reconnu, d'accord avec plusieurs de ses témoins, qu'une combinaison de techniques—connues commercialement sous le nom de «double approche» est nécessaire pour promouvoir les relations du Canada avec la Communauté. Selon M. Pentland, il s'agit de traiter avec chacun des États tout en essayant de créer un ensemble de nouveaux liens solides avec Bruxelles. Dans le cas d'un problème en particulier, c'est souvent être une question de jugement de savoir où réside le pouvoir. M. Sharp a mentionné qu'au cours de sa visite en Europe, l'an dernier, il avait visité les ministres des principaux pays de même que les commissaires de la Communauté, à son siège. Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Gillespie, a fait de même récemment.

Il est évident que, puisque les intérêts de chacun des États membres se traduisent inévitablement par des décisions au niveau communautaire, l'essentiel des sujets qui intéressent le Canada doit être discuté avec les États membres eux-mêmes.

Dans les capitales nationales, il est important de s'assurer que les ministres sont au courant de la politique du Canada sur les questions de la Communauté européenne, ainsi que sur ses relations avec les pays membres. En outre, des discussions systématiques à ce sujet avec les hauts fonctionnaires de chaque État membre les informent des motifs de la position canadienne sur les questions pertinentes qui sont étudiées au Conseil des ministres de la CE. La mention du

* Communiqué au sommet du mois d'octobre—Article 12.

Canada, en même temps que les États-Unis et le Japon, dans le communiqué du mois d'octobre, est sans doute attribuable aux instructions que le ministère des Affaires extérieures avait données l'an dernier à toutes les missions canadiennes auprès de la Communauté leur demandant de préparer en temps opportun des exposés simultanés sur l'intérêt qu'a le Canada à établir des relations avec la Communauté européenne.

Qu'on présente le point de vue du Canada à Bruxelles, au niveau de la Commission, ou dans les capitales nationales, ou aux deux endroits à la fois, ce qui est d'une importance évidente, selon le Comité, c'est de savoir choisir le moment opportun. Une fois qu'une décision s'est dégagée du mécanisme décisionnaire, il semble qu'il soit presque impossible de la modifier.

Dès le début de son enquête, le Comité a estimé nécessaire d'accréditer un ambassadeur distinct auprès de la Communauté, si l'on voulait que les relations du Canada avec la CE se poursuivent d'une façon aussi ferme que possible. Bien que depuis plusieurs années, une mission canadienne ait été accréditée auprès d'elle c'est l'ambassadeur du Canada en Belgique qui remplissait cet office. Le Comité a donc appris avec plaisir que le gouvernement avait nommé deux ambassadeurs distincts pour les deux postes. M. J. C. Langley, est donc, depuis décembre dernier, le premier ambassadeur permanent du Canada auprès de la Communauté. L'ambassadeur, qui a impressionné le Comité par sa compétence et son expérience, est secondé par un personnel compétent de huit fonctionnaires. En outre, le comité a appris avec plaisir que la Commission canadienne du blé avait ouvert un bureau à Bruxelles.

(ii) *Moyens de consultation*

Le document de politique étrangère sur l'Europe publié en 1970 par le gouvernement recommandait comme assez urgent l'établissement de moyens de consultation appropriés entre le Canada et la Communauté européenne. Depuis deux ans, des ministres et des hauts fonctionnaires canadiens ont visité la Communauté à tour de rôle, dans le but de promouvoir les intérêts du Canada.

En juin 1972, une délégation inter-ministères, composée de hauts fonctionnaires d'Ottawa, s'est rendue à Bruxelles afin de voir, entre autres choses, si les relations du Canada et de la Communauté pouvaient être raffermies par de nouveaux accords de consultation. Le Comité reconnaît qu'il serait intéressant d'avoir des consultations régulières avec la Communauté.

Plusieurs moyens pourraient être envisagés:

- a) Une commission au niveau ministériel sur le modèle de la Commission ministérielle mixte États-Unis—Canada pour le commerce et les questions économiques ou sur celui de la Commission ministérielle Canada-Japon.
- b) Une commission mixte, composée d'un nombre approprié de ministres et de hauts fonctionnaires (suivant les questions à étudier) et établie en vertu d'un accord économique entre le Canada et la Communauté.
- c) Des consultations moins officielles mais régulières sur le modèle de celles qui ont cours entre les États-Unis et la Communauté. Ces consultations dirigées par le Sous-secrétaire d'État américain pour les questions économiques et par le Commissaire de la Communauté chargé du commerce extérieur ont

été établies de manière assez précise par un «*gentleman's agreement*» sur une base régulière semi-annuelle et elles ont pour objet de traiter des problèmes à court terme et de divergences commerciales entre les deux parties.

La création d'une commission ministérielle mixte impose à la Communauté des difficultés presque insurmontables. Aucun arrangement de ce genre n'a été conclu avec d'autres pays et, tant que l'intégration politique n'aura pas été réalisée à un niveau beaucoup plus élevé, la Communauté ne disposera d'aucun mécanisme lui permettant de désigner un ministre national pour représenter les autres lors de discussions avec le ministre d'un pays non-membre. La Communauté ne serait pas non plus disposée à déléguer l'autorité nécessaire à la Commission en faisant d'elle et de ses membres des négociateurs valables. Donc, si intéressante qu'une Commission ministérielle mixte puisse sembler à première vue, le Comité a dû reconnaître que la Communauté n'a pas encore atteint le stade où cette mesure représenterait un moyen de consultation réalisable.

Un comité mixte, composé de ministres et (ou) de hauts fonctionnaires de la Communauté et du Canada constituerait, finalement, l'arrangement le plus satisfaisant à cet égard. Mais comme un accord communautaire en vue de l'établissement de cette tribune dépend, en pratique, de la conclusion d'un accord bilatéral pour se réaliser, la négociation d'un tel accord (celui dont il est question ci-dessous) peut prendre plusieurs années. Le Comité presse le gouvernement d'essayer de créer cette commission mixte et d'insister pour conclure un accord de collaboration économique avec la Communauté, ce qui conférerait substance et structure à ces moyens de consultation.

Le caractère non officiel des consultations du genre «*gentleman's agreement*» qui ont lieu semi-annuellement entre les États-Unis et la Communauté ne répond pas entièrement aux conditions exigées par le Canada. Le Canada n'a pas un seul haut fonctionnaire qui détienne un rang politique comparable à celui du Sous-secrétaire d'État américain chargé des questions économiques. En outre, on peut se demander si un ministre du cabinet canadien devrait avoir des consultations régulières avec un commissaire de la Communauté qui est en quelque sorte un haut fonctionnaire.

En attendant la conclusion d'un accord de coopération économique à long terme comportant des ententes officielles en vue de la consultation, le Comité estime que le gouvernement, aux prises avec ces difficultés, a trouvé une méthode appropriée lorsqu'il a prévu la tenue de réunions aux niveaux des ministres et des hauts fonctionnaires à Bruxelles ou à Ottawa selon le cas. Cependant, cela exige de la part du Canada un programme continu qui milite en faveur des intérêts canadiens. L'appui par le Comité des modalités actuelles de consultations officielles se base sur deux considérations:

- a) Un effort constant et des pressions en vue de la conclusion d'un accord de coopération économique de grande portée comportant des ententes de consultation appropriées, et
- b) provisoirement, des initiatives soutenues de la part du gouvernement du Canada et la recherche de moyens inédits de forger de nouveaux liens avec la Communauté.

(iii) *Accord entre le Canada et la Communauté*

L'adhésion de la Grande-Bretagne a automatiquement entraîné l'annulation de ses accords commerciaux préférentiels avec le Canada (mais le Canada les maintient toujours). Bien que le Canada ait conclu des accords de commerce bilatéraux avec tous les pays du Marché commun, sauf la République fédérale d'Allemagne, leur portée est limitée et ils sont dans une large mesure désuets. Quoique les pays membres de la Communauté détiennent toujours certains pouvoirs commerciaux, l'évolution vers une politique commerciale commune au sein de la Communauté signifie que ces accords bilatéraux deviendront de moins en moins pertinents.

Il conviendrait que le Canada conclue un accord distinct avec la Communauté afin de veiller à ce que celle-ci fasse clairement la distinction entre les intérêts du Canada et ceux des États-Unis. Bien que certains Européens (et même des Canadiens) aient cru autrefois que l'attitude de la Communauté envers les États-Unis s'appliquerait plus ou moins au Canada, cette idée ne tient sûrement plus. Les intérêts et les points de vue canadiens et américains coïncident sur certains points, mais ils diffèrent nettement sur d'autres, notamment pour ce qui est des exportations de ressources et des exportations agricoles et industrielles.

a) *Accord préférentiel ou non-préférentiel?*

En étudiant le genre d'accord que le Canada pourrait tâcher de conclure, le Comité en est venu à la conclusion qu'il serait peu sage de chercher à signer un accord préférentiel avec la Communauté. De fait, à Bruxelles, le Comité a été informé que le Canada ne réussirait pas à conclure un tel accord même s'il cherchait à le faire. Comme l'ont indiqué plusieurs témoins, l'objectif de la Communauté est de faire de l'Europe un tout cohésif. Il s'agit dans l'ensemble d'un effort européen, notion qui, selon eux, serait niée par la création de rapports spéciaux additionnels avec d'autre pays. (Ils font toutefois une exception anormale pour les anciennes colonies). En outre, la Communauté s'est montrée peu disposée à permettre que l'industrie agricole efficace du Canada mette en jeu la structure agricole de la Communauté, coûteuse et lourdement subventionnée, laquelle revêt beaucoup d'importance pour elle sur les plans politique et social. En fin de compte, il est peu probable que la Communauté perturbe ses relations avec les États-Unis en offrant un tarif préférentiel au Canada.

De plus, il serait peu sage que le Canada essaie d'obtenir un tel accord, étant donné l'importance de son commerce d'exportation avec les États-Unis. Le Comité reconnaît l'évaluation réaliste qu'a faite M. Forrest Rogers, conseiller financier de la banque de la Nouvelle-Écosse, qui a souligné «la forte proportion de nos relations commerciales et d'affaires avec les États-Unis» (5:5; 1972). A la question de savoir si le Canada devrait tâcher d'obtenir un arrangement préférentiel, il a répondu qu'il ne voyait tout simplement pas:

«comment nous pouvons envisager que les États-Unis vont rester les bras ballants pendant que nous essayons d'établir quoi que ce soit ressemblant à un important accord spécial avec l'Europe.» (5:9; 1972)

M. A. F. W. Plumpton, représentant canadien aux entretiens commerciaux au sommet avec l'OCDE en 1972, a clairement fait ressortir qu'un accord préférentiel avec la Communauté serait préjudiciable aux États-Unis, au Japon, et

aux autres importants partenaires commerciaux avec lesquels le Canada a fait en 1971 un commerce d'exportation de l'ordre de 15.2 milliards de dollars. Par ailleurs les exportations canadiennes vers les neuf pays de la Communauté au cours de la même année, ont atteint environ 2.5 milliards. MM. Rogers et Plumptre ont tous les deux fait remarquer que les taux de croissance extrapolés pour l'Europe au cours de la prochaine décennie ne sont pas aussi élevés que ceux des États-Unis et du Japon. En outre, les États-Unis achètent 85 p. 100 de toutes les exportations de produits finis du Canada.

M. Plumptre a conclu en disant:

«Ce que je souligne ici, de toute évidence, c'est le volume des exportations que nous compromettons si nous faisons des distinctions préjudiciables aux États-Unis.»
(2:7; 1973)

Un des témoins canadiens a dit que le Canada pourrait aller plus loin encore et tâcher de nouer avec la Communauté européenne un lien d'association qui ressemblerait au secteur de libre échange que la Communauté a récemment formé avec l'Autriche, la Suède, l'Islande, le Portugal, la Norvège et la Suisse. A part les mêmes inconvénients qu'on peut trouver à une entente de commerce préférentiel, ce choix n'est pas offert au Canada parce qu'aux termes du Traité de Rome, de tels accords avec la Communauté ne sont accessibles qu'aux États européens.

A la lumière de ces arguments, le Comité estime que la conclusion d'un accord préférentiel ou d'une association avec la Communauté ne favorise pas les intérêts du Canada.⁶

Le Comité estime lui aussi que: «s'il existe un pays qui ait fondamentalement intérêt à ce qu'on crée un système vraiment multilatéral, c'est bien le Canada.»
(1:14; 1973)

Plus de 20 p. 100 du produit national brut du Canada provient de son commerce d'exportation, comparativement à moins de 9 p. 100 pour la Communauté et 4 p. 100 seulement pour les États-Unis. Le Canada a clairement intérêt à ce que le commerce mondial soit libéralisé.

Au cours des entretiens multilatéraux sur le commerce qui auront lieu cette année à Tokyo sous les auspices du GATT, la politique du Canada devrait être d'insister avec force pour obtenir d'autres réductions des barrières douanières, des restrictions agricoles et des barrières non douanières. Le Comité croit fermement que le Canada doit voir à ce que soit effectuée au plus tôt une importante réduction réciproque des barrières de tous genres, non seulement par la Communauté européenne, mais également par les autres principales entités commerciales.

b) Accord général de coopération économique

Au lieu de poursuivre une politique en vue de conclure un accord entre le Canada et la Communauté sur une base commerciale restreinte, le gouvernement canadien a récemment cherché à négocier un accord général couvrant des secteurs plus vastes de coopération économique. Au cours des entretiens qui se poursuivent au sujet d'un tel accord, on discute des perspectives à long terme du commerce

⁶ Voir appendice «B» pour une étude des accords actuels avec les États non membres.

de l'énergie et des ressources, y compris la transformation des carburants nucléaires. On parle également des barrières non douanières éventuelles comme les politiques gouvernementales d'approvisionnement, les droits compensateurs, les règlements sur le cabotage, les subventions à l'exportation et le financement concessionnaire. On a aussi traité de la protection du consommateur, des lois concernant les droits d'auteur, de la protection de l'environnement, des normes et du contrôle de la qualité et de l'application industrielle de la science et de la technologie.

Étant donné le mouvement vers l'intégration économique chez les Neuf, il convient de chercher à établir le cadre de la coopération à l'échelle de la Communauté. Parmi ces questions, nombreuses sont celles qui ne relèvent pas du GATT, mais elles pourraient devenir d'importants outils pouvant favoriser les intérêts mutuels. Un tel accord viendrait parfaire le GATT et non le remplacer.

Au sujet de cette initiative canadienne, M. Sharp a déclaré que les représentants de la Communauté ne sont peut-être pas toujours en mesure, pour l'instant, d'étudier toutes ces questions, mais «il n'y a aucun doute que le dialogue est vraiment engagé.» Les Européens se sont en général, montrés sympathiques à la proposition canadienne dont l'objectif, a-t-il dit, est de «renforcer les relations bilatérales avec les pays de la Communauté grâce à la création d'un lien approprié entre le Canada et la CEE en tant que telle.»⁷

Le Comité endosse la notion gouvernementale d'un accord général de coopération économique qui ne fasse pas de distinctions. Un tel accord-cadre, s'il est conclu, assurerait une vaste portée à la coopération sur les questions économiques d'intérêt mutuel qui dépasseraient les possibilités d'un accord commercial ordinaire. Bien que la Communauté européenne soit préoccupée, ce qui est compréhensible, par des problèmes internes nés de la participation de trois nouveaux pays, le Canada lui-même doit faire des rajustements d'envergure étant donné l'adhésion de la Grande-Bretagne. Sur ce plan, le concept canadien mérite d'être étudié sérieusement et le Comité espère que les deux parties s'acharneront à réaliser cet objectif.

(iv) *Rapports des gouvernements provinciaux*

Le Comité constate que les gouvernements provinciaux s'intéressent de plus en plus au développement de nouveaux rapports avec la Communauté. Plusieurs gouvernements provinciaux maintiennent depuis quelques années des représentants dans certaines capitales de l'Europe occidentale. Mais, l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté a donné un nouvel élan au développement de rapports plus serrés, surtout dans les domaines de l'investissement et du commerce au niveau provincial. Il faudra trouver des moyens de coordonner ces activités fédérales et provinciales croissantes afin de les rendre pleinement efficaces.

Les premiers ministres de plusieurs provinces ont récemment fait des tournées des capitales nationales de la Communauté pour trouver des investissements permettant l'expansion économique de leur province. Des missions commerciales, comprenant des hommes d'affaires et des fabricants, ont activement cherché dans les capitales de l'Europe occidentale, les marchés plus étendus dont ils ont

⁷ «Le Canada, la CEE et les États-Unis,» devant l'Institut canadien des affaires internationales, Toronto, 18 novembre 1972, pages 3 et 4.

besoin. Le Comité considère qu'un tel accroissement de contacts aidera encore davantage l'expansion des rapports entre le Canada et la Communauté.

(v) *Rapports au niveau des chefs de gouvernement*

Il importe pour le Canada qu'on répète aux Européens de l'Ouest, dans les termes les plus clairs, qu'il existe deux pays nord-américains et qu'il y a entre eux des différences nombreuses et importantes particulièrement dans les fondements de leurs régimes politiques. Il faut par ailleurs faire ressortir vivement auprès des Canadiens l'importance de la Communauté européenne pour le Canada. La série des récentes visites de ministres du Cabinet canadien et de dirigeants provinciaux à la Communauté et aux États membres, et les visites au Canada de commissaires de la Communauté et de ministres européens ont été précieuses et nécessaires. Mais, inévitablement, ces événements n'ont pas eu une influence marquée sur le public, et n'ont pas non plus donné aux Canadiens, en général, l'indication d'une priorité qu'accorderait le gouvernement aux rapports avec l'Europe occidentale.

Le Comité est convaincu qu'une visite officielle du premier ministre à la Communauté européenne et, si possible, aux États membres aurait une importance primordiale pour le développement continu des rapports entre le Canada et la Communauté.

En décembre 1972, le premier ministre a visité Londres pour parler du Canada et de la Communauté. Ce geste a souligné l'importance qu'attache le gouvernement canadien à l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté et aussi l'intérêt qu'a le Canada à développer des rapports économiques et commerciaux plus étroits avec la Communauté. De l'avis du Comité, l'événement a été un témoignage utile du nouvel engagement public du gouvernement, mais ne saurait être que le début de la lancée nouvelle et nécessaire. Il est bon de noter que, depuis son accession au pouvoir, le premier ministre a fait différentes visites officielles en Asie, en Union soviétique et aux États-Unis. Mise à part sa présente visite au Royaume-Uni, il n'a fait aucune visite officielle aux États membres de la Communauté.

Le Comité est d'avis qu'une visite du premier ministre à Bruxelles servirait non seulement au maintien et à l'accélération du mouvement vers des relations plus étroites avec la Communauté et ses États membres, mais mettrait en relief aux yeux des Canadiens les possibilités que ces rapports peuvent susciter. De plus, étant donné que de meilleures relations canadiennes avec la Communauté dépendent de l'élaboration de rapports industriels et économiques plus substantiels avec les États membres, il importe beaucoup qu'une visite de chef de gouvernement au siège de la Communauté à Bruxelles soit coordonnée avec des visites dans les capitales des États membres.

B. Relations de commerce et d'investissement.

Le document de politique étrangère du gouvernement à l'égard de l'Europe, en date de 1970, recommandait «des liens plus étroits entre les groupes financiers et commerciaux canadiens et européens». Le Comité considère cependant que, à tout prendre, les cercles commerciaux canadiens ont été lents à apprécier les

occasions et les possibilités qu'offre la Communauté européenne. L'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté étant devenue une réalité, ce n'est qu'à présent que l'on discerne des manifestations d'une plus grande conscience de ces marchés européens.

Les hommes d'affaires canadiens semblent peu disposés à pénétrer sur les marchés de la Communauté. C'est peut-être en partie à cause de l'inconnu et de la distance. L'axe économique et commercial naturel en Amérique du Nord va du nord au sud. Certains exportateurs sont lents à s'adapter à des langues étrangères, à des conditions locales peu familières, à des taux de change complexes, au système métrique et à des procédures de transport, de douanes et d'expédition plus compliquées. Tout naturellement on s'est tourné vers le marché américain, plus proche et plus accessible.

Pourtant le Comité est convaincu que les marchés d'Europe occidentale offrent au Canada la meilleure occasion de diversifier ses exportations, particulièrement celles des articles semi-cœuvrés et fabriqués. Au Canada, les stratégies industrielles efficaces doivent comporter la reconnaissance de domaines de fabrication spécialisée et la mise au point concentrée de séries de produits d'un perfectionnement et d'une précision poussés. Afin de prospérer, ces industries auront besoin d'économies d'envergure et de débouchés plus importants, ce qui ne se trouve pas sur le marché intérieur restreint du Canada. Des marchés de consommation considérables sont essentiels. Or, la Communauté élargie très peuplée (253 millions) en est justement un.

Si l'on considère l'aspect positif de la question, les hommes d'affaires canadiens semblent avoir en ce moment certains avantages sur de nombreux autres concurrents de l'extérieur de la Communauté, comme par exemple des liens culturels et linguistiques étroits avec plusieurs pays d'Europe occidentale à cause de relations passées et des tendances actuelles de l'immigration, des relations commerciales traditionnelles avec le Royaume-Uni qui pourraient maintenant servir de rampe de lancement au sein de la Communauté, ainsi qu'une reconnaissance déjà acquise de la compétence et de la spécialisation du Canada dans certains secteurs de la technologie avancée. Les exportations du pays vers le Royaume-Uni bénéficieront d'un avantage de cinq ans sur celles des Américains, des Japonais et des autres concurrents non membres du Commonwealth puisque le tarif externe commun ne remplacera le tarif préférentiel moins élevé qu'après une période transitoire de cinq ans. En outre, les exportations canadiennes sont maintenant plus concurrentielles en Europe à cause de la réévaluation des monnaies européennes par rapport aux dollars canadien et américain.

Il faut toutefois faire remarquer que les sociétés-mères multinationales ne se sont pas servies jusqu'ici de leurs filiales canadiennes comme d'un instrument pour étendre leurs opérations jusqu'en Europe.

Le Comité aimerait qu'on s'occupe davantage de faciliter les contacts entre les entreprises canadiennes et européennes en formant, entre diverses petites entreprises, des sociétés ou des consortiums d'exportation pour traiter des problèmes de commercialisation, de transport, d'entreposage et de distribution que soulèvent les exportations vers la Communauté. Cela pourrait augmenter la production tout en diminuant les frais.

Le Comité remarque qu'il existe d'autres possibilités pour améliorer la pénétration des marchés d'Europe occidentale en plus de la technique traditionnelle de ventes directes à l'exportation; entre autres l'établissement de filiales sur le territoire de la Communauté, l'acquisition d'une participation à une entreprise européenne reconnue, la conclusion d'ententes afin de mener des entreprises en co-gestion, ou encore des accords d'autorisation en vertu desquels un produit canadien peut être fabriqué en Europe moyennant le versement de droits et de redevances. Dans ce dernier cas, même si le produit est fabriqué à l'étranger, les entreprises canadiennes en bénéficient car elles doivent la plupart du temps fournir des pièces importantes faites au Canada et en plus on les paie pour profiter de leur technologie ou de leurs connaissances. Les entreprises en participation rendraient vraiment plus facile l'expansion prochaine du commerce avec la Communauté. Les sociétés qui entretiennent des liens avec le Canada seront plus portées à importer des produits canadiens familiers que ceux provenant d'ailleurs. A cet égard, il existe une nouvelle technique d'investissement moins connue, mais dont l'usage se répand de plus en plus, qui amènerait les intérêts privés économiques et industriels, et du Canada et des pays membres de la Communauté européenne, à participer à une production et à des entreprises conjointes de mise en valeur à plus long terme qui comprendraient le partage des capitaux et les échanges technologiques.

Grâce au Groupe consultatif de l'OTAN sur l'industrie, les hommes d'affaires canadiens sont tenus au courant des projets hautement technologiques entrepris par cette organisation, et ils ont donc la chance de faire des offres. On a dit au Comité qu'en pratique, les offres faites par les Canadiens le sont toujours en collaboration avec des entreprises américaines. Les entreprises canadiennes devraient peut-être étudier la possibilité de former plutôt un consortium avec des sociétés européennes qui font des offres pour les mêmes projets. Ces dernières accueilleraient peut-être avec plaisir la contribution technologique du Canada, sans compter que cela pourrait entraîner l'expansion des relations d'affaires du Canada en Europe.

Il ne faudrait pas non plus négliger un autre aspect de la coopération commerciale canado-européenne, à savoir les ententes d'autorisation conclues au Canada avec des entreprises européennes. Par exemple, l'une de ces récentes ententes, quoique conclue au niveau provincial, concernait un système de transport rapide mis au point en Allemagne. Dans ce cas, c'est la province d'Ontario qui bénéficie des droits et des redevances si le procédé ouest-allemand est utilisé ailleurs en Amérique du Nord et du Sud.

Le Comité estime que le rôle des associations commerciales canadiennes qui font connaître et encouragent les possibilités d'échange avec l'Europe contribue efficacement à l'ensemble du processus consistant à nouer des rapports plus étroits. Dans bien des cas, les associations se sont intéressées directement à la promotion des intérêts de leurs entreprises à l'étranger et, de concert avec le gouvernement, elles ont aidé des missions de promotion commerciale en Europe. Leur contribution et leur participation renforcent l'effort commun.

A l'origine, le Royaume-Uni était la source principale de capitaux d'expansion pour le Canada bien que de fortes entrées de capitaux américains l'aient depuis

lors remplacée. Toutefois, des liens financiers et d'investissement considérables existent toujours entre la Grande-Bretagne et le Canada. En dépit de la dépendance d'après-guerre sur les sources de capitaux américains, les emprunteurs canadiens se sont, au cours des dernières années, tournés plus fréquemment vers l'Europe comme source de fonds et comme un marché important pour les valeurs canadiennes. Plusieurs gouvernements provinciaux se sont aussi adressés aux marchés financiers européens à la recherche de capitaux d'expansion pour leurs projets.

Les efforts canadiens en vue de trouver une nouvelle source de capitaux sont importants à long terme aussi bien qu'à court terme. Bien que les investissements européens au Canada ne puissent se comparer à la masse des investissements américains d'après-guerre, qui représentent 80 p. 100 de tous les investissements étrangers, on a constaté au cours des dernières années, un taux beaucoup plus élevé d'investissements européens qui atteignent maintenant 17 p. 100 du total et une légère réduction du pourcentage américain.⁸

Un des principaux avantages des investissements entre le Canada et la Communauté a trait aux gros placements canadiens au Royaume-Uni. Il est évident que Londres deviendra le centre financier de la Communauté élargie. Les liens financiers actuels devraient fournir aux investisseurs canadiens des occasions de premier choix tant au Royaume-Uni que dans d'autres centres financiers de la Communauté, en vue d'accélérer la tendance, constatée en 1968, vers des investissements canadiens accrus dans la Communauté.

Le Canada a été considéré en Europe essentiellement comme un fournisseur de matières premières à l'état brut—métaux, minéraux, produits forestiers et agricoles. S'il veut changer ou modifier son image en Europe et devenir une source reconnue de produits semi-finis et finis, il devra le faire non seulement par une attention plus marquée de la part des exportateurs canadiens envers les marchés européens, mais par des initiatives ingénieuses d'investissements canadiens telles que des projets techniques conjoints avec la Communauté.

C. Relations commerciales

En général, les exportations canadiennes vers les marchés croissants de la Communauté n'ont pas été de pair avec les exportations des pays concurrents. Bien que le niveau absolu des exportations canadiennes vers les Six ait augmenté au cours des 15 dernières années, (passant de 422 millions de dollars en 1958 à 1.1 milliard en 1972), la part du Canada dans ce marché a baissé. En revanche, d'autres nations commerçantes comme les États-Unis et le Japon, ont augmenté leur part, souvent de façon frappante, et ont continué à exporter des produits finis et semi-finis, alors que les exportations du Canada vers la Communauté n'ont pas cessé de se concentrer sur les produits primaires. Au cours de la dernière année, 1972, le Canada a perdu sa position traditionnelle qui était d'avoir une balance commerciale excédentaire avec les Six et a enregistré un déficit commercial de 22 millions de dollars.

Avec le Royaume-Uni, le principal marché du Canada dans la Communauté élargie, les exportations ont augmenté plus lentement encore (728 millions de dollars en 1958 et 1.3 milliard en 1972) qu'avec les Six, en dépit de

⁸ 1969, dernière année pour laquelle les chiffres ont été publiés.

l'avantage du tarif préférentiel. En 1972, le Canada avait encore une balance commerciale excédentaire de 360 millions de dollars avec le Royaume-Uni, mais ce chiffre a diminué constamment au cours des dernières années.

(i) *Produits agricoles*

Du point de vue canadien, un des aspects les plus difficiles de la structure de la Communauté européenne est la politique agricole protectionniste de la Communauté et l'organisation des marchés. Avec l'entrée de la Grande-Bretagne, les effets néfastes de cette politique sur les exportations agricoles canadiennes se feront sentir davantage. La PAC a souvent l'effet de stimuler une production inefficace au sein de la Communauté, en supprimant les avantages concurrentiels des importations et, quelquefois, en subventionnant les exportations de la Communauté vers d'autres pays. Alors qu'elle importe encore des céréales, la Communauté est devenue une exportatrice nette de blé et de seigle, deux des céréales qui intéressent primordialement le Canada. Certaines prévisions veulent que, dès 1980, la Communauté soit une exportatrice nette de toutes les céréales. En particulier, on s'attend à ce que la production de grains augmente considérablement en Grande-Bretagne.

Dans l'ensemble, les exportations agricoles canadiennes vers la CE n'ont pas eu le même succès entre 1958 et 1970, que les exportations agricoles américaines—un accroissement de 70 p. 100 en regard de 188 p. 100. Les produits agricoles ont représenté un peu plus du cinquième des exportations globales du Canada vers la CE et le Royaume-Uni en 1971 (10 p. 100 ou 192 millions de dollars avec la CE et 13 p. 100 ou 300 millions de dollars avec le Royaume-Uni). M. Pepin, ancien ministre de l'Industrie et du Commerce a déclaré devant le Comité qu'il estimait que 90 p. 100, soit 270 millions de dollars des exportations agricoles canadiennes vers la Grande-Bretagne seraient éventuellement touchés par la politique agricole très restrictive de la Communauté qui sera appliquée de façon progressive au marché du Royaume-Uni. (3:8; 1972)

Les répercussions au Canada de l'augmentation de la production de blé en Europe seront sans doute atténuées du fait du besoin constant de blé canadien de haute qualité sur les marchés de la Communauté. Mais il est possible de prévoir une perte presque totale du marché canadien de l'orge de provende à cause de l'augmentation de la production et de changements latents dans la politique agricole de la Communauté. Évalué en fonction de l'année-récolte 1971-1972 cela signifierait une perte de 80 à 85 millions de dollars par année dans les revenus nets des producteurs de l'Ouest canadien, ainsi qu'une perte additionnelle de \$35 millions de dollars pour l'industrie de la manutention et du transport. Les exportations de tabac canadien, de fromage cheddar et de pommes vers le marché du Royaume-Uni en subiront probablement aussi des effets nuisibles.

Il est peu vraisemblable qu'il se produise un changement radical dans la politique agricole de la Communauté à cause de la portée sociale et politique qu'elle a dans chaque pays membre. Toutefois, on semble de plus en plus se rendre compte dans certains pays de la Communauté et à la Commission elle-même que la politique communautaire agricole n'a pas obtenu de très bons

résultats dans certains secteurs et qu'elle y a aggravé les difficultés financières et économiques. Bien que les Canadiens reconnaissent l'importance politique de la politique agricole de la Communauté, il serait beaucoup mieux pour le Canada que la Communauté adapte ou remplace ses programmes actuels de soutien des prix agricoles par une aide plus directe visant à garantir le revenu des agriculteurs, ce qui lui permettrait de renoncer à subventionner les produits d'exportations.

Lors des entretiens commerciaux multilatéraux dans le cadre du GATT, le Canada devrait formuler bien clairement ses griefs contre les effets déplorable de la politique agricole de la Communauté. Le Comité espère avec un certain optimisme qu'elle sera disposée à apporter quelques modifications à sa politique agricole lors de ces entretiens commerciaux.

(ii) *Matières premières et produits manufacturés*

Même si, entre 1958 et 1970, le Canada n'a pas réussi aussi bien que ses principaux rivaux à se tailler sa part dans un marché communautaire en pleine croissance, des gains ont été obtenus principalement dans les exportations de produits primaires du Canada. Dès 1970, 48 p. 100 de l'ensemble des exportations canadiennes vers les six pays de la Communauté consistait en produits primaires, et ce chiffre s'élève à 63 p. 100 si l'on y inclut les produits agricoles. Presque la moitié de la valeur des exportations canadiennes vers le Royaume-Uni (700 millions de dollars sur un total de 1,480 millions) consistait en produits et en sous-produits métalliques et minéraux, y compris le nickel, le cuivre, l'aluminium, le minerai de fer, le zinc, l'amiante et le molybdène. Les produits forestiers représentaient un autre 20 p. 100 soit une valeur de 250 millions de dollars.

Par contre, en tant que proportion de l'ensemble des exportations canadiennes vers le Royaume-Uni et vers les Six, le pourcentage des produits manufacturés a été infime et il avait tendance à fluctuer. En 1972, 8.5 p. 100, soit 111 millions, des exportations vers le Royaume-Uni et 14.9 p. 100, soit 165 millions, des exportations vers les Six étaient produits finis.

Le taux de croissance des exportations canadiennes manufacturées et semi-finies a augmenté entre 1958 et 1970, mais à un rythme plus lent (234 p. 100) que celui qu'ont connu tous les pays développés, y compris le Japon et les États-Unis (327 p. 100), et il était bien inférieur au taux de croissance général des importations de produits manufacturés de la Communauté européenne (377 p. 100) au cours de cette période.

Il est clair que les efforts de vente du Canada sur les marchés de la Communauté n'ont pas été assez énergiques. Ainsi, la comparaison des ventes du Japon et du Canada sur le marché de l'Allemagne de l'Ouest entre 1960 et 1970 indique qu'en 1960 le Canada avait 2.1 p. 100 du marché et le Japon 0.07 p. 100, mais que dès 1970 le Japon en avait capturé presque 2 p. 100 tandis que la part du Canada était réduite à 1.7 p. 100. Les exportations japonaises consistaient pour 80 p. 100 en produits manufacturés, ce qui est toute une prouesse si l'on se souvient que nombre de ces produits sont en concurrence directe avec les produits fabriqués en Allemagne ainsi qu'avec les produits des autres États membres.

En 1972, le Japon a augmenté ses ventes au Royaume-Uni de 66 p. 100, principalement pour les produits très transformés comme les automobiles, les appareils photographiques, les postes de télévision, les motocyclettes, les magnétophones, etc. Au cours de la même année, cependant, les exportations canadiennes vers le Royaume-Uni ont diminué à cause d'une baisse des ventes des produits finis tels que les avions et les pièces de rechange, le produit de l'automobile, le matériel de communication, ainsi que des produits primaires tels que les divers minerais et le blé. A partir de cette année, certaines industries secondaires du Canada qui exportent vers le Royaume-Uni connaîtront des difficultés à cause de la suppression de l'avantage spécial de la préférence. Cela sera tout particulièrement vrai pour certains produits chimiques et textiles où le tarif de la Communauté économique (TCE) est aussi élevé que 15 p. 100.

Même si les marchés communautaires pour les produits manufacturés sont très sophistiqués et de plus en plus concurrentiels, ils sont importants. En 1971, outre les 17 milliards de dollars d'échanges intercommunautaires en produits manufacturés, la Communauté européenne a importé pour une valeur de 10 milliards de dollars de produits finis. La part du Canada n'était que de 1 p. 100, soit 98 millions de dollars. De toute évidence, un effort beaucoup plus vigoureux et concentré est nécessaire pour effectuer pour les produits manufacturés du Canada une percée sur les marchés du plus grand acheteur et vendeur mondial. Des efforts particuliers devront être accomplis pour équilibrer le déclin des exportations canadiennes vers la Grande-Bretagne pour la plupart des produits manufacturés, à la suite de la perte du tarif préférentiel du Commonwealth.

(iii) *Ajustements nécessaires à la suite de l'entrée de la Grande-Bretagne*

Comme nous l'avons déjà mentionné, le Canada a conservé l'accord du tarif préférentiel pour les importations britanniques même si le Royaume-Uni a été contraint d'abandonner son régime préférentiel en faveur du Commonwealth lors de son entrée dans la Communauté. La décision canadienne a eu un effet positif et évident pour le consommateur canadien sur les prix des marchandises fabriquées en Grande-Bretagne. Toutefois, si la Communauté s'oppose vivement à cette décision qui donne un réel avantage d'exportation à un membre des Neuf, le gouvernement canadien pourra envisager de renoncer à cette préférence en retour d'un meilleur accès pour certains produits canadiens qui éprouvent des difficultés sérieuses.

Au cours du processus d'élargissement de la Communauté, l'attitude canadienne est restée positive et constructive, ainsi que le Royaume-Uni l'a reconnu. Mais, comme on l'a dit, on prévoit que la moitié des exportations totales du Canada au Royaume-Uni (d'une valeur de 1.3 milliard de dollars de marchandises par an) subiront les conséquences défavorables de l'adhésion britannique. Des négociations ont déjà commencé entre la Communauté, d'une part, et le Canada, les États-Unis, l'Afrique du sud et l'Australie, d'autre part, pour déterminer (aux termes de l'article XXIV:6 du GATT) à quel dédommagement, le cas échéant, ces associés commerciaux pouvaient prétendre par suite de l'élargissement de la Communauté. Le comité s'attend que le gouvernement insiste énergiquement pour se faire indemniser et il espère que le Royaume-Uni pressera

la Communauté de réagir par une attitude positive, souple et constructive, analogue à celle adoptée par le Canada lors de l'élargissement de la CE. La plus récente décision politique de la Communauté sur ces demandes semble, en fait, reconnaître le point de vue des Canadiens.

(iv) *Efforts du gouvernement pour améliorer les relations commerciales*

Les résultats relativement décevants obtenus par le Canada sur les marchés de la Communauté sont attribuables au moins en partie au fait que le gouvernement ne s'occupe pas de déterminer et de promouvoir ces marchés éventuels. Heureusement, depuis deux années, la situation a changé. Les conséquences défavorables de l'entrée de la Grande-Bretagne et le choc des mesures américaines du mois d'août 1971 ont peut être provoqué ces nouveaux efforts. En favorisant consciemment des relations économiques et commerciales plus étroites avec l'Europe occidentale, le gouvernement s'est axé de différentes manières sur ces marchés. Une forte proportion de ses délégués commerciaux travaillent maintenant en Europe occidentale, des missions sur la science et la technologie ont été envoyées en Belgique et en Allemagne de l'Ouest pour encourager les échanges de connaissances techniques, d'information et d'experts; des accords portant sur la science et la technologie ont été signés avec ces pays; des missions commerciales et industrielles, composées d'hommes d'affaires canadiens, ont visité plusieurs pays de l'Europe occidentale; le gouvernement a participé aux grandes foires commerciales d'Europe; un programme a été mis au point dans le but d'amener au Canada des acheteurs européens pour leur faire connaître sur place les moyens dont dispose l'industrie canadienne et ses produits; en fait un autre programme a été institué qui permet le partage des risques d'offres coûteuses portant sur des contrats à l'étranger avec des exportateurs canadiens, en même temps que la participation à des foires commerciales spécialisées à l'étranger.

Le comité remarque avec satisfaction que plusieurs gouvernements provinciaux s'occupent aussi de plus en plus de soutenir et de promouvoir les contacts commerciaux en Europe occidentale. Grâce à des entretiens et des échanges d'information au niveau ministériel entre les provinces et le gouvernement fédéral, on devrait s'assurer que les programmes gouvernementaux constituent un effort positif supplémentaire et évitent le double emploi.

Le Comité considère que ces programmes du gouvernement visant à promouvoir le commerce sont d'une importance capitale dans le monde des affaires internationales. L'entreprise privée peut rarement se créer d'elle seule une place sur des marchés hautement concurrentiels: une coordination maximum entre les programmes gouvernementaux et les efforts des associations commerciales et des entreprises privées semblerait donc essentielle pour pénétrer sur les marchés de la Communauté. En outre, s'il doit se produire une augmentation de production en commun et une expansion des entreprises communes entre le Canada et la Communauté, comme il est dit à la page 19 il reviendra au gouvernement d'aider à déterminer, au moyen d'enquêtes économiques à l'étranger, les domaines susceptibles d'intéresser éventuellement les investisseurs canadiens.

IV. LIEN INTERPARLEMENTAIRE

L'un des points marquants du voyage du Comité à Bruxelles a été sa rencontre avec le groupe des membres du Parlement européen, dont le président est le député conservateur britannique, M. Peter Kirk. Un échange stimulant et utile d'idées et d'opinions a eu lieu à cette occasion.

Des étrangers peuvent difficilement juger du degré actuel d'influence du Parlement européen sur la Communauté. Il n'a pas le pouvoir de faire des lois, ni aucun droit de veto direct sur le Conseil des ministres. Il a le droit, dont il n'a pas encore fait usage, de renvoyer la Commission plénière au moyen d'un vote de censure recueillant la majorité des deux tiers, mais il n'a pas le pouvoir de nommer une nouvelle Commission.

Toutefois, on voit se multiplier les signes qui permettent de croire que l'influence parlementaire sur la législation va croissant. Le Parlement essaie, en posant plus de questions écrites et orales tant aux commissaires qu'au Conseil, de suivre de près les progrès de la Communauté. Les commissaires, face à un Parlement plus décidé, peuvent se voir dans l'obligation de défendre en personne leurs propositions législatives avec plus d'énergie. En outre, le Parlement aura acquis en 1975 des pouvoirs budgétaires limités lui permettant de contrôler les crédits relatifs à l'administration et à l'information, qui s'élèvent à environ 4 ou 5 p. 100 du budget total.

Depuis l'élargissement de la Communauté, un nouvel esprit de réforme semble s'être emparé du Parlement européen. M. Peter Kirk a exprimé ce sentiment dans son premier discours au mois de janvier 1973 :

«Si le Parlement n'est pas efficace, notre Communauté risque d'être étouffée sous la bureaucratie ou de se noyer dans l'apathie . . . Plus nous avons examiné la situation, plus nous avons été surpris du pouvoir latent que ce Parlement pourrait avoir s'il se donnait seulement la peine de l'utiliser. Nous espérons jouer notre rôle dans ce sens par l'intermédiaire de mesures telles que les questions, le contrôle du budget, etc.

«Le pouvoir que nous détenons peut être d'ordre négatif . . . Mais c'est quand même un véritable pouvoir et il est là pour que nous l'utilisions . . . Des occasions nous sont offertes. Nous pouvons et nous devons les saisir . . .

«Notre politique est simple—le pouvoir entre les mains du Parlement . . . Le pouvoir sur la Commission, d'abord parce que cela découle du traité, mais nous devons aussi examiner nos relations avec le Conseil.»

Le premier progrès notable de la session actuelle a été la décision d'insérer une période de questions de 60 minutes comme faisant régulièrement partie du Parlement européen.

Soit que le Parlement européen devienne un organisme directement élu—une sorte de Parlement supranational—soit qu'il évolue de façon plus pragmatique, il y a peu de doute que son influence et sa responsabilité dans les affaires communautaires augmenteront. C'est dans cet esprit que le Comité croit qu'il serait souhaitable pour le Parlement du Canada d'essayer d'établir de façon régulière, sous une forme ou une autre, des liens parlementaires avec le Parlement européen.

A l'heure actuelle, le seul lien parlementaire entre le Parlement canadien et la plupart des parlementaires de l'Ouest européen se fait par l'intermédiaire de l'Assemblée de l'Atlantique Nord. Même si des discussions sont en cours relativement à un élargissement de ses attributions, cet organisme se consacre principalement aux affaires de l'OTAN. Traduisant l'importance des rapports entre le Canada et les États-Unis, un lien parlementaire avec le Congrès américain a existé depuis 1959. Les parlementaires canadiens gardent aussi des liens avec leurs homologues français par l'intermédiaire de l'Association parlementaire canado-française et avec les parlementaires britanniques dans le cadre d'un forum plus important par l'intermédiaire de l'Association parlementaire du Commonwealth.

Depuis 1969, des contacts ont eu lieu également avec l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et des visites ont été échangées sur une base plus ou moins annuelle. Le Comité a conclu qu'il faut affronter carrément la question de l'importance relative du Conseil de l'Europe et du Parlement européen. Plusieurs témoins qui ont comparu devant le Comité ne doutaient pas que la Communauté favoriserait une évolution vers un Parlement plus puissant et qu'à mesure qu'il acquerrait du pouvoir et de la compétence, l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe perdrait de son influence.

Le Comité a eu clairement l'impression à Bruxelles que certains parlementaires européens cherchaient activement une base pour organiser des liens officiels avec leurs homologues dans les capitales de leurs principaux associés commerciaux, y compris le Canada. De l'avis du Comité, il est souhaitable pour le Parlement canadien de prendre l'initiative. Un retard pourrait provoquer l'établissement par la Communauté d'un réseau de liens parlementaires avec les Parlements de tiers pays, les membres du Parlement européen se sentant beaucoup moins d'inclination ou de temps pour envisager de tels liens avec le Canada. Un lien officiel régulier servirait à promouvoir, au niveau des représentants élus, un dialogue permanent sur les intérêts et les relations entre le Canada et la Communauté.

A la suite de la réunion du Comité avec les parlementaires européens à Bruxelles, le président de ce Comité, ainsi que celui du Comité permanent de la Chambre des communes sur les affaires extérieures et la défense nationale, ont invité, au nom des Présidents des deux chambres du Parlement, le Parlement européen à envoyer une délégation à Ottawa à l'automne de 1973 en vue de rencontrer les représentants de ces Chambres. Le Comité considère cette invitation comme une première étape dans la création d'un lien normal entre les deux Parlements.

V. LACUNE À COMBLER DANS LE DOMAINE DE L'INFORMATION

A) Centre d'information de la Communauté à Ottawa

Le Comité a examiné un des aspects des relations canado-communautaires qui est l'avantage et le besoin d'avoir au Canada une mission de la CE. Les ambassadeurs des nations membres dont le poste est à Ottawa ne sont ni autorisés ni assez compétents pour traiter de questions concernant les affaires de la Communauté. M. Schaetzel est d'avis qu'il est «au mieux des intérêts particuliers de la Communauté» d'avoir des relations diplomatiques actives avec des pays comme les États-Unis, le Japon et le Canada et que «cette tâche ne devrait pas être imposée aux neuf ambassadeurs qui sont accrédités auprès du gouvernement canadien». (1.9; 1973). Toutefois, le Comité reconnaît qu'actuellement, certains États membres de la Communauté s'opposent fermement au transfert de l'autorité politique concernant les affaires extérieures à un représentant de la Communauté à l'étranger. Voilà une difficulté qui ferait de l'établissement en ce moment d'une mission diplomatique au Canada une question controversable.

Ce problème, toutefois, n'empêcherait pas l'établissement d'un Centre d'information à Ottawa. La Communauté a déjà dans des villes telles que Washington, Genève et Tokyo, des bureaux de ce genre dont les fonctions éducatives et instructives sont d'expliquer la Communauté et ses buts. Le Comité considère que le Canada a grandement besoin d'une telle information. Des contacts ont été établis au niveau universitaire, notamment au Centre d'études et de documentation européennes à Montréal et à l'Université de Waterloo qui reçoit les documents de la Commission. Le Centre d'études a joué un rôle assez restreint dans la diffusion de renseignements. Toutefois, il n'existe aucune publication communautaire destinée aux besoins du Canada; les publications du centre de Washington étant naturellement centrées sur les problèmes qui existent entre les États-Unis et la Communauté. Il est vrai que la Communauté a envoyé des orateurs au Canada, mais il s'agit là d'événements peu fréquents et mal annoncés. Le public canadien ignore, en général, l'importance de la Communauté pour le Canada.

A Bruxelles, le Comité a dit à la Commission qu'il considère l'absence au Canada d'un Centre d'information comme une lacune de la part de la Communauté. Il importe aux intérêts de la CE d'expliquer au Canada son commerce, ses politiques économiques et monétaires si on veut un dialogue valable. En général, la réponse à cette suggestion a semblé favorable au niveau de la Commission. Un haut fonctionnaire a suggéré la possibilité d'établir ce bureau dès 1974, bien qu'il ait rappelé aux Canadiens qu'il fallait encore faire beaucoup de travail essentiel sur le plan de l'information communautaire auprès des États membres. En général, les fonctionnaires de la Communauté se sont montrés conscients de l'importance

d'améliorer leur image à travers le monde afin de pouvoir en arriver à la coopération internationale. Il est bien évident qu'un tel centre d'information serait aussi fort utile aux ambassadeurs des pays membres en poste à Ottawa.

Le Comité encourage le gouvernement à inciter la Communauté à établir ce Centre d'information à Ottawa aussitôt que possible dans le cadre d'une amélioration nécessaire des communications entre le Canada et le CE.

Avant de faire une recommandation le Comité aurait préféré avoir des réunions plus nombreuses et plus approfondies à ce sujet avec les fonctionnaires de la Communauté. De fait, au début d'avril, le président du Comité a invité la Commission à envoyer des fonctionnaires au Canada pour discuter des activités d'information communautaires. Malheureusement, la Commission n'a pu accepter cette invitation dans le délai accordé au Comité pour terminer son rapport.

Le Comité espère cependant que les agents d'information de la Communauté pourront venir au Canada au cours de l'automne et le Comité sera heureux de les rencontrer à ce moment. Les représentants de la Commission devraient en même temps profiter de l'occasion pour faire état de cette recommandation au gouvernement canadien.

B) Échange de visites

(i) à la Communauté

Depuis plusieurs années, la Communauté organise et parraine un programme permettant aux jeunes de tous les pays d'aller travailler pendant cinq mois pour la Commission, à titre de stagiaires afin de mieux connaître la Communauté en y œuvrant. Le programme prévoit l'emploi de 400 stagiaires chaque année et, deux fois par an, 30 à 40 postes sont réservés à des candidats de 100 pays non membres, les autres étant confiés à des résidents de la Communauté. Chaque pays non membre a droit, chaque année à un stagiaire rémunéré et à deux ou trois candidats non rémunérés. Depuis l'entrée en vigueur du programme, le Canada n'en a fait profiter qu'un stagiaire, alors que les États-Unis en ont envoyé 16, au cours des dix dernières années.

Le Comité estime que cette absence de participation du Canada peut et doit être corrigée sans délai. Le gouvernement doit prendre les mesures qui s'imposent pour que les Canadiens tirent profit de ce programme en envoyant régulièrement des stagiaires.

(ii) au Canada

Le gouvernement canadien devrait étudier l'à-propos d'un programme de visites pour les Européens. Le programme de subventions en vigueur aux États-Unis constitue un modèle qui peut être intéressant. Les chefs, ou les chefs en herbe, des pays étrangers, sur invitation du Département d'État, viennent visiter les États-Unis pendant un mois environ, aux frais du gouvernement.

L'objectif de ce programme est de permettre à des personnes informées et influentes, y compris des personnalités politiques, de rapporter à la Communauté ou à leurs propres concitoyens une meilleure appréciation et compréhension des États-Unis grâce aux observations et aux expériences recueillies au cours de leur visite. La clé de tout ce programme consiste à choisir les personnes qui ont une

influence potentielle. Plus de 80 subventions ont été accordées, au cours des douze dernières années, à des représentants officiels de la Communauté européenne, où près de la moitié d'entre eux occupent aujourd'hui d'importantes fonctions. (Pour illustrer l'importance du programme, précisons qu'en vertu de ces subventions, 124 députés du parlement britannique et 12 à 16 députés du cabinet ouest-allemand, y compris le Chancelier Brandt, ont visité autrefois les États-Unis à titre de futurs chefs.) En 1973, la mission américaine auprès de la Communauté européenne enverra aux États-Unis quatorze visiteurs, citoyens de la Communauté et membres de la presse internationale accrédités auprès d'elle. Les frais d'une visite de 30 jours peuvent s'élever à quelque \$2,100 par personne.

Le Comité suggère au gouvernement d'étudier attentivement la possibilité d'établir un programme semblable auquel souscriraient le Canada et la Commission de la Communauté européenne, en vue d'élargir les terrains d'entente dans le cadre d'un accord plus général en vertu duquel le gouvernement canadien convierait les éventuels chefs des pays qui l'intéressent à visiter le nôtre.

Le Comité sait que le ministère des Affaires extérieures applique déjà un programme permettant aux journalistes étrangers et aux «formateurs de l'opinion» de venir au Canada. Les pays de l'Europe occidentale ont bénéficié de ce programme, mais aucun représentant officiel de la Commission n'y a jamais pris part, pas plus que ce programme ne s'étend aux hommes politiques en activité. Le programme de visites qu'on propose s'ajouterait à celui qui existe déjà et à ceux des ministères et autres organismes dans le cadre desquels des représentants officiels des pays étrangers visitent le Canada pour des objectifs concrets comme le fait depuis déjà deux décennies et avec succès, la Commission canadienne du blé.

Le Comité a appris que les États-Unis accordent chaque année une petite subvention au Collège de l'Europe à Bruges. Elle couvre les frais d'un professeur américain attaché à cette institution. Ce petit collège européen, fondé en 1949, offre des cours postsecondaires qui mettent l'accent sur l'intégration de l'Europe dans les domaines du droit et des sciences économiques, politiques et sociales. Le Comité est d'avis qu'on devrait étudier la possibilité de subventionner le Conseil des arts du Canada à des fins similaires, ou bien que le Service des relations avec les universités du ministère des Affaires extérieures, pourrait étudier l'appui à donner à cette initiative.

Dans le même ordre d'idées, le Comité fait remarquer que la mission américaine à Bruxelles participe au choix des Européens admissibles aux subventions d'une fondation privée américaine, qui permettent l'échange annuel de bourses afin que des citoyens ayant déjà prouvé qu'ils possèdent des qualités de chef dans leurs pays respectifs ou au sein de leur profession puissent voyager et observer. Dans le cadre de ce programme d'octroi de bourses appelé programme Eisenhower, trois Européens (outre des citoyens d'autres continents) ont passé, au cours des trois dernières années, de 6 à 8 mois en consultation, en voyage ou en mission sur le sol américain. Le Comité attire l'attention sur cette initiative qu'il juge valable.

La mission canadienne auprès de la Communauté européenne se chargerait de l'administration du «programme des visites» au Canada de représentants de la Communauté. Il faudrait peut-être nommer un agent d'information pour établir

un programme plus vaste que celui qu'on peut appliquer actuellement. Cet agent répondrait aux besoins des média d'information et remplirait le rôle d'agent de liaison auprès de la presse et des services d'information de la Communauté européenne.

C. Autres programmes canadiens relatifs à la Communauté

Le Comité a été étonné de constater que l'on accordait si peu d'attention, semble-t-il, à la Communauté européenne dans les universités canadiennes et les cercles scolaires. M. Pentland a déclaré au sujet du Centre d'études et de documentation européennes à Montréal: «c'est le seul, que je sache, qui étudie tout d'abord les structures de la CE» (4:10, 1972). Étant donné que toutes ses activités ont lieu en français, la majorité des Canadiens d'expression anglaise ne sont pas placés pour en tirer profit. Bien que le Comité connaisse l'existence d'établissements individuels se consacrant tout d'abord aux études européennes, l'appréciation de M. Pentland semble juste. Dans les universités à travers le pays, il existe des centres dont les études portent sur les régions de l'Asie, de l'Afrique ou de l'Amérique latine. On a probablement négligé l'Europe parce que ses cultures et ses traditions sont à la fois plus accessibles et mieux connues au Canada. Cependant, la Communauté européenne est une institution complexe, difficile à comprendre, qui se développe rapidement et dont les ramifications comportent un intérêt accru pour le Canada et le monde. Si les programmes d'étude sont établis suivant les critères de la pertinence, la CE, ainsi que le milieu européen où elle se développe, méritent beaucoup plus d'attention que ne lui en accordent les universités canadiennes.

La participation accrue du Canada dans le programme interne de la Communauté sus-mentionné, devrait être liée directement aux institutions qui décident d'offrir un programme spécial d'études européennes contemporaines, et elle les aiderait à cultiver des compétences spécialisées au sein de leur personnel.

Le Comité appuie l'idée d'une Conférence sur les affaires intéressant le Canada et la Communauté européenne. Elle aura lieu à la mi-octobre 1973 à Ottawa sous le patronage conjoint de la Communauté européenne et de l'Institut canadien des affaires internationales (ICAI). Des personnages officiels et des représentants de la Communauté viendront au Canada à cette occasion. Les avantages seront mutuels du fait que les Canadiens prendront connaissance des réalisations et des problèmes de la Communauté et feront part aux Européens des problèmes spéciaux auxquels le Canada se heurte sur le plan international. Le Comité félicite également l'ICAI d'avoir organisé une visite d'étude de la CE par un groupe d'éminents hommes d'affaires canadiens.

Le Comité estime que les comptes rendus de la presse canadienne sur les affaires de la Communauté ont été en général insuffisants et incomplets. Ce n'est qu'avec l'adhésion de la Grande-Bretagne qu'on a tenté un petit effort pour évaluer l'importance économique de la Communauté pour le Canada. La radio et la télévision, en règle générale, se sont montrées indifférentes, bien que le Comité ait appris récemment que Radio-Canada s'appête à présenter cet automne un modeste programme d'information sur la Communauté. Les rédac-

teurs, les écrivains et les radiodiffuseurs ont beaucoup à faire pour combler auprès de la grande majorité des Canadiens les lacunes de l'information au sujet de la Communauté et de son activité.

Le Livre blanc de 1970 sur une politique étrangère au service des Canadiens souligne, en ce qui a trait à l'Europe, l'importance d'intensifier les renseignements et les activités culturelles avec les pays de l'Europe occidentale. Le Comité appuie l'accent qu'on met sur cette politique, constate l'augmentation appréciable en quantité et en qualité des programmes culturels canadiens en Europe occidentale au cours des deux dernières années (expositions d'art, orchestres, chœurs, troupes de ballet, etc.) et estime que ces événements devraient se poursuivre de pair avec une campagne soutenue d'information dirigée vers la Communauté elle-même.

COMITÉ SENATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

de la

RELATIONS ENTRE LE CANADA

et de

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

I. INTRODUCTION: L'importance de la Communauté pour le Canada

L'impulsion donnée par le Canada au processus pour la création que la Communauté européenne (C.E.) est le plus important facteur pour les intérêts canadiens. Avec l'adhésion le 1^{er} janvier 1973 de l'Allemagne, de Danemark et de l'Irlande, la Communauté de six pays a été agrandie pour le Canada. En 1972, les deux pays membres ont exporté 12,4 p. 100 de toutes les exportations canadiennes, soit plus de 25 p. 100 des exportations aux États-Unis.

L'adhésion de la Grande-Bretagne représente le plus grand renforcement de la part du Canada que de tous les autres pays qui ne font pas partie de la Communauté élargie.

II. QU'EST-CE QUE LA COMMUNAUTÉ EN VA-ILLER?

Non seulement de nombreux membres de la Communauté, le but ultime est l'unité politique mais on se limite actuellement aux questions économiques. Les réalisations de la C.E. sont remarquables. La création d'une union douanière a valu des taux impressionnants d'expansion aux six pays membres initiaux. Entre 1958 et 1970, le revenu brut de la Communauté a augmenté de 70 à 110 (contre 51 p. 100 pour les États-Unis). En 1971, le chiffre de la production annuelle était d'environ 700 milliards de dollars contre plus de 1 000 milliards pour les États-Unis. Mais comme elle impose relativement plus que tout autre pays l'obligation de

RÉSUMÉ
des
CONCLUSIONS ET DES RECOMMANDATIONS
du
RAPPORT
du
COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
sur les
RELATIONS ENTRE LE CANADA
et la
COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

I. INTRODUCTION: L'importance de la Communauté pour le Canada

L'étude effectuée par le Comité l'a renforcé dans sa conviction que la Communauté européenne (CE) est de plus en plus importante pour les intérêts canadiens. Avec l'admission le 1^{er} janvier 1973 du Royaume-Uni, du Danemark et de l'Irlande, elle constitue de loin, le deuxième plus grand marché pour le Canada. En 1972, les neuf pays membres achetaient 12.4 p. 100 de toutes les exportations canadiennes, soit plus de 45 p. 100 des exportations non destinées aux États-Unis.

L'admission de la Grande-Bretagne nécessite un plus grand rajustement de la part du Canada que de tous les autres pays qui ne font pas partie de la Communauté élargie.

II. QU'EST CE QUE LA COMMUNAUTÉ? OÙ VA-T-ELLE?

Pour beaucoup de membres de la Communauté, le but ultime est l'unité politique mais on se limite actuellement aux questions économiques. Les réalisations de la CE sont remarquables. La création d'une union douanière a valu des taux impressionnants d'expansion aux six pays membres initiaux. Entre 1958 et 1970, le revenu brut de la Communauté a augmenté de 90 p. 100 (contre 61 p. 100 pour les États-Unis). En 1971, le chiffre de sa production annuelle était d'environ 700 milliards de dollars contre plus de 1,000 milliards pour les États-Unis. Mais comme elle importe relativement plus que ceux-ci, (soit l'équivalent de

près de 10 p. 100 de son revenu brut alors que les États-Unis en importent 4 p. 100), la Communauté élargie est devenue la plus importante entité commerciale du monde. En fait, elle représente un marché d'importation de 50 p. 100 plus vaste que les États-Unis.

Sa croissance et son succès font apparaître la menace d'une confrontation de blocs commerciaux entre les plus grands pays commerçants du monde, les États-Unis, le Japon et la Communauté. Les pays très industrialisés qui ne font pas partie de la CE craignent pour la libéralisation du commerce mondial à cause de l'augmentation énorme des échanges commerciaux au sein de la CE, du tarif externe commun et surtout de la politique agricole commune très protectionniste, sans oublier le nombre croissant d'ententes commerciales préférentielles conclues par la CE, souvent au détriment des pays non membres, qu'il s'agisse d'ententes de libre échange avec les États européens industrialisés non membres ou d'ententes commerciales préférentielles avec les anciennes colonies d'Afrique, des Antilles ou d'ailleurs.

La puissance économique de la Communauté lui impose des responsabilités politiques très lourdes qu'elle ne semble pas en mesure d'assumer et dont elle ne peut peut-être pas encore s'acquitter.

La Communauté n'est pas un regroupement ordinaire d'États, ni un nouvel État unique, mais un mélange des deux. On parle de moins en moins d'une Europe fédérée supranationale. Le partage des prises de décisions entre les États membres et les institutions de la Communauté représente un exercice coordonné de souveraineté d'une nature complexe. On semble s'acheminer progressivement vers l'intégration mais la grande question est encore de savoir si la volonté, l'autorité et l'impulsion sont assez fortes sur le plan politique pour résister à l'opposition des nationalistes.

Actuellement, le débat se poursuit sur le caractère que prendra la Communauté. On hésite entre une société très mercantile surtout préoccupée de technologie, de ventes à l'exportation et de taux de croissance et une Communauté plus ouverte et plus humaine qui se préoccuperait également des vastes dimensions humaines et sociales; et entre un groupe d'États protectionnistes tournés vers l'intérieur, soucieux surtout d'économie, et une société libérale portée vers l'extérieur qui penserait et réagirait d'une façon responsable envers le monde.

Selon le Comité, la Communauté peut prendre «visage humain» et définir une nouvelle conscience sociale européenne. Il faut toutefois espérer que son souci d'améliorer la vie des Européens ne l'amènera pas à ériger des barrières protectrices contre les denrées provenant des pays étrangers et qu'elle reconnaîtra ses responsabilités internationales comme l'en a priée la Conférence au sommet.

III. RELATIONS ENTRE LE CANADA ET LA COMMUNAUTÉ

A. Relations intergouvernementales

Comme la Communauté est surtout une entité commerciale, les relations Canada-Communauté se sont naturellement bornées à des questions d'échanges.

Mais le Canada n'a conclu aucune entente commerciale avec la Communauté, ne possède aucune structure permanente de consultation à part les ambassades, et il n'existe pas, entre les deux, de voie ouverte pour permettre «un dialogue constructif» comme le demandait le communiqué de la Conférence au sommet.

(i) *Poursuite du dialogue*

Étant donné la complexité du processus de prise de décisions de la Communauté, il faudrait savoir si les facteurs présentés dans chaque capitale nationale et susceptibles d'influencer les décisions du Conseil des ministres importent davantage que ceux qui sont fournis au siège de la Commission à Bruxelles. En outre, il faut tenir compte du rôle primordial que joue le Comité des représentants permanents.

Le Comité admet qu'il faut avoir recours à une combinaison de techniques, système commercialement connu sous le nom de «double banking». Il s'agit de mener des consultations systématiques à la fois dans les capitales nationales et avec la Commission à Bruxelles.

Le Comité considère la nomination, en décembre dernier, d'un ambassadeur canadien accrédité exclusivement auprès de la Communauté comme une mesure positive vers l'amélioration du dialogue entre la Communauté et le Canada.

(ii) *Moyens de consultation appropriés*

Le Comité a examiné les autres possibilités des arrangements consultatifs réguliers au niveau des organismes entre le Canada et la Communauté. Il en existe trois:

- a) un comité au niveau ministériel sur le modèle du comité ministériel mixte entre les États-Unis et le Canada pour les affaires commerciales et économiques ou sur le modèle du comité ministériel Canada-Japon;
- b) un comité conjoint (commission mixte) composé de façon représentative de divers ministres et fonctionnaires selon les questions en discussion et établi en vertu d'une entente économique entre le Canada et la Communauté;
- c) des consultations officieuses ou régulières sur le modèle de celles qui ont déjà été établies entre les États-Unis et la Communauté. Ces dernières rencontres ont été établies par une convention verbale et ont lieu deux fois par an sous l'autorité du Sous-Secrétaire d'État américain aux affaires économiques et du Commissaire de la Communauté européenne pour le commerce extérieur.

Le Comité a conclu que bien qu'un comité mixte de ministres et de représentants entre la Communauté et le Canada constituerait éventuellement l'arrangement consultatif le plus satisfaisant, son établissement dépend de la conclusion d'une entente bilatérale. En attendant de conclure une telle entente le Comité est d'avis que la méthode actuelle permettant d'arranger officieusement des rencontres des ministres et des fonctionnaires à Bruxelles et à Ottawa constitue la meilleure manière de répondre aux besoins du Canada pour l'instant.

Toutefois, l'approbation du Comité à l'égard des méthodes actuelles de consultation sur le plan non officiel dépend de deux considérations:

a) que l'on exerce des pressions et des efforts constants pour arriver à un accord général de coopération économique avec des arrangements consultatifs appropriés, et

b) que dans l'intervalle, le gouvernement canadien s'efforce constamment et de façon imaginative de développer de nouveaux liens avec la Communauté.

(iii) *Accord entre le Canada et la Communauté*

Le Comité a conclu que le Canada ne devrait pas essayer de rechercher un traitement préférentiel ou une association spéciale quelconque avec la Communauté qui irait à l'encontre des intérêts des autres partenaires commerciaux du Canada. Le Comité juge que le principe du gouvernement qui est de rechercher une entente générale et non discriminatoire de coopération économique avec la Communauté, est entièrement justifié.

Quelques-uns de ces sujets qui seront discutés au cours des négociations se rapportent à des perspectives commerciales à long terme sur le plan de l'énergie et des ressources y compris le traitement de carburants nucléaires. Il y aurait d'autres sujets d'entretiens comme les droits d'auteur, la protection du consommateur, la protection de l'environnement, le contrôle des normes et de la qualité, l'application industrielle de la science et de la technologie ainsi que les politiques gouvernementales d'approvisionnement, les droits de compensation, les règlements de cabotage, les subventions à l'exportation et le financement de concessions. Si l'on en arrivait à une telle entente générale le terrain serait tout préparé pour la coopération sur les questions d'intérêt mutuel qui dépassent le cadre d'un accord commercial ordinaire.

(iv) *Rapports des gouvernements provinciaux*

L'intérêt accru démontré récemment par les gouvernements des provinces en vue de développer des liens nouveaux et plus étroits avec les pays de la Communauté de l'Europe occidentale donnera une nouvelle impulsion à des relations plus étroites entre le Canada et la Communauté. Il sera important de mettre au point des méthodes pour coordonner le nombre croissant d'activités fédérales et provinciales si l'on veut qu'elles deviennent entièrement efficaces.

(v) *Rapports au niveau des chefs de gouvernement*

Il est important de souligner aux membres de la Communauté que le Canada et les États-Unis sont deux pays de l'Amérique du Nord comprenant des différences nombreuses et marquées, y compris leurs structures politiques fondamentales. **A cet égard le Comité est convaincu qu'une visite officielle du premier ministre à la Communauté européenne et, si possible, aux États membres aurait une importance primordiale pour le développement continu des rapports entre le Canada et la Communauté.** Une telle visite contribuerait également à diriger l'attention des Canadiens vers la Communauté.

B. Relations de commerce et d'investissements

Dans l'ensemble, les milieux d'affaires canadiens ont été lents à évaluer les possibilités et le potentiel de la Communauté européenne. Ce n'est que main-

tenant, alors que l'adhésion britannique compromet le commerce traditionnel avec le Royaume-Uni, que les Canadiens commencent à s'intéresser réellement à ces marchés européens.

Le Comité est convaincu que les marchés européens occidentaux offrent au Canada les meilleures perspectives pour la diversification de ses exportations, particulièrement celle des produits manufacturés et des produits semi-finis.

Les efforts des exportateurs canadiens pourraient être facilités par la création d'associations d'exportateurs ou de consortiums entre diverses petites entreprises canadiennes en matière de commercialisation, de transport, d'entreposage ou de distribution.

Outre les techniques traditionnelles de ventes d'exportation, le Comité remarque qu'il existe d'autres moyens d'effectuer une percée sur les marchés européens y compris l'établissement de sociétés filiales dans la Communauté même, la participation dans une firme européenne établie, la conclusion d'accords de participation en commun ou l'obtention de permis qui permettraient aux produits canadiens d'être brevetés en Europe en échange du versement de droits ou de redevances.

Il est aussi intéressant de noter de nouvelles techniques visant à engager les intérêts économiques et industriels au Canada et dans la Communauté européenne dans une production commune à long terme et des projets de développement commun entraînant une participation au financement et des échanges technologiques.

Le Comité estime que de telles entreprises joueront sans aucun doute un rôle important dans l'expansion du commerce canadien avec la Communauté. Les sociétés installées dans la Communauté avec des liens canadiens auront beaucoup plus tendance à importer des produits canadiens connus que ceux qui proviennent d'une autre source.

Depuis 1968, les emprunteurs canadiens se sont tournés plus fréquemment vers l'Europe comme bailleur de fonds et marché important pour les valeurs canadiennes. Les investissements européens au Canada, qu'ils soient directs ou sous forme de valeurs en portefeuille, ont augmenté considérablement ces dernières années. Ces deux tendances constituent des facteurs positifs pour la future coopération entre le Canada et la Communauté. Un des principaux avantages des relations plus étroites en matière d'investissements pour le Canada et la Communauté réside dans le fait qu'il existe déjà des liens d'investissements canadiens avec le Royaume-Uni.

Si l'on regarde la situation d'une façon positive, les exportateurs et les hommes d'affaires canadiens sembleraient avoir, à l'heure actuelle, certains avantages sur beaucoup d'autres concurrents à l'extérieur de la Communauté. Si le Canada doit changer ou modifier le rôle traditionnel d'exportateur de matières premières qu'il jouait vis-à-vis de l'Europe pour devenir une source reconnue d'articles fabriqués ou partiellement traités, ce sera grâce aux efforts des exportateurs canadiens ainsi qu'aux initiatives créatrices prises en matière d'investissements comme les entreprises en commun lancées par les investisseurs canadiens.

C. Relations commerciales

Au plan général, les exportations du Canada vers les marchés en plein essor de la Communauté ne sont pas allées de pair avec les exportations des nations concurrentes. La part du Canada dans ce marché en rapide expansion a diminué.

(i) *Produits agricoles*

L'un des aspects les plus délicats que présente la Communauté européenne pour le Canada a été la politique protectrice agricole commune, non seulement du point de vue des importations mais aussi par rapport à la concurrence sur les marchés tiers. La mise en vigueur progressive de la politique agricole commune au Royaume-Uni, au détriment des produits agricoles canadiens exportés dans ce pays, touchera 90 p. 100 de ce commerce qui se chiffre à 300 millions de dollars.

(ii) *Matières premières et produits manufacturés*

Bien que les exportations canadiennes de produits primaires aux six pays de la Communauté aient progressé de façon marquée entre 1958 et 1970, les exportations de produits fabriqués et semi-fabriqués ont augmenté à un rythme plus lent que la moyenne dans les autres pays industrialisés. Le pourcentage des produits fabriqués constituait une faible proportion du total des exportations canadiennes vers le Royaume-Uni et vers les Six. (En 1972, 14.9 p. 100 vers les Six et 8.2 p. 100 vers le Royaume-Uni)

Un effort plus vigoureux et plus concentré est nécessaire afin de faire pénétrer sur les marchés de consommation avancés de la Communauté les exportations de produits canadiens fabriqués et semi-fabriqués. Il faudra faire des efforts particuliers afin d'équilibrer la diminution prévue des exportations canadiennes de produits fabriqués vers la Grande-Bretagne, par suite de la perte du tarif préférentiel.

(iii) *Ajustement à la suite de l'admission du Royaume-Uni*

Le Canada n'a pas encore renoncé, pour sa part, au traitement préférentiel qu'il accordait aux produits du Royaume-Uni, alors que celui-ci a dû abandonner le traitement semblable accordé aux produits canadiens en entrant dans la Communauté. La décision canadienne a un effet évident et positif pour le consommateur canadien sur le prix des produits fabriqués en Grande-Bretagne. Toutefois, si la Communauté s'était opposée fermement à cette décision qui accorde à un membre des Neuf un avantage à l'exportation, **le gouvernement pourrait songer à laisser tomber cette préférence en échange de conditions d'accès plus simples pour des produits canadiens déterminés éprouvant de graves difficultés.**

Le Comité s'attend à ce que le gouvernement insiste fermement pour que l'on accorde une indemnité au Canada en vertu de l'article XXIV: 6 du GATT, et il espère que le Royaume-Uni incitera la Communauté à répondre par une attitude aussi positive et constructive que celle que le Canada a adoptée vis-à-vis de l'élargissement de la CE.

(iv) *Efforts du gouvernement pour améliorer les relations commerciales*

Selon le Comité, les divers programmes de promotion gouvernementaux ont aidé à attirer l'attention des exportateurs canadiens sur les marchés de la Communauté. En collaboration avec les associations commerciales et les entreprises privées, la participation du gouvernement semble être un appui essentiel en vue de rapprocher les vendeurs canadiens et les acheteurs européens. S'il doit y avoir un développement significatif de la production conjointe et des entreprises communes d'expansion avec des intérêts commerciaux au sein de la Communauté, le gouvernement devra assumer la charge toujours plus lourde d'aider à identifier, par l'entremise d'un service de renseignements économiques outre-mer, les domaines possibles d'intérêt.

IV. LIEN INTERPARLEMENTAIRE

L'influence et la responsabilité du Parlement européen dans les affaires de la Communauté iront sans doute en augmentant. **Le Comité est persuadé qu'il serait souhaitable que le Parlement du Canada cherche sans retard à établir un genre de lien parlementaire régulier avec le Parlement européen.**

V. LACUNE À COMBLER DANS LE DOMAINE DE L'INFORMATION

Selon le Comité, le gouvernement devrait inciter la CE à établir un bureau de renseignements à Ottawa le plus tôt possible, ce qui réduirait ici les carences dans le domaine de l'information sur la Communauté pour pouvoir informer Bruxelles en retour des intérêts et points de vue du Canada.

Le Comité aimerait voir augmenter le nombre des échanges entre le Canada et la Communauté. Il a remarqué notamment, que le Canada n'avait orienté qu'un seul stagiaire vers le programme parrainé par la Communauté, en vue d'amener les étudiants à son siège social.

Le Comité incite le gouvernement à tirer promptement un meilleur parti de cette occasion offerte aux Canadiens de participer à ce programme de la Commission.

Le gouvernement canadien devrait songer à instaurer un 'programme de visites, qui offrirait aux hauts fonctionnaires de la Communauté ou aux hommes politiques pouvant exercer une certaine influence parmi les gouvernements des États membres de la Communauté européenne, l'occasion de faire un voyage d'étude au Canada. A partir de leurs observations et de leurs expériences, ils pourraient rapporter à la Communauté ou à leurs concitoyens une appréciation ou une compréhension plus exactes du Canada.

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

APPENDICE «A»

Description des institutions de la Communauté européenne.

Les institutions principales de la Communauté sont:

- La Commission,
- le Conseil des ministres et son adjonction importante,
- le Comité des représentants permanents,
- le Parlement européen et
- la Cour de justice.

A. LA COMMISSION

Depuis son élargissement, la Commission comprend 13 membres, deux respectivement pour l'Allemagne, la France, l'Italie et le Royaume-Uni, et un respectivement pour la Belgique, la Hollande, le Luxembourg, le Danemark et l'Irlande. Le centre d'activité de la Commission est l'édifice Berlaymont, à Bruxelles.

Chaque membre de la Commission est responsable de l'une ou de plusieurs des activités principales de la Communauté: affaires juridiques, politique économique et financière, relations extérieures, affaires industrielles, recherche et technologie, agriculture, aide au développement, politique anti-trust, énergie atomique, affaires sociales et politique régionale. La Commission prend les décisions par un simple vote majoritaire et, en tant que groupe, elle est responsable de ses actes.

Sous l'autorité des commissaires, il existe une bureaucratie administrative comprenant actuellement environ 7,000 membres, et divisée en départements appelés directorats généraux, chacun étant responsable envers un membre de la Commission. Le travail de préparation de toute proposition se fait au directorat général pertinent, et il est ensuite présenté à la Commission.

Les commissaires sont nommés par les gouvernements des pays membres pour un mandat renouvelable de quatre ans. Le président et cinq vice-présidents sont en fonction pendant des mandats renouvelables de deux ans. La Commission actuelle est entrée en fonction en janvier 1973:

<i>Commissaire</i>	<i>Fonctions</i>
ORTOLI, François-Xavier (France) (président)	Secrétariat de la Commission, service juridique, groupe des porte-parole, sécurité intérieure;
HAFERKAMP, Wilhelm (Allemagne de l'Ouest) (vice-président)	Affaires économiques et financières, bureau de la statistique de la Communauté européenne;
SCARASCIA-MUGNOZZA, Carlo (Italie) (vice-président)	Liaison avec le Parlement européen, transports, politique de l'environnement, de la consommation, presse et information;
SOAMES, Sir Christopher (Royaume-Uni) (vice-président)	Relations extérieures (commerce);
HILLERY, John (Irlande) (vice-président)	Politique des affaires sociales;
SIMONET, Henri (Belgique) (vice-président)	Politique fiscale, politique de l'énergie et des garanties nucléaires;

DAHRENDORF, Ralf (Allemagne)	Recherche, science et éducation;
CHEYSSON, Claude (France)	Surveillance budgétaire et financière, aide et coopération au développement;
THOMSON, George (Royaume-Uni)	Politique régionale;
LARDINOIS, Petrus Josephus (Hollande)	Politique agricole;
GUNDELACH, Finn Olav (Danemark)	Affaires du marché intérieur, union douanière;
SPINELLI, Altiero (Italie)	Politique industrielle et technologique;
BORSCHETTE, Albert (Luxembourg)	Politique de concurrence, personnel, administration.

La Commission a trois fonctions principales: a) elle possède le droit exclusif de prendre l'initiative et de faire la proposition de politiques pour la Communauté et elle est responsable en dernier ressort de la mise en vigueur des décisions concernant les politiques dès que le Conseil des ministres en a décidé; b) elle agit en tant qu'intermédiaire et médiatrice auprès des gouvernements des pays membres. Lorsqu'elle prépare les propositions de politique, elle consulte les experts des administrations nationales ainsi que des groupes d'intérêt; elle est représentée aux réunions du Conseil et, si les ministres sont en désaccord, elle présente de nouvelles propositions pour faciliter l'adoption d'un compromis; c) elle agit en tant que gardienne des traités de la Communauté en surveillant l'application ou la mise en œuvre des décisions de la Communauté par les gouvernements des pays membres.

B. LE CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil est composé de ministres provenant des neuf gouvernements membres. Selon le sujet à l'étude, les gouvernements envoient normalement un ministre, mais quelquefois deux, afin qu'ils siègent en conseil; par exemple à une séance portant sur les transports, les ministres des Transports seraient présents; à une séance portant sur l'agriculture, les ministres de l'Agriculture et peut-être aussi des Finances seraient présents. Les ministres des Affaires étrangères se réunissent habituellement lorsqu'il s'agit de prendre des décisions majeures sur les politiques d'ensemble. Les réunions du Conseil ont lieu plusieurs fois par mois, d'ordinaire à Bruxelles.

Le Conseil des ministres est l'organisme qui prend les décisions de la Communauté, qui discute et dispose des propositions que lui fait tenir la Commission. Bien que la procédure normale du Conseil exposée dans le Traité soit le vote majoritaire, il en fait rarement usage depuis la crise interne de 1966. Pour les questions importantes, les membres du Conseil préfèrent trouver une solution acceptable pour tous les ministres. Lors du vote majoritaire, on utilise un régime de pondération, mais la Commission peut exiger un vote unanime afin de protéger les petits pays.

Les ministres peuvent naturellement prendre le temps de se rencontrer. Leurs réunions doivent être préparées et le Comité des représentants permanents a été officieusement créé à cette fin. De plus en plus, ce Comité prend également des décisions de son propre chef.

C. LE COMITÉ DES REPRÉSENTANTS PERMANENTS

Le Comité des représentants permanents est constitué des chefs des délégations permanentes des neuf pays de la Communauté. Les membres peuvent accéder à la présidence de ce Comité à tour de rôle, pour une période de six mois, comme au Conseil des ministres. Chaque ambassadeur est appuyé par une délégation importante, comprenant les représentants des ministères des Finances, de l'Agriculture, des Affaires sociales, etc., de son pays.

La préparation et la coordination du travail du Conseil relève de ce Comité, qui se réunit souvent avec les hauts fonctionnaires de la Commission afin d'étudier les futurs ordres du jour du Conseil. Toutefois, l'activité et les responsabilités de ce Comité se sont développées à un tel degré qu'il est devenu l'organisme principal des prises de décisions quotidiennes. Lorsqu'il y a accord unanime parmi les représentants permanents ou leurs suppléants—qui agissent, bien sûr, d'après les directives de leur gouvernement—sur des points d'importance secondaire, ils sont présentés au Conseil des ministres comme des points dits «A». En pratique, les ministres du Cabinet, qui sont très occupés, acceptent presque inévitablement

ces points au Conseil sans les discuter. Même lorsqu'il s'agit de questions plus controversables, le Comité des représentants permanents dispose d'un pouvoir très considérable pour établir une position acceptable à tous.

Les questions techniques sont préparées pour les représentants permanents par des comités de fonctionnaires nationaux, à raison d'un pour chaque secteur principal d'activité de la Communauté. La Commission est représentée à tous les niveaux dans ce travail préparatoire.

D. LE PARLEMENT EUROPÉEN

Le Parlement européen exerce un contrôle démocratique très restreint sur les autres institutions de la Communauté. Depuis son élargissement, il y a nominaleme nt 198 repré sentants* des neuf pays membres au Parlement. Ils se réunissent normaleme nt sept fois par an à Strasbourg et au Luxembourg, quatre fois. Les membres ne sont pas directe me nt élus au Parlement européen, mais ils sont choisis au sein de leur parlement respectif. Ils ne siègent pas selon leur nationalité, mais en fonction de leur idéologie. Le Parlement actuel comprend cinq groupes principaux et un certain nombre de membres non affiliés: démocrates chrétiens, socialistes, libéraux et alliés, conservateurs et unionistes démocratiques européens. On utilise six langues de travail durant les sessions plénières et les séances de comités.

On compte douze comités parlementaires permanents qui se réunissent la plupart du temps à Bruxelles. Les membres désignés de la Commission comparaissent devant les comités pour rendre compte des décisions prises par la Commission et des propositions déferées au Conseil.

Le Parlement n'a pas de pouvoir législatif, ni un droit direct de veto sur les décisions du Conseil des ministres bien que celui-ci compareisse trois fois par an devant le Parlement. Il a le droit dont il ne s'est pas encore servi, de remercier toute la Commission par un vote de censure à la majorité des deux tiers, mais n'a pas le pouvoir de nommer une nouvelle commission. Grâce aux questions orales et écrites toujours plus nombreuses qu'on pose à la Commission et au Conseil, le Parlement peut surveiller de près l'évolution de la Communauté. Les représentants de la Commission comparaissent aux sessions plénières pour expliquer leurs politiques et répondre aux critiques.

En matière budgétaire, la décision finale appartient au Conseil, mais, dès 1975, le Parlement aura, dans certains cas, le pouvoir de passer outre aux décisions du Conseil par un vote des trois cinquièmes de ses membres et de proposer des augmentations à cette petite partie du budget couvrant les frais d'administration.

E. LA COUR DE JUSTICE

Les neuf gouvernements membres de la Communauté nomment à la Cour suprême, neuf juges indépendants qui seront les gardiens juridiques des traités constitutionnels et qui assureront le respect de la loi et de la justice quant à l'application et à l'interprétation des règles de la Communauté. La Cour est installée au Luxembourg.

Elle s'occupe des conflits qui surgissent entre les pays membres de la Communauté ou entre ceux-ci et les institutions de la Communauté ainsi que des appels interjetés par un pays membre, par la Commission, par le Conseil ou par un particulier sur des questions relatives aux traités de la Communauté, telles que des questions de tarifs, de politique concurrentielle, sociale, agricole et ainsi de suite. De plus en plus, la Cour s'occupe de cas qui lui sont déférés par les cours nationales lui demandant de prendre des décisions préliminaires quant à l'interprétation ou l'application des règlements de la Communauté. Cela semble indiquer une interaction étroite entre la Cour européenne et les cours nationales permettant l'application uniforme des lois de la Communauté dans tous les pays membres et la constitution d'un solide recueil de jurisprudence.

* * *

LES TROIS COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Dans un sens purement juridique, il est juste de parler des Communautés européennes, puisqu'il y en a trois—la Communauté économique européenne (CEE), la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) et la Communauté européenne de l'énergie

*bien que le Parti travailliste britannique ait actuellement refusé de nommer ses 15 représentants.

atomique (Euratom). Depuis 1967, toutes les trois ont des institutions communes. Dans ce rapport, on utilise le titre le plus répandu et le plus fréquemment employé, celui de la Communauté européenne (CE).

La Communauté européenne du charbon et de l'acier, créée en 1952, avait pour but d'accroître la sécurité et la prospérité dans les pays d'Europe occidentale grâce à une mise en commun plus efficace sur un seul marché de leurs ressources économiques, surtout le charbon, l'acier, le minerai de fer et la ferraille.

La Communauté européenne de l'énergie atomique a été créée en janvier 1958, époque où le charbon a cessé d'être une ressource prédominante et où l'on a généralement estimé que l'énergie nucléaire allait devenir la principale source d'énergie. Elle avait comme objectif de développer une industrie atomique à l'échelle de la Communauté et d'autres usages pacifiques de l'énergie nucléaire.

APPENDICE «B»

UNE ÉTUDE DES ACCORDS DE LA CE

1. Liste des accords de la CE avec les pays non membres portant sur le libre-échange:

Autriche, Islande, Norvège, Portugal, Suède et Suisse.

Ces accords conclus avec les pays de l'Association européenne de libre-échange qui ne font pas partie de la Communauté élargie prévoient:

(1) l'immunité continue contre les droits de douane entre les anciens pays membres de l'Association européenne de libre-échange qui sont de nouveaux membres de la CE (Danemark, Islande et Royaume-Uni) et les autres pays de l'A.E.L.E.; et

(2) l'établissement progressif du libre-échange industriel avec les six premiers pays membres de la CE pendant une période transitoire expirant en 1977. Une plus longue période de transition a été négociée pour certains produits «instables», y compris les produits du papier, le zinc, le plomb et l'aluminium. La plupart des produits agricoles en sont exclus. Un accord semblable avec la Finlande est en cours.

2. Accords de l'Association:

A. Grèce, Malte, Turquie, Chypre, Maroc, Algérie (en cours), Tunisie.

Bien que ces accords varient quelque peu, ils ont effectivement pour objet la suppression de presque toutes les barrières commerciales avec les Neuf, l'établissement d'une union douanière et, dans le cas de la Grèce et de la Turquie, une participation entière éventuelle dans la Communauté.

B. Burundi, Cameroun, République Centrafricaine, Tchad, République populaire du Congo, Dahomey, Gabon, Côte d'Ivoire, République malgache, Mali, Mauritanie, Maurice, Sénégal, Somalie, Togo, Haute-Volta, Zaïre.

En vertu de la convention de Yaoundé, des régions distinctes de libre-échange ont été établies entre la CE et chacun des États associés. Cependant les pays associés conservent leur droit de prélever des droits sur les importations en provenance de la Communauté pourvu qu'ils ne fassent pas de distinction injustes entre ou contre les Neuf. En pratique, à quelques exceptions près, ils accordent en général la préférence aux produits industriels en provenance de la CE. Ils obtiennent de la CE libre accès pour la plupart des denrées exportées, ainsi que de l'aide financière provenant du Fonds européen de développement et de la Banque européenne d'investissement.

C. Kenya, Ouganda et Tanzanie

L'accord d'Arusha renferme un arrangement un peu plus souple que celui de Yaoundé, sans les dispositions d'aide mais avec des engagements préférentiels réciproques spécifiques.

3. Accords commerciaux préférentiels:

Espagne, République Arabe unie, Israël, Liban.

En général, ces accords commerciaux, très peu éloignés d'une union douanière complète de la zone de libre-échange, prévoient un accès limité ou libre à la CE pour une grande partie des exportations de ces pays et, en retour, ces marchés méditerranéens accordent des concessions tarifaires aux exportations industrielles de la Communauté.

4. Accords commerciaux non préférentiels

Yougoslavie, Argentine, Uruguay, Brésil (en voie de négociation) Pakistan, Inde, Iran, Thaïlande.

Ces accords varient considérablement mais visent en général à assurer un approvisionnement de produits particuliers (comme le bœuf et le veau de l'Argentine) aux marchés de la Communauté. Ces accords respectent la clause du GATT concernant la nation la plus favorisée.

5. En 1975, les pays indépendants suivants en voie de développement faisant partie du Commonwealth seront admissibles à une certaine forme d'association ou d'accord préférentiel avec la communauté:

Jamaïque	Ghana	Lesotho
Barbade	Niger	Fidji (îles)
Trinité-et-Tobago	Zambie	Samoa
Guyane	Malawi	Tonga
Gambie	Botswana	
Sierra Leone	Souaziland	

Ces pays auront droit de choisir entre: (i) un accord d'association genre Yaoundé (voir 2-B ci-dessus); (ii) un accord d'association genre Arusha (voir 2-C ci-dessus); et (iii) un accord commercial.

En général, bon nombre de ces pays du Commonwealth paraissent se méfier d'une association trop étroite avec la Communauté. De plus, leurs intérêts varient grandement d'une région à l'autre (par exemple, les Antilles n'ont pas tellement en commun avec la République Centrafricaine). Presque tous les pays du Commonwealth s'opposent, semble-t-il, aux tarifs préférentiels réciproques pour les exportations de la CE.

Remarque: La Communauté a été la première entité industrialisée à accorder des tarifs préférentiels généralisés selon les propositions faites à la *CNUCED*, pour les produits finis ou semi-finis des 90 pays en voie de développement. Comme s'en trouve réduit l'avantage que les pays parties à l'accord de Yaoundé avaient précédemment sur les marchés de la Communauté, ces pays peuvent de plus en plus s'interroger sur l'avantage qu'ils retireront en accordant aux pays de la CE des tarifs préférentiels réciproques, sur leurs marchés intérieurs. Cela explique peut-être que les pays du Commonwealth semblent s'opposer aux tarifs préférentiels réciproques à l'intention des pays de la CE.

* * * * *

En ce qui concerne la politique de la Communauté sur les tarifs préférentiels réciproques, il est intéressant de prendre connaissance d'un discours prononcé le 5 avril 1973 par Sir Christopher Soames, le Commissaire chargé des relations extérieures de la Communauté:

«... nous ne nous proposons pas de demander des tarifs préférentiels réciproques à qui que ce soit. La Commission... croit que nous ne devrions pas rechercher de tarif préférentiel pour nos produits sur aucun marché contre les produits américains ou les produits japonais ou ceux de tout autre pays commerçant. La communauté ne fera d'aucune façon, dépendre les avantages de la coopération technique et financière, ou des tarifs préférentiels, de l'existence de tarifs préférentiels commerciaux réciproques en sa faveur. Tout pays méditerranéen, tout associé actuel, tout nouveau pays qui se joindra à la prochaine Convention d'Association, sera libre d'affirmer sa propre souveraineté tarifaire.*»

*Sir Christopher Soames «Les relations extérieures de la CEE», *The World To-day (Le Monde d'aujourd'hui)*, Royal Institute of International Affairs, mai 1973, page 192.

APPENDICE «C»

ANNEXE STATISTIQUE

Tableau 1

PRINCIPALES EXPORTATIONS CANADIENNES VERS LES 6 PAYS DE LA CE

Classement de 1972	(en millions de \$)	
	1971	1972
1 Pâte de bois.....	143.9	156.8
2 Blé (graines exceptées).....	112.7	81.9
3 Avions, moteurs et pièces; matériel et pièces à assembler	21.2	72.7
4 Minerais et concentrés de zinc.....	67.7	71.3
5 Orge.....	64.7	59.5
6 Cuivre raffiné.....	62.9	52.1
7 Graine de lin.....	37.3	42.9
8 Amiante non manufacturé.....	41.8	41.8
9 Minerais et concentrés de fer.....	50.3	40.4
10 Colza.....	71.6	37.7
11 Minerais, concentrés et déchets de molybdène.....	21.9	37.0
12 Papier et carton.....	18.8	24.5
13 Minéraux non métalliques (amiante excepté).....	23.7	22.2
14 Bois d'œuvre, bois dur et résineux.....	23.7	20.7
15 Minerais, concentrés et déchets de cuivre.....	9.9	19.6
16 Gueuses, lingots, grenaille, brames, billettes, blooms et barres tréfilées d'aluminium.....	33.7	18.3
17 Saumon congelé.....	10.8	15.2
18 Bois de placage et contreplaqué.....	12.7	14.3
19 Fonte brute.....	13.0	11.8
20 Oxyde de nickel.....	10.5	10.6
Total des denrées indiquées.....	852.5	851.4
Total des exportations.....	1,085.9	1,106.0
% des denrées indiquées par rapport aux exportations totales:....	78.5%	77.0%

Source: STATISTIQUE CANADA

Tableau 2

PRINCIPALES EXPORTATIONS CANADIENNES VERS LE R.-U.

Denrées	(en million de \$)	
	1972	1971
Minerais et concentrés de nickel.....	146	138
Cuivre brut.....	119	111
Blé.....	96	94
Gueuses, lingots, grenaille et brames d'aluminium.....	42	61
Éléments chimiques non précisés ailleurs.....	31	24
Anodes, cathodes, saumons et brames de nickel.....	23	71
Total des denrées indiquées.....	457	499
Total des exportations:.....	1,313	1,346

Source: STATISTIQUE CANADA

Tableau 3
PRINCIPALES EXPORTATIONS CANADIENNES DE PRODUITS FINIS
VERS LES 6 PAYS DE LA CE

<i>Classement de 1972</i>	<i>(en milliers de \$)</i>	
	1971	1972
Avions, moteurs et pièces, matériel et pièces à assembler.....	21,209	72,732
Produits biologiques et pharmaceutiques.....	4,991	7,203
Instruments, appareils et pièces de navigation.....	5,691	7,105
Ordinateurs (et pièces) de triage et de tabulation de cartes perforées	7,595	6,974
Pièces et accessoires de véhicules automobiles.....	3,155	6,716
Modèles et matériel d'enseignement pour démonstrations techniques, pièces et accessoires.....	269	6,083
Scies mécaniques, pièces et accessoires.....	4,395	5,524
Articles et vêtements de fourrure.....	4,666	5,357
Armes, artillerie et pièces.....	596	2,800
Lampes, ampoules et tubes électriques et pièces.....	1,519	2,171
Matériel (et pièces) de mesure et de vérification.....	2,274	1,797
Machines et pièces pour l'industrie textile.....	943	1,632
Grues et chèvres.....	3,901	1,429
Machines et matériel d'impression et de reliure.....	898	1,144
Total des exportations de produits finis.....	97,852	164,987
% des produits finis par rapport aux exportations totales.....	9.0%	14.9%

Source: STATISTIQUE CANADA

Tableau 4
PRINCIPALES EXPORTATIONS CANADIENNES DE PRODUITS FINIS
VERS LE R.-U.

<i>Denrées</i>	<i>(en milliers de \$)</i>	
	1972	1971
Tubes électroniques et pièces.....	13,068	19,091
Ordinateurs (et pièces) de triage et de tabulation de cartes perforées..	9,321	7,361
Moteurs d'avions et pièces.....	7,362	6,138
Matériel (et pièces) de mesure et de vérification.....	4,654	5,334
Matériel et fournitures de photographie.....	3,232	2,276
Total des denrées indiquées.....	37,637	40,200
% des produits finis par rapport aux exportations totales.....	8.4%	9.2%

Source: STATISTIQUE CANADA

Tableau 5
STATISTIQUES DE BASE DES NEUF (1971)

P.B.C.	
Produit brut de la Communauté.....	\$692.8 milliards
IMPORTATIONS (% du marché mondial).....	39.2%
IMPORTATIONS (à l'exclusion du commerce intérieur).....	19.7%
EXPORTATIONS (% du commerce mondial).....	40.7%
EXPORTATIONS (à l'exclusion du commerce intérieur de la CE).....	18.1%
Population.....	253 millions
Taux annuel de croissance, % P.B.C. (prix constants—moyenne 1960-1970)..	4.7%

Source: La Communauté élargie, en chiffres. Direction de l'information CE 39/73F (E)

Tableau 6
TABLEAUX COMPARATIFS SELON L'IMPORTANCE DU MARCHE EXTÉRIEUR
(y compris le commerce intérieur de la Communauté)

Pays	Importations			Exportations			Balance \$ Millions
	\$ Millions	% PNB	\$ par tête	\$ Millions	% du PNB	\$ par tête	
Allemagne (R.F.).....	34,341	16.5	560	39,040	18,8	637	+4,699
France.....	21,057	12.9	411	20,344	12.5	397	- 713
Italie.....	15,830	15.7	294	14,974	14.9	278	- 856
Hollande.....	14,684	40.7	1,113	13,534	37.6	1,026	-1,150
Belgique.....	12,334	42.0	1,232	11,969	40.7	1,195	- 365
Luxembourg.....							
Royaume-Uni.....	23,945	17,8	431	22,354	16.6	402	-1,111
Irlande.....	1,837	39.9	617	1,309	28.5	440	- 528
Danemark.....	4,584	26.8	924	3,615	21.1	728	- 969
Communauté.....	128,613	18.6	508	127,138	18.4	502	- 995

Source: La Communauté élargie, en chiffres. Direction de l'information CE 39/73F(E)

TABLEAU 1

Pays	2 millions de PNB		2 millions de PIB		2 millions de PIB	2 millions de PIB
	1962	1963	1962	1963		
Allemagne (R.F.)	24,741	26,1	20,040	21,8	20,040	21,8
France	21,037	22,9	18,244	19,2	18,244	19,2
Italie	12,830	13,7	10,274	10,9	10,274	10,9
Hollande	11,117	11,8	9,244	9,8	9,244	9,8
Belgique	12,244	12,9	10,244	10,8	10,244	10,8
Luxembourg	1,244	1,3	1,044	1,1	1,044	1,1
Royaume-Uni	21,947	22,8	18,244	19,1	18,244	19,1
Grèce	1,837	1,9	1,544	1,6	1,544	1,6
Danemark	4,984	5,2	4,144	4,3	4,144	4,3
Communauté	128,013	13,4	117,158	12,4	117,158	12,4
Canada	10,000	10,5	8,000	8,5	8,000	8,5
Etats-Unis	100,000	105,0	80,000	85,0	80,000	85,0
Autres pays	10,000	10,5	8,000	8,5	8,000	8,5
Total	248,013	258,4	203,158	215,4	203,158	215,4

STATISTIQUE CANADIENNE

APPENDICE «D»

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
(1972—1973)

Numéro du fascicule	Date de la réunion	Témoins entendus
<i>(Quatrième session—Vingt-huitième législature)</i>		
2	21 mars 1972	L'hon. Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures et M. Michel Dupuy, sous-secrétaire adjoint.
<i>A huis clos</i>	26 avril 1972	Représentants de la Commission canadienne du blé:— M. D. H. Treleaven, Commissaire en chef adjoint et M. R. M. Esdale, Commissaire.
3	23 mai 1972	L'hon. Jean-Luc Pépin, ministre de l'Industrie et du Commerce; M. A. W. A. Lane, directeur général, Direction des Affaires européennes; M. G. Elliott, chef, Groupe d'étude sur l'élargissement de la Communauté économique européenne; M. F. J. McNaughton, chef, Division de l'expansion des marchés d'outre-mer, Direction des programmes internationaux de défense.
4	30 mai 1972	M. Charles Pentland, professeur de sciences politiques, Université Queen's, Kingston, Ontario.
5	21 juin 1972	M. Forrest Rogers, conseiller financier, Banque de la Nouvelle-Écosse, Toronto, Ontario.
<i>Témoins entendus</i> <i>(Première session—Vingt-neuvième législature)</i>		
<i>A huis clos</i>	15 février 1973	Hauts fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures:— M. Donald McPhail, directeur général du bureau des Affaires scientifiques et économiques; M. Roger Bull, directeur, Division de la politique commerciale; M. Jeremy Kinsman, pupitre de la Communauté européenne.
1	20 février 1973	M. J. Robert Schaetzel, Washington, D.C., ancien ambassadeur américain auprès des Communautés économiques européennes.
2	14 mars 1973	M. A. F. W. Plumtre, conseiller spécial sur les relations gouverne- mentales, Centre de recherches sur le développement internatio- nal.
<i>A huis clos</i>	15 mars 1973	<i>Réunion d'information précédant la rencontre de Bruxelles par un groupe interministériel de hauts fonctionnaires:</i> M. Michel Dupuy, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures; M. Rodney de C. Grey, sous-ministre adjoint, ministère des Finances; M. Michael Butler, sous-ministre adjoint, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources; M. A. W. A. Lane, directeur général des Affaires européennes, ministère de l'Industrie et du Commerce; M. W. R. Hines, Division des finances internationales, ministère des Finances.
<i>A huis clos</i>	12 avril 1973	M. Arthur Menzies, ambassadeur canadien au Conseil de l'OTAN, Bruxelles, Belgique.

VISITE À BRUXELLES—du 19 au 23 mars 1973 *Séances d'information, audiences et entretiens*

- 19 mars 1973**
18h 30 Séance d'information par M. J. C. Langley, Ambassadeur canadien auprès des Communautés européennes et son personnel.
- 20 mars 1973**
10 à 11 heures Sir Christopher Soames, commissaire aux relations extérieures; Professeur Uwe Kitzinger, Cabinet du commissaire Soames; M. F. Klein, chef de la politique commerciale/commerce bilatéral avec le Canada.
- 11 à 12 heures M. Franz Froschmaier, adjoint exécutif au commissaire Haferkamp et directeur désigné à l'information;
- 13 à 14h 30 Commissaire Scarascia-Mugnozza, chargé des relations avec le Parlement européen, de la presse et de l'information;
- 15 à 16 heures M. E. Wellenstein, directeur général (DG I), relations extérieures; M. F. Klein, chef, politique commerciale et relations commerciales bilatérales avec le Canada (DG I), relations extérieures;
- 17 à 18h 30 Comité des représentants permanents (les ambassadeurs des neuf États membres de la Communauté) président, M. Josef van der Meulen.
- 21 mars 1973**
9h30 à 10 heures M. Max Kohnstamm, président de l'Institut européen d'études universitaires;
- 11 à 12 heures M. Kenneth Christofas et M. Jean Doumont, du secrétariat général du Conseil des ministres;
- 13h 30 à 15 heures M. Schaeffer, directeur de la politique industrielle et technique (DG III), affaires technologiques et industrielles; M. Caspari, cabinet du commissaire Gundelach; Professeur U. Kitzinger, cabinet du commissaire Soames; M. Hammer, cabinet du commissaire Dahrendorf.
- 15h 30 à 16h30 Vicomte E. Davignon, directeur général du Bureau de la politique au ministère des Affaires étrangères de Belgique;
- 17 à 18 heures Banquiers et hommes d'affaires belges éminents, notamment le baron L. Lambert, M. Louis Camu, le comte René Boël, M. Robert Henrion, M. P. M. Oury et M. Ronald Grierson, directeur général des affaires industrielles et technologiques.
- 22 mars 1973**
9h30 à 10h30 M. Jean Rey, ancien président de la Commission, président du Comité spécial de l'OCDE créé pour étudier les relations commerciales mondiales;
- 11 à 12h30 Délégation du Parlement européen sous la direction de M. Peter Kirk, député, président du groupe conservateur au Parlement;
- 14 à 16 heures Commissaire Finn Gundelach, chargé du marché interne et de l'union douanière;
M. H. B. Krohn, directeur général (DG VIII)—aide au développement;
M. Fernand Spaak, directeur général (DG XVII)—énergie et dispositifs de sécurité et de contrôle de l'Euratom;
M. Théodore Vogelaar, directeur général (DG XIV)—marché interne et rapprochement des législations;
- 16h30-17h30 M. Jahn Halvorsen, ambassadeur de Norvège auprès des Communautés européennes.
- 23 mars 1973**
9h30 à 10h30 M. A. Hartman, sous-chef de la Mission des États-Unis auprès des Communautés européennes.
- 10h30 à 11h30 M. P. Talvitie, ambassadeur de Finlande auprès des Communautés européennes.

ADDENDA

SÉNAT DU CANADA

Quatrième session de la vingt-huitième législature
1972

(Fascicules n^{os} 2 à 5 inclusivement)

Première session de la vingt-neuvième législature
1973

(Fascicules n^{os} 1-2 inclusivement)

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

INDEX

DES DÉLIBÉRATIONS
portant sur

**Les relations du Canada avec les Communautés
européennes élargies**

SÉNAT DU CANADA

Comité permanent des Affaires étrangères
(Quatrième session (Fasc. 2,3,4,5), vingt-huitième législature 1972)
(Première session (Fasc. 1 et 2), vingt-neuvième législature 1973)

INDEX DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ PORTANT

SUR LES RELATIONS DU CANADA AVEC

LES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES ÉLARGIES

Notes explicatives

Ceci est un index des délibérations du Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères concernant les relations du Canada avec les Communautés européennes élargies. Les études ont été faites au cours de la quatrième session de la 28^e législature et de la première session de la 29^e législature.

Un double astérisque indique les entrées et la pagination de la 1^{re} session de la 29^e législature.

Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce

Voir

GATT

Affaires étrangères, Comité permanent des

Rapport du Comité au Sénat sur Relations du

Canada avec pays zone du Pacifique

1-54

Délibérations 3^e session

Index

Fasc. 1, i-v

Liste témoins

53-54

Recommandations et conclusions

47-54

Table des matières

Fasc. 1, n.p.

**Voyage à Bruxelles, C.E.E., tactique

**1:7-10, 1:14-18, 2:5

Association canadienne des pâtes et papier

Missions aux pays de la C.E.E.

3:9

C.E.E.

Voir

Communauté économique européenne

Communauté économique européenne élargie

Canada

**Dépendance vis-à-vis États-Unis

**2:8, 2:13

**Exportations

(aux) États-Unis

**2:7-8, 2:13

(en) Grand-Bretagne

2:7

(au) Marché commun, commerce, développement

2:7, 2:13, 2:17

Parité dollar à 95 cents, effets

5:13-14

**Position tarifaire, non tarifaire

**2:15,2:17

Relations commerciales avec

Antilles

5:6,5:9

États-Unis

2:7,2:10,2:11,2:12,2:14,2:15,3:11,3:17,5:5,

5:6,5:7,5:12

Europe, C.E.E., procédure

2:5-7,2:9,2:14-15,3:6-13,3:19,5:10

France

3:10-11,3:13

Grande-Bretagne

2:6,2:9,2:10,2:14,3:7-9,3:22

Japon

2:9,2:11,2:12,2:15,3:6-7,3:11,3:18-19

Pays du Commonwealth

3:13

Union soviétique

2:15

Sociétés industrielles établies en Europe occidentale, liste

3:20,3:21-22

Système commercial multilatéral, avantage maintien

5:9,5:12-13

Double astérisque (**) indique 1^{re} session, 29^e législature

**Club de Rome	
Rôle	**1:19
**Comité canado-américain (C.D. Howe Research Institute)	
Rapport, brochure	**2:7,2:13
**Comité Jean Rey	
Voir	
Organisation de coopération et de développement économique	
Commonwealth	
Pays ayant accès aux marchés américains et C.E.E.	3:19
Communauté économique européenne	
Démocratisation de la	4:7,4:8,4:12
EURATOM, établissement, but, résultats	4:15
Organisation, fonctionnement, objectifs	2:13-14,2:15,3:7,4:8,4:9,4:11
Représentation parti communiste	4:12
Statistiques, exportations canadiennes vers	3:16-17
Tarifs douaniers généraux	4:9
Taux croissance P.N.B. pays de la	3:17
Traité de Rome	
Art. 237—Expansion future	4:8
Art. 238—Accords d'association	4:14-15,5:6
Université de Montréal, centre d'études de la	4:6,4:10
**Voir aussi	
Communauté économique européenne élargie	
Communauté économique européenne élargie	
Accord Canada avec	
Allemagne fédérale	3:9
Belgique	3:9,3:12
Consultation	3:9
États membres, bilatéraux, liste	3:12-13
Accords	
Expiration, annulation	3:12-13
Multilatéraux, effets sur GATT	2:8,2:11-12
Préférentiels avec Communauté Est-Africaine, conséquences	2:8-9
Avenir, croissance	4:13,5:6-7,5:9-10
**Canada	
Objections à régime spécial	**2:5-9
Relations	1:6-7,1:14,1:16-17,1:22, 2:5-10
**Commission	
Personnel	**1:8
Rôle, importance	1:8,1:10
Compétence Parlement de la	4:7-8,4:12
**Complexité organisme	**1:9,1:22
Concessions commerciales aux États-Unis	5:7
**Conseil des Ministres	**1:9,1:10
Effets	
Élargissement	
Composition	2:12-13,3:7,4:8-9
Relations commerciales avec Canada	2:5-17,3:7-21,4:9-16,5:5-15
Options offertes	3:13-16
**États-Unis	
Comité «Ways and Means», visite à Bruxelles	**1:18
Relations	1:6,1:15-16,1:22,2:6
**Exportation, pourcentage PNB	**2:8,2:9
**Idées, élan politique originaux	**1:5,1:9

**Mission à	
Ottawa, établissement	**1:9
Washington	1:9
Mission officielle canadienne, envoi, tâche	3:11-12,3:19
**Neuf pays, population 250 millions	**1:11
**Nouvelle identité, importance prochaine année	**1:6-7
Origine, pays membres, population	2:5,2:11-12,3:7
**Politique	
Agricole	**1:16-17,2:6,2:8-9,2:10,2:13,2:15
Commerciale, problèmes	1:6,1:14-15,1:17-19,2:6-8,2:11
Tarifaire	1:16-17,2:6-8,2:13,2:15-16
**Représentants permanents	**1:8
**Réunion au sommet, octobre	**1:6,1:14-15,1:21
**Royaume-Uni, effet entrée	**1:14,1:21-22,2:12
**Situation actuelle, objectifs, avenir	**1:5-8,1:12-13
Système	
Politique hétérogène	4:7
«Serpent dans le tunnel», accord monnaie unique, rôle	5:6,5:7-8
**Unité monétaire européenne, émission, programme	**2:12
Voir aussi	
Communauté économique européenne	
Économie	
Communauté Est-Africaine	
Accords préférentiels avec Europe, conséquences pour Canada	2:8-9
**Conseil de l'Europe	
Activité, déclin	**1:11
Dupuy, M. Michel, Sous-Secrétaire d'État adjoint pour le développement économique et social, min. des Affaires extérieures	
URSS, attitude envers Marché commun	2:13
EURATOM—Communauté européenne de l'énergie atomique	
Économie	
Euro-dollar, marché, importance	5:14,**2:12-13
**Or, situation	**2:16
Situation monétaire internationale	
Accord Smithson	5:7
Marché de change	5:7-8
Problèmes	
Déficit paiements américains	5:7
Déséquilibre mondial des paiements	5:7
Rôle européen	5:7,5:8
**Sociétés multinationales, situation	**2:12,2:13
États-Unis	
Concessions commerciales, obtention, essais	5:7
**Dollar américain, soutien	**2:14-15
Échanges commerciaux avec Canada, situation	2:7,2:10,2:11,2:12,2:14,2:15,3:11,3:17 5:5,5:6,5:7,5:12
**Exportations, pourcentage PNB	**2:8,2:9
**Initiatives souhaitables pour Canada	**2:8-9,2:13,2:17
**Système monétaire mondial, propositions	**2:9

Fonds monétaire international

**Dollar américain, rôle central	**2:11
**DTS (droits de tirage spéciaux), usage	**2:16
**Fonctionnement	**2:11,2:14
Rôle, objectifs	5:8,5:12,5:14

GATT

Accords C.E.E. élargie, effets sur	2:11-12,3:11
Rôle, avantages	5:12,5:14

Grande-Bretagne

Entrée au Marché commun	
Conséquences pour Canada	3:7-9,3:17
«Produits essentiels» canadiens, liste	3:9
Traitement spécial à Nouvelle-Zélande	3:22,4:16
Statistiques, exportations canadiennes vers	3:16-17

Industrie et du Commerce, ministère de l'

Assistance à sociétés canadiennes établies en Europe	3:20-21
Participation à foires commerciales européennes	3:9-10
Programmes d'encouragements à industrie, secteur tertiaire	3:10-11

Japon

Concessions commerciales aux États-Unis	5:7
**États-Unis—C.E.E., situation	**1:6,1:19-21
**Exportations	
Pays-Bas, marchandises électroniques	**1:20
Pourcentage du PNB	**2:8,2:9
Intégration dans système international économique	5:9

Marché commun

Voir	
Communauté économique européenne	
Communauté économique européenne élargie	

Nouvelle-Zélande

Entrée Grande-Bretagne au Marché commun, conséquences	3:22, 4:16
---	------------

****OCDE**

Voir	
Organisation de coopération et de développement économique	

****OTAN**

Voir	
Organisation du Traité de l'Atlantique Nord	

****Organisation de coopération et de développement économique**

Activité future	**1:12
Comité Jean Rey, rapport	2:5,2:10
Élimination tarifs sur marchandises industrielles	2:14

****Organisation du Traité de l'Atlantique Nord**

Activité future	**1:12-13
-----------------	-----------

****Parlement européen**

Pouvoirs, nombre	**1:10
«Punch», article, 1971	1:11

Pentland, M. Charles, Prof. adjoint, dépt. études politiques, Université Queen's, Kingston, Ont.	
Distinction entre politique et économie	4:11
Exposé, nouveau régime politique européen	4:5-9
Pepin, hon. Jean-Luc, Ministre de l'Industrie et du Commerce	
Exposé, C.E.E. et son élargissement, conséquences	3:7-14
Rapport du Comité sur Zone du Pacifique, remarques	3:6-7
**Plumptre, M. A. F. W., Conseiller spécial, relations gouvernementales, Centre international des recherches sur le développement	
Exposé	**2:5-10
Notes biographiques	2:5
Système monétaire mondial	2:14,2:16-17
Tables présentées par	2:6-7,2:11,2:13,2:15-16
**Schaetzel, M. J. Robert, ancien ambassadeur des États-Unis près la Communauté européenne élargie	
Exposé	**1:5-7
«Fortune», article	**1:7,1:21-22
«Monde à la dérive», explication	1:6,1:11-12
Notes biographiques	1:5
Servan-Schreiber, J.-J.	
«Le Défi américain», thème	2:6,2:12
Sharp, hon. Mitchell, Secrétaire d'État aux Affaires extérieures	
Exposé, relations Canada et C.E.E. élargie	2:5-7
Documents	
—Documents supplémentaires du ministère de l'Industrie et du Commerce	4:4
Témoins	
—Dupuy, M. Michel, Sous-secrétaire d'État adjoint au développement économique et social, min. Affaires extérieures	2:13-14
—Elliot, M. G., Chef, groupe d'étude sur extension, min. Industrie et Commerce	3:22
—Lane, M. A.W.A., Directeur, Direction Affaires européennes, min. Industrie et Commerce	3:10,3:12-13,3:16-17,3:19
—McNaughton, M. F.J., Chef, Division expansion marchés d'outre-mer, Direction programmes internationaux de défense, min. Industrie et Commerce	3:10
—Pentland, M. Charles, Professeur adjoint, dépt. études politiques, Université Queen's, Kingston, Ont.	4:5-16
—Pepin, hon. Jean-Luc, Ministre, Industrie et Commerce	3:5-23
**—Plumptre, M. A.F.W., Conseiller spécial en relations gouvernementales, Centre international des recherches sur le développement	**2:5-17
—Rogers, M. Forest L., Conseiller fiscal, Banque de Nouvelle-Écosse, Toronto, Ont.	5:5-15
**—Schaetzel, M. J. Robert, ancien ambassadeur des États-Unis auprès de la Communauté européenne	**1:5-22
—Sharp, hon. Mitchell, Secrétaire d'État aux Affaires extérieures	2:5-17

Les honorables sénateurs**Président:**

—Aird, John Black (Toronto) 2:5,7,10-11,13,17,3:5,7,10-12,14,18,23,
4:5,9,15-16,**1:5,7,11,22,2:5,7-10,12,14-15,17

Président suppléant:

—Grosart, Allister (Pickering) 2:7-9,16-17,3:12,15-19,4:10-12,5:5,8,10,13,15
**1:14-17,2:6,7,9,13

**—Belisle, Rhéal (Sudbury) **1:12-14

—Cameron, Donald (Banff) 2:14-16,3:14-15,17,19-21,4:15-16,5:13,**1:19-20

—Carter, Chesley W. (The Grand Banks) 2:12,4:13-14,5:10-12,**1:17-19,2:10-11,16-17

—Choquette, Lionel (Ottawa-Est) 3:6

—Connolly, John J. (Ottawa-Ouest) 2:10-11,13,15,3:6,4:15,17-19,22-23,5:7,10

—Croll, David A. (Toronto-Spadina) 3:14,16,18-19,22

**—Deschatelets, Jean-Paul (Lauzon) **2:16

—Fergusson, Muriel McQ. (Fredericton) 2:15-16,4:14-15

—Flynn, Jacques (Rougemont) 3:6-7,10,12-13,15-17,22,**1:11

—Heath, Ann Elizabeth H. (Nanaimo-Malaspina) 2:16

—Lapointe, Renaude (Mille Isles) 2:16,3:21,4:14,16,**1:21-22

—McElman, Charles (Nashwaak Valley) 2:16

—McNamara, William C. (Winnipeg) 2:9-10,5:8-10,14

**—Macnaughton, Alan (Sorel) **1:7-11,22,2:9,11-13,15

**—Molgat, Gildas L. (Ste Rose) **2:14

**—Rattenbury, Nelson (Southern New Brunswick) **1:21

—Sparrow, Herbert Orville (The Battlefords) 5:14

**—van Roggen, George C. (Vancouver Point-Grey) **2:8,13-14

—White, George S. (Hastings-Frontenac) 2:14

—Yuzyk, Paul (Fort Garry) 2:13-14,4:9-12,**1:12-13

Double astérisque (**) indique 1^{re} session, 29^e législature

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente à Information Canada, Ottawa, Canada



Première session de la vingt-neuvième législature
1973-74

SÉNAT DU CANADA

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable JOHN B. AIRD

INDEX

DES DÉLIBÉRATIONS

(Fascicules n^{os} 1 à 3 inclusivement)



Première session de la vingt-neuvième législature

1973-74

SÉNAT DU CANADA

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT

Préparé

DES

par le

Service de référence,

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT.

Président: L'honorable JOHN B. AIRD

INDEX

DES DÉLIBÉRATIONS

(Fascicules n^{os} 1 à 3 inclusivement)

INDEX

Affaires étrangères, Comité permanent

- Dates réunions témoins entendus; Bruxelles, visite R:51-2
 Voyage à Bruxelles, C.E.E. 1:7-10, 14-8; 2:5; R:25-6, 52
- Aird, hon. John B. (Toronto) Président du Comité** 1:5, 7, 11, 22; 2:5, 7-10, 12, 14-5, 17
- Belisle, hon. Rhéal (Sudbury)** 1:12-4
- Cameron, hon. Donald (Banff)** 1:19-20
- Canada**
- Commerce
 Europe, C.E.E. 2:6-7, 10; R:17-24, 37-8, 47-9
 Grande-Bretagne 2:7; R:17-8, 38, 47-9
 Dépendance vis-à-vis États-Unis 2:8, 13
- Exportations
 (Aux) États-Unis 2:7-8, 13
 (en) Grande-Bretagne 2:7
 (Au) Marché commun, commerce, développement 2:7, 13, 17
 Position tarifaire, non tarifaire 2:15, 17
 Visiteurs d'Europe, autres programmes R:28-31
- Carter, hon. Chesley W. (The Grand Banks)** 1:17-9; 2:10-1, 16-7
- Club de Rome**
 Rôle 1:19
- Comité canado-américain (C. D. Howe Research Institute)**
 Rapport, brochure 2:7, 13
- Comité Jean Rey**
 Voir
 Organisation de coopération et de développement économique
- C.E.-C.E.E.**
 Voir
 Communauté économique européenne
- Communauté économique européenne**
 Accords, étude R:45-6
 But 2:6; R:5, 33
 Canada
 Ambassadeur, accréditation R:12
 Commerce, investissement, relations R:17-20, 36-7
 Exportations, importations, tableau 2:6-7; R:47-9
 Gouvernements provinciaux, rapports R:16, 23-4, 36
 Importance pour le R:1-3
 Objections à régime spécial 2:5-9
 Relations, spéciales 1:6-7, 14, 16-7, 22; 2:5-10; R:11-24
 Premier Ministre, visite officielle R:17, 36
 Centre d'information à Ottawa, établissement R:27-8, 39
 Commerce international 1:6, 14-5, 17-9; R:6
 Commission
 Personnel 1:8
- Rôle, importance 1:8, 10; R:5-6, 11, 33, 35, 41-2
 Complexité organisme 1:9, 22
 Conseil des Ministres 1:9, 10; R:6-7, 11, 35, 42
 Cour de Justice, fonctions R:43
 États-Unis
 Comité «Ways and Means», visite à Bruxelles 1:18
 Relations 1:6, 15-6, 22; 2:6
 Exportation, pourcentage PNB 2:8, 9
 Idées, élan politique originaux 1:5, 9
 Institutions, description R:41
 Mission à
 Ottawa, établissement 1:9; R:27
 Washington 1:9
 Neuf pays, population 250 millions 1:11
 Nouvelle identité, importance prochaine année 1:6-7
 Politique
 Agricole 1:16-7; 2:6, 8, 10, 12-4; R:5, 20-1, 37-8
 Commerciale, problèmes 1:6, 14-5, 17-9; 2:6-8, 11
 Tarifaire 1:16-7; 2:6-8, 13, 15-6
 Représentants permanents, Comité 1:8; R:42-3
 Réunion au sommet, octobre 1:6, 14-5, 21; R:7-9, 11-2
 Royaume-Uni, effet admission 1:14, 21-2; 2:12; R:38
 Situation actuelle, objectifs, avenir 1:5-8, 12-3; R:5-9, 43-4
 Souveraineté nationale, États membres R:7
 Union douanière R:5-6
 Unité monétaire européenne, émission, programme 2:12
 Visites jeunes, stagiaires, programme R:28-30
- Communauté européenne de l'énergie atomique (EURATOM)**
 Fonctions R:43-4
- Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA)**
 Fonctions R:43-4
- Conseil de l'Europe**
 Activité, déclin 1:11
- Deschatelets, hon. Jean-Paul (Lauzon)** 2:16
- Économie**
 Euro-dollar, marché 2:12-3
 Or, situation 2:16
 Sociétés multinationales, situation 2:12, 13
- États-Unis**
 Dollar américain, soutien 2:14-5
 Exportations, pourcentage PNB 2:8, 9
 Initiatives souhaitables pour Canada 2:8-9, 13, 17
 Système monétaire mondial, propositions 2:9
- Flynn, hon. Jacques (Rougemont)** 1:11
- Fonds monétaire international**
 Dollar américain, rôle central 2:11
 DTS (droits de tirage spéciaux), usage 2:16
 Fonctionnement 2:11, 14

Grosart, hon. Allister (Pickering) Président suppléant du Comité 1:14-7; 2:6-7, 9, 13

Japon

États-Unis—C.E.E., situation 1:6, 19-21
Exportations
Pays-Bas, marchandises électroniques 1:20
Pourcentage du PNB 2:8, 9

Lapointe, hon. Renaude (Mille Isles) 1:21-2

Macnaughton, hon. Alan (Sorel) 1:7-11, 22; 2:9, 11-3, 15

Molgat, hon. Gildas L. (Ste. Rose) 2:14

OCDE

Voir
Organisation de coopération et de développement économique

OTAN

Voir
Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

Organisation de coopération et de développement économique

Activité future 1:12
Comité Jean Rey, rapport 2:5, 10
Élimination tarifs sur marchandises industrielles 2:14

Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

Activité future 1:12-3

Parlement européen

Canada, établissement liens avec R:25-6, 38-9
Influence, responsabilité R:25
Pouvoirs, membres 1:10; R:43
«Punch», article, 1971 1:11
Questions aux commissaires, au Conseil de C.E. R:25

Plumptre, M. A. F. W., Conseiller spécial, relations gouvernementales, Centre international des recherches sur le développement

Exposé 2:5-10

Notes biographiques 2:5
Système monétaire mondial 2:14, 16-7
Tables présentées par 2:6-7, 11, 13, 15-6

Rapport au Sénat

Conclusions, recommandations, résumé R:33-9
Opinion du Comité R:9, 12-8, 23-5, 27-31
Table des matières R:s.p.
Texte, appendices R:1-39, 41-52

Rattenbury, hon. Nelson (Southern New Brunswick) 1:21

Schaetzel, M. J. Robert, Ancien ambassadeur des États-Unis près la Communauté européenne élargie

Exposé 1:5-7
«Fortune», article 1:7, 21-2
«Monde à la dérive», explication 1:6, 11-2
Notes biographiques 1:5

vanRoggen, hon. George C. (Vancouver-Point-Grey)
2:8, 13-4

Yuzyk, hon. Paul (Fort Garry) 1:12-3

Addenda
Index des délibérations 3:6-11

Appendices

Fasc. 3
A—Institutions de la Communauté européenne R:41-4
B—Étude des Accords de la C.E. R:45-6
C—Annexe statistique R:47-9
D—Comité sénatorial des Affaires étrangères (1972-73) R:51-2

Témoins

—Plumptre, M. A. F. W., Conseiller spécial en relations gouvernementales, Centre international recherches sur développement international
—Schaetzel, M. J. Robert, ancien ambassadeur des États-Unis auprès de la Communauté européenne élargie

